

## Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

# **Architectes de bibliothèques numériques patrimoniales : les bibliothécaires au centre du numérique.**

**Adeline Genonceau**

Sous la direction de Cécile Davrieux-de Becdelièvre  
Directrice du patrimoine - Bibliothèque municipale de Lyon

## **Remerciements**

*Un mémoire est un long parcours et je ne serais pas arrivée à la fin sans la présence et le soutien de certaines personnes.*

*Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Cécile Davrieux-de Becdelièvre, pour avoir accepté de diriger mon mémoire et pour ses conseils avisés, son accompagnement et sa bienveillance constante.*

*Merci à tous les professionnels qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire, et aux cinq personnes qui ont accepté d'échanger plus longuement avec moi. Ce mémoire n'aurait pas été possible sans vous, et j'espère avoir pu vous faire honneur et justice.*

*Merci à mes compagnons de douleur Alina, Melvin et Marie : je ne peux pas imaginer ce master sans vous, sans les pauses café, les fous rires et des photomontages hautement qualitatifs.*

*Merci à toutes les autres personnes présentes dans ma vie personnelle – ou qui l'ont été – pour m'avoir écouté me plaindre, pour avoir été présents quand je travaillais ou présents tout court.*

**Résumé :**

*Depuis une trentaine d'année, nous avons assisté à l'essor des bibliothèques numériques patrimoniales (BNP). Celles-ci se placent à la croisée du numérique et du livre ancien, mobilisant donc à la fois des connaissances bibliothéconomiques et patrimoniales hautement traditionnelles et un environnement d'innovation technologique. Les compétences nécessaires sont donc paradoxalement très spécialisées mais également très généralistes, ce qui est rendu nécessaire par le large champ de savoirs à couvrir. Ce mémoire cherche à étudier les attendus concernant les compétences liées aux BNP, et à mettre en valeur les profils de ceux qui se cachent derrière ces constructions numériques.*

**Descripteurs :**

*Bibliothèques numériques (France)*

*Bibliothèques – Fonds spéciaux – Collections patrimoniales*

*Numérisation*

*Compétence des bibliothécaires – Valorisation du patrimoine*

**Abstract :**

*It has been more than thirty years since the apparition of heritage digital libraries. These specialized websites are at the crossroads between digital sciences and patrimonial collections, and require both knowledge in library sciences and an ability to navigate a highly innovative technological environment. Paradoxically, necessary skills are thus at once very specialized but also universal – this because of the diverse knowledge required. This work seeks to study the skills necessary to work on heritage digital library projects, as well as shed some light on the people leading and contributing to them.*

**Keywords :**

*Digital libraries (France)*

*Libraries – Special collections – Heritage collections*

*Digitisation*

*Librarians – Scpecialized skills*

## *Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

### **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

disponible en ligne <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

## *Écriture inclusive*

Ce mémoire étant rédigé en écriture inclusive, voici une présentation du modèle suivi pour les pronoms :

Pronom d'origine	Écriture inclusive
Ils/elles	Iels
Elles/eux	Elleux
Celles/ceux	Celleux

Les mots s'accordent de la manière suivante : un.e bibliothécaire, un.e répondant.e/ des répondant.e.s, un.e chercheur.euse/ des chercheur.euse.s

# Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
<b>PARTIE 1 : BIBLIOTHÉCAIRE RENCONTRE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>I - Une bibliothèque numérique, c'est quoi au juste ?.....</b>	<b>13</b>
1 - Une notion protéiforme.....	13
2 - Bibliothèques numériques et patrimoine.....	16
3 - Retour en arrière : un regard sur trente ans de BNP.....	17
<b>II - Les bibliothécaires des BNP : des absent.e.s de la littérature.....</b>	<b>20</b>
1 - État des lieux d'un vide.....	20
2 - La construction d'une identité professionnelle.....	26
3 - Méthode d'enquête et recueil des données.....	28
4 - Mais qui sont donc les bibliothécaires des BNP ?.....	30
<b>PARTIE 2 : DES BIBLIOTHÉCAIRES SPÉCIALISÉS ?.....</b>	<b>37</b>
<b>I - Partir de zéro : la formation.....</b>	<b>37</b>
1 - Les BNP dans les formations initiales.....	38
2 - La formation continue : acquérir des savoirs sur les BNP.....	43
3 - Formations alternatives.....	48
<b>II - Des postes trop techniques ?.....</b>	<b>50</b>
1 - Que représentent vraiment les compétences techniques ?.....	51
2 - La répartition des compétences techniques : remettre en question l'idée d'une spécialisation ?.....	54
<b>III - Des bibliothécaires « comme les autres » ?.....</b>	<b>57</b>
1 - Les compétences bibliothéconomiques pures.....	58
2 - Compétences transversales aux bibliothécaires.....	60
<b>PARTIE 3 : ÉVOLUER EN TERRAIN MOUVANT : QUEL AVENIR POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES DES BNP ?.....</b>	<b>63</b>
<b>I - Les métiers annexe : construire les BNP sur un modèle coopératif.....</b>	<b>63</b>
1 - L'informatique : un must ?.....	63
2 - Les prestataires extérieurs : sortir du « fait-maison » ?.....	65
3 - Le triptyque communication, médiation, valorisation.....	67
4 - Numériser avant de mettre en ligne.....	68
5 - Bibliothécaires et chercheur.euse.s.....	69
6 - Profil collections & patrimoine.....	71
7 - Rester dans le droit chemin.....	72
8 - Autre.....	72
<b>II - Représentations du métier et évolutions.....</b>	<b>73</b>
1 - Comment les bibliothécaires des BNP voient-ils actuellement leur métier ?.....	73
2 - Évolutions des postes.....	76
3 - Grands enjeux des bibliothécaires des BNP de demain.....	80
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>91</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>97</b>

## *Sigles et abréviations*

BMC : Bibliothèque Municipale Classée

BNP : Bibliothèque numérique patrimoniale

BnF : Bibliothèque nationale de France

Bpi : Bibliothèque publique d'information

BU : Bibliothèque Universitaire

DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

EN : Éducation Nationale

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

ENSSIB : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

IA : Intelligence Artificielle

OCR : *Optical Character Recognition*, reconnaissance optique de caractères

SCD : Service Commun de la Documentation

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

# INTRODUCTION

---

Depuis leur apparition, les bibliothèques numériques ont suscité un fort intérêt : ce sont pour certains les bibliothèques du futur, dématérialisées, accessibles de partout en un seul clic. Elles pourraient aller jusqu'à remplacer les bibliothèques physiques, lisait-on alors.

Pourtant, presque 30 ans plus tard, le bilan n'est pas si clair. Les bibliothèques numériques, loin d'avoir supplanté les bibliothèques physiques, se sont développées parallèlement et constituent un domaine supplémentaire d'exercice du métier de bibliothécaire. En outre, au vu du nombre de bibliothèques possédant actuellement une bibliothèque numérique, il est certain que celles-ci sont désormais solidement établies.

La multiplication ainsi que la démocratisation des bibliothèques numériques est principalement liée à des évolutions technologiques et informatiques ; celles-ci sont encore en cours, comme on peut le constater par exemple avec l'intégration de plus en plus importante de l'intelligence artificielle (IA) dans la numérisation et la gestion des bibliothèques numériques.

Il revient donc aux bibliothécaires d'être moteur.ice.s d'espaces numériques hautement spécialisés, requérant des compétences informatiques éloignées de la représentation commune du métier car « en décalage avec l'image du papier ancien qu'elles peuvent encore convoquer dans l'imaginaire collectif. »<sup>1</sup> Pourtant, faire partie d'un projet (réalisé ou en cours de réalisation) de bibliothèque numérique, n'est-ce pas également mettre à profit des compétences plus traditionnelles, même si l'environnement ne l'est pas ? Une bibliothèque numérique reste une « bibliothèque » et nécessite elle aussi de la médiation, de la gestion de collections, de la gestion de projet, de la recherche d'information, etc.

Comment faire la part des choses entre posture bibliothéconomique traditionnelle et environnement informatique en pleine évolution, pour lequel les bibliothécaires ont différents degrés d'appétence et de formation ? Alors même que la présence des bibliothèques numériques semble de nos jours aller de soi, il convient de se questionner sur leur impact sur le métier de bibliothécaire.

Dans ce but, nous avons cru pertinent de nous concentrer sur les bibliothèques numériques patrimoniales (BNP), car il s'agit d'un type de contenu produit et géré quasiment de A à Z par les bibliothécaires. En effet, les BNP résultent de la numérisation des collections patrimoniales d'une bibliothèque ou institution donnée : ce projet est souvent mené par, ou en forte collaboration avec, ses équipes. Ce n'est donc pas forcément leur mission première que de contribuer à une bibliothèque numérique, et la question des compétences à mobiliser peut alors se poser dans toute son ampleur.

En outre, si cette question prend une grande importance, c'est que les bibliothèques numériques ne tiennent pas par elles-mêmes, surtout dans le cas de collections patrimoniales. Comme le soulignent Papy et Leblond, « loin de réaliser

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/2023-Referentiel-des-competences.-Version-pdf-accessible> [consulté le 26 janvier 2024].

la désintermédiation documentaire totale annoncée par les zélateurs des technologies du numérique, les bibliothèques numériques, qui tendent vers le modèle participatif inspiré du Web 2.0, remettent au goût du jour des problématiques communicationnelles où les bibliothécaires trouvent leur pleine présence »<sup>2</sup> : loin de l'utopie d'une bibliothèque numérique sans bibliothécaires, le discours actuel s'intéresse de plus en plus aux actions de médiations entreprises autour du numérique. Les usagers doivent être accompagnés dans leur découverte des outils numériques proposés par les bibliothèques, et ce doublement dans le cas de collections patrimoniales qui ne sont pas toujours lisibles telles quelles par un œil moderne.

Enfin, il nous faut souligner que ce sujet entre dans des problématiques sociétales contemporaines liées au numérique, à la visibilité, à la société d'information. Estermann et Jacquesson<sup>3</sup> écrivent ainsi : « les bibliothèques numériques constituent des enjeux d'une extrême importance dans une société qui s'organise autour de l'information ». En tant que professionnels de l'information, ce sont encore une fois les bibliothécaires qui se retrouvent placés au centre de ces questions d'actualités.

Pourtant, la question des compétences des bibliothécaires dans les bibliothèques numériques, patrimoniales ou non, est traitée dans la littérature de manière très pratique. L'interrogation qui revient principalement est « comment mettre en place une bibliothèque numérique ? » ; rares sont les textes à se demander dans quel but, quelles compétences sont engagées, quels savoirs émergent. Il semble aller de soi qu'un.e bibliothécaire devant porter un projet de bibliothèque numérique aura ou saura développer les compétences nécessaires, et c'est cette idée qu'il s'agit de questionner. Il y a ici un paradoxe entre des postes qui deviennent de plus en plus spécialisés et pourtant auxquels tout.e bibliothécaire semble pouvoir prétendre.

Nous tenterons de faire de bilan de ce qu'est un.e bibliothécaires des BNP : quel est l'impact des bibliothèques numériques patrimoniales sur le métier de bibliothécaire et sur la construction de l'identité professionnelle qui en dépend ?

Afin de répondre à cette question, nous établirons un mouvement chronologique en revenant tout d'abord sur le passé du développement des BNP, des compétences de ceux qui y contribuent, et de leur représentation dans la littérature scientifique. Ensuite, nous nous intéresserons à leurs compétences présentes et aux manières de les acquérir ; puis nous nous tournerons finalement vers les évolutions futures qui s'esquissent déjà aujourd'hui.

Nous nous appuyerons sur des informations obtenues à travers une analyse critique de la littérature existante (état de l'art et exploration de manuels), ainsi qu'une enquête menée auprès des professionnel.le.s des bibliothèques au moyen d'un questionnaire, d'entretiens, et de l'étude de fiches de poste.

<sup>2</sup> PAPY, Fabrice et LEBLOND, Corinne, 2009. Bibliothèques numériques : la nécessaire médiation. *Communication & langages*. Vol. 2009, no 161, p. 37. DOI 10.4074/S0336150009003056.

<sup>3</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain, 2000. Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 45, no 5, pp. 4-17.

# PARTIE 1 : BIBLIOTHÉCAIRE RENCONTRE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

---

## I - UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE, C'EST QUOI AU JUSTE ?

L'une des difficultés du sujet consiste à bien en cerner les limites. Le concept de bibliothèque numérique est protéiforme, et l'on a souvent du mal à le définir clairement : il s'agit – et c'est d'autant plus le cas pour les BNP - de projets d'ampleurs et de modalités multiples, que l'on ne reconnaît pas toujours comme faisant partie d'un même groupe. Un site important comme Gallica, qui dépend de la Bnf, peut-il être appelé bibliothèque numérique au même titre qu'une page internet regroupant uniquement les manuscrits d'un peintre du XXe siècle ? En outre, une bibliothèque numérique doit-elle contenir des livres ? Pour avoir cette appellation les contenus doivent-ils être produits ou gérés par une bibliothèque ?

### 1 - Une notion protéiforme

Estermann et Jacquesson (2000)<sup>4</sup> rappellent que les bibliothèques numériques, comme les bibliothèques physiques, ont des missions et des contenus différents selon le type de structure de base. Une bibliothèque municipale aura des collections, un lectorat, et des actions culturelles qui ne seront pas les mêmes par exemple que ceux d'une bibliothèque spécialisée en art islamique. La différence principale, pour eux, provient du public que la bibliothèque cherche à atteindre.

Pourtant, on peut se questionner sur une opposition si tranchée dans le cadre de bibliothèques numériques : à la différence des bibliothèques physiques, justement, celles-ci sont construites sur le principe d'un accès plus égalitaire aux collections. N'importe qui, du moment qu'il est doté.e d'une connexion Internet, peut se rendre sur le site d'une bibliothèque numérique et en consulter les ouvrages. En pratique, cette équité d'accès ne semble malheureusement pas totalement réalisée : les documents numérisés seront trouvés par ceux qui les cherchent, et une bibliothèque numérique spécialisée aura donc un public spécialisé, bien qu'il soit peut-être moins local. Et encore, cette affirmation doit tenir compte du fait qu'une bibliothèque numérique est bien souvent plus connue dans sa ville ou son établissement d'origine, car c'est de là que proviennent les actions de communication et de valorisation réalisables en présentiel<sup>5</sup>. C'est également là que vit le public le plus concerné : une bibliothèque numérique comme Nutrisco<sup>6</sup> au Havre rassemble des collections régionales qui présenteront un plus grand intérêt aux habitant.es et chercheur.euse.s locaux.

Il est donc juste d'affirmer à la suite d'Estermann et Jacquesson que différentes bibliothèques numériques visent différents publics ; cependant il nous faut tout-de-même tempérer cette idée en soulignant qu'au contraire de bibliothèques physiques, les usagers font face à moins de barrières (physiques,

<sup>4</sup>ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain, 2000. Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 45, no 5, pp. 4-17.

<sup>5</sup>Par exemple, l'équipe dédiée à la valorisation de Numelyo (bibliothèque numérique de la BM de Lyon), réalise de nombreux ateliers en présentiel qui contribue à sa connaissance locale. POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. France : Presses de l'ENSSIB. La boîte à outils, 53.

<sup>6</sup>La présentation par collection de Nutrisco est d'ailleurs intitulée « collections sur le Havre ». *Nutrisco.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://nutrisco-patrimoine.lehavre.fr/nutrisco/>. Consulté le 18/05/2024.

temporelles) dans l'accès aux collections. Un lecteur, même local, n'est pas contraint par un déplacement ou par des horaires d'ouverture fixes : « L'accès au document se fait sans les contraintes de la bibliothèque physique ; déplacement sur un site, réservation d'une place, commande d'un document, contraintes des heures d'ouverture, etc. »<sup>7</sup>

L'enthousiasme qui a entouré les bibliothèques numériques dès leur conception est justement né de cette idée d'un accès plus facile – et par conséquent ayant le potentiel d'être plus juste – aux collections. Dans le cas des collections patrimoniales, cela se double d'une idée de préservation : donner accès à la version numérisée d'un ouvrage, c'est réduire sa consultation physique, et donc sa dégradation.

Mais qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique au juste ? S'agit-il d'un site ? D'un réservoir de documents ? Une confusion semble toujours avoir existé autour de ce terme : ainsi, dès 1998, Cleveland<sup>8</sup> montre que les mots « *digital library* » ne veulent pas dire la même chose selon la personne qui les prononce. Pour un informaticien, par exemple, cela peut très bien désigner un réservoir de codes et d'algorithmes ; au contraire, s'il s'agit d'un éditeur, ce terme désignera leur catalogue en ligne.

Il cite la définition de la *Digital Library Federation*, qui semble faire consensus encore aujourd'hui : « Les bibliothèques numériques sont des organismes qui fournissent les ressources, dont un personnel spécialisé, afin de choisir, structurer, [...] préserver l'intégrité, et assurer la conservation dans le temps de collections d'ouvrages numériques afin qu'elles soient disponibles à l'usage [...] d'une ou de plusieurs communautés définies »<sup>9</sup>. Plusieurs idées importantes sont présentes ici. Tout d'abord, celle de la préservation des documents, que ce soit celle du document physique, qui est ici favorisée par une consultation bien moindre, mais aussi celle du document numérique, qui doit être disponible sur la durée et lisible malgré les changements de normes et de matériel.

Ensuite, les bibliothèques numériques sont ici tournées vers le public : il s'agit de permettre « l'usage », de « fournir des ressources ». La définition rejoint ici le discours d'Estermann et Jacquesson : une bibliothèque numérique, tout comme une bibliothèque physique, se définit en grande partie par le public qu'elle cherche à toucher. Celui-ci est ici décrit comme « une ou plusieurs communautés définies » : il s'agirait donc toujours d'un type de public bien précis, correspondant au type de collections mises en ligne. Le fait qu'il soit « défini » montre qu'il y a une démarche consciente de la part des bibliothécaires quant au public visé : celui-ci a été repéré, délimité, et les actions mises en place se font dans une optique de

<sup>7</sup>*Ibid.*

<sup>8</sup> CLEVELAND, Gary, 1998. *Digital libraries : definitions, issues and challenges* [en ligne]. Occasional paper. International Federation of Library Associations and Institutions - Universal Dataflow and telecommunications core programme, IFLA. mars 1998. Disponible à l'adresse : <https://archive.ifla.org/VI/5/op/udtop8/udt-op8.pdf> [consulté le 21 février 2024].

<sup>9</sup> A working definition of digital library, 1998. *DLF (Digital Library Federation)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://old.diglib.org/about/dldefinition.htm> [consulté le 21 février 2024]. Traduction par l'auteurice de ce mémoire.

services adaptés.

Finalement, ce qui différencie dans cette définition une bibliothèque numérique d'une bibliothèque physique, ce sont les collections, qui sont elles aussi numériques. Les autres idées sont transposables d'une structure à l'autre : la conservation, les services mis en place envers des usagers bien définis. Da Sylva (2013)<sup>10</sup> met dans sa définition d'une bibliothèque numérique l'accent sur les types de collections numériques, les révélant dans toute leur diversité : « le plus souvent textuelles, comme des livres et articles, mais parfois aussi des images, des vidéos, des composantes logicielles, etc. ». Pour elle, une bibliothèque numérique possède deux pendants : les collections numériques, et les services entourant ces collections. La question des compétences de ceux qui travaillent dans le domaine des BNP émerge donc déjà, puisqu'il s'agit de bibliothèques pensées sur un modèle semblables aux bibliothèques physiques, mais présentant des particularités d'environnement de collection.

Les bibliothécaires, le « personnel spécialisé » de la définition de Cleveland, représentent en outre un enjeu majeur de la continuité de la vie de toute bibliothèque numérique puisqu'elles sont difficilement matérialisables dans l'espace physique, là où tout le monde peut la voir, et qu'il faut donc un travail constant afin de les porter jusqu'à la sphère des usagers. Le travail d'un.e bibliothécaire sur une bibliothèque numérique ne s'arrête donc pas à son lancement, il s'agit d'un projet qu'il faut – dans l'idéal – faire vivre. Au centre de tout projet de bibliothèque numérique, on retrouve donc toujours de l'humain. Il faut mener, délimiter, organiser, valoriser des collections de manière réfléchie, « mettre ces ressources en contexte, à les enrichir par de nouvelles informations et des relations »<sup>11</sup>.

Cependant, nous devons nuancer ce tableau très dichotomique des bibliothèques numériques : tout d'abord, comme nous l'avons souligné, elles sont d'ampleur, de types différents, et cela représente un travail à part entière d'en faire la typologie (à ce sujet, consulter l'excellent mémoire d'étude de 2015 réalisé par Alice Peresan-Roudil<sup>12</sup>).

En outre, Papy et Jakubowicz<sup>13</sup> critiquent le terme de bibliothèque numérique comme portant à confusion car il sous-entend un lieu où les documents seraient ordonnés selon une logique toujours semblable (à l'instar des bibliothèques physiques qui utilisent souvent la classification Dewey, ou du moins une méthode de classement rapidement intelligible). Or bien que toutes les bibliothèques numériques possèdent des fonctions de recherche similaires, sur le modèle du moteur de recherche traditionnel avec une recherche simple et une recherche avancée, ainsi que la possibilité d'utiliser des opérateurs booléens, la mise en œuvre interne et donc les résultats peuvent différer d'une bibliothèque numérique à une autre. C'est donc du point de vue des usagers.

<sup>10</sup> DA SYLVA, Lyne, 2013. Genèse et description des bibliothèques numériques. *Documentation et bibliothèques*. Vol. 59, no 3, pp. 132-145. DOI 10.7202/1018843ar.

<sup>11</sup> LAGOZE, Carl et al., 2005. Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique, au juste? Au-delà des fonctions recherche et accès dans la National Science Digital Library. *D-Lib Magazine*. Vol. 11, no 11. DOI 10.1045/november2005-lagoze.

<sup>12</sup> PERESAN-ROUDIL, Alice, 2015. *Dans le forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises : quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>13</sup> PAPY, Fabrice et JAKUBOWICZ, Cyril, 2021. *Bibliothèque numérique et innovation*. 2e édition revue et augmentée. Londres : Iste éditions. Bibliothèques et collections numériques. ISBN 978-1-78405-693-3.

que l'idée d'une bibliothèque numérique reste floue. Les moyens techniques (par exemple l'interopérabilité) sur lesquels elles reposent sont peu explicités et cela participe d'une incompréhension de leur part. Cependant, cela ne rend que plus nécessaire la présence humaine et la médiation d'un.e bibliothécaire au centre de ces bibliothèques numériques à la forte technicité.

## **2 - Bibliothèques numériques et patrimoine**

Afin de ne pas nous perdre dans un paysage déjà extrêmement large, nous avons choisi de centrer le sujet sur les BNP, car il s'agissait d'un type de contenu pris en charge dans la quasi intégralité de son circuit de production par les bibliothécaires. Ils ont une présence sur les projets de BNP du début à la fin, au contraire de bibliothèques numériques présentant des ouvrages modernes, qui sont souvent produites à travers une offre éditoriale préexistante : ce sont alors plutôt les éditeurs que les bibliothécaires qui sont producteurs de contenu.

Il nous faut définir plus précisément ce que l'idée de « collections patrimoniales », c'est-à-dire le périmètre dans lequel s'inscrivent les BNP, recouvre : en effet, ce domaine peut lui aussi se révéler avoir des contours flous, et contribuer à rendre confuse la définition d'une bibliothèque numérique que nous tentons ici de clarifier.

Le mot patrimoine vient du latin *patrimonium*, c'est-à-dire le terme légal pour désigner les biens qui viennent du père<sup>14</sup>. Cette définition reste longtemps dans le droit français. Elle a pris aujourd'hui le sens plus large d'un objet matériel ou immatériel provenant des ancêtres et qu'il faut transmettre intact aux générations suivantes. Dans le cas des bibliothèques, il s'agit bien souvent de livres ou autres documents anciens qui doivent être conservés, mais aussi montrés, car ils possèdent un intérêt culturel. C'est là qu'un projet de bibliothèque numérique, permettant la diffusion d'un objet patrimonial de ce type tout en le préservant dans sa matérialité, prend toute son ampleur.

En bibliothèque, la notion de patrimoine peut être questionnée car bien que la loi définisse comme patrimoniales « les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques »<sup>15</sup>, il revient aux bibliothécaires de déterminer quels documents sont dans les faits concernés. Comme le montre Henryot (2020)<sup>16</sup>, ce qui est dans les faits défini comme relevant du « patrimoine écrit » n'est « le plus souvent ni ancien, ni rare, ni précieux, en un mot, non prestigieux » : se jouent ici plutôt des problématiques de valeur sociale à accorder à un objet par une communauté donnée. Or les bibliothèques contribuent à ce processus car, en tant qu'institutions culturelles, elles ont le pouvoir de définition sur ce qui est patrimonial ou non. La notion de « patrimonial = ancien » ne se révèle pas

<sup>14</sup> BARBIER, Frédéric, 2005. Patrimoine, production, reproduction. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 50, no 5, pp. 11-20.

<sup>15</sup> *Code général de la propriété des personnes publiques*, [en ligne]. 2e partie, livre premier, titre premier, chapitre II « Domaine public mobilier », Article L2112-1, 6°. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164223/2017-04-21/#LEGISCTA000006164223](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164223/2017-04-21/#LEGISCTA000006164223) [consulté le 22 février 2024].

<sup>16</sup> HENRYOT, Fabienne, 2020. *La fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*. France : Presses de l'Enssib. Papiers.

forcément être vraie et ajoute de la confusion à la définition de ce périmètre. Cependant, dans le cas des BNP, l'idée du patrimonial est également concomitante à des restrictions légales (en un mot, ce qui est dans le domaine public ou non), ce qui fait converger cette idée de valeur ajoutée à une communauté à celle d'une certaine ancienneté.

Dans la délimitation même du champ de ce qui est patrimonial ou non en bibliothèque, des compétences scientifiques et culturelles très précises sont déjà à mobiliser pour les bibliothécaires. Ainsi, les compétences liées au patrimoine et celles liées aux bibliothèques numériques apparaissent inextricablement entremêlées.

Pour parfaire cette définition d'une BNP, on citera donc Maisonneuve et Andro (2021) : il s'agit pour eux de la « mise en ligne de documents généralement libres de droits, à valeur patrimoniale et susceptibles d'intéresser un public de chercheurs et d'érudits ainsi qu'un public éclairé [...]. Il peut porter sur la mise en valeur des collections existantes, avec en complément la volonté de limiter l'accès aux documents originaux dans un souci de conservation »<sup>17</sup>. On retrouve ici à la fois l'idée d'une collection précise, d'un public visé, ainsi que de la double action de mise en valeur et de conservation de cette collection. Nous faisons donc face à un type de bibliothèque numérique présentant de multiples facettes, qui pourront à leur tour mobiliser de multiples compétences de la part des bibliothécaires dans tous ces domaines.

### **3 - Retour en arrière : un regard sur trente ans de BNP**

Un retour sur l'histoire et les évolutions des bibliothèques numériques nous permet d'approfondir et de préciser la signification de ce concept, tout en faisant ressortir les grands enjeux qui ont et continuent de les entourer. Pour ce faire, nous séparerons ce bref historique en trois grandes périodes, correspondant à trois grands états des bibliothèques numériques.

#### ***3.1 - Les débuts***

Selon Da Sylva<sup>18</sup>, on peut considérer que les premières BNP sont apparues dans les années 1970/1980 avec le Projet Gutenberg<sup>19</sup> puis Perseus<sup>20</sup>. Pourtant Internet tel qu'on le connaît aujourd'hui n'existait pas encore, et ces bibliothèques numériques touchent un public limité (il faut posséder un ordinateur et savoir utiliser le partage de fichiers). Il est cependant intéressant de voir que l'idée de numériser des documents et de les partager était présente dès les premiers balbutiements d'Internet : bibliothécaires et chercheurs ne cessent de s'emparer de technologies émergentes afin d'offrir un meilleur accès à la culture.

Bien sûr, c'est l'avènement du *web* qui permet le développement des premiers projets de bibliothèques numériques modernes, c'est-à-dire accessibles au public le plus large possible. C'est dans les années 1990, avec la démocratisation d'Internet, que les bibliothèques se lancent vraiment dans la numérisation : c'est alors qu'apparaissent en

<sup>17</sup> MAISONNEUVE, Marc et ANDRO, Mathieu, 2021. *Bibliothèques numériques : solutions de diffusion (Gallica, archive.org, etc.)*. Bois Guillaume : Éditions KLOG. Collection En pratique.

<sup>18</sup> DA SYLVA, Lyne, 2013. *Op. cit.*

<sup>19</sup> *Gutenberg.org*, créée en 1971 au sein de l'université de l'Illinois. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.gutenberg.org/>. Consulté le 18/05/2024.

<sup>20</sup> *Perseus.tufts.edu*, créée en 1985 dans la volonté de rendre accessibles les textes classiques et les ressources qui les entourent au plus grand nombre. Consulter à l'adresse suivante : <http://www.perseus.tufts.edu/>. Consulté le 15/05/2024.

France les premières BNP, Gallica<sup>21</sup> de la Bnf (mise en ligne en 1997<sup>22</sup>), la bibliothèque électronique de Lisieux... En l'état, ces bibliothèques numériques ne sont encore qu'« un simple réservoir de textes littéraires et documentaires du domaine public francophone, alimenté à partir des collections anciennes »<sup>23</sup> : il n'y a pas de services ou de médiation autour de ces documents numérisés. On considère que c'est la bibliothèque numérique en elle-même qui constitue le service.

### 3.2 - Croissance et démocratisation

Forts de ces premières expériences réussies, les projets de BNP se font plus nombreux. Ce « boom » s'accompagne de nombreuses innovations techniques. Peresan-Roudil (2015)<sup>24</sup> montre que les BNP évoluent vers des contenus multimédias, et non plus uniquement du texte, ainsi que vers plus d'interactivité et d'interopérabilité. On constate donc un double mouvement de foisonnement – naissance de nombreuses bibliothèques numériques à toutes échelles – mais aussi de regroupement : l'interopérabilité permet à différentes BNP de fonctionner ensemble. En effet, ayant désormais la capacité d'échanger leurs données et leurs métadonnées, les bibliothèques numériques peuvent pointer vers des documents numérisés par d'autres institutions au lieu de devoir numériser à nouveau un document donné afin d'avoir un ensemble complet. De ce fait, la dynamique qui s'impose à la fin de cette période de croissance n'est plus celle de la recherche de l'exhaustivité, quitte à créer des doublons, mais plutôt une quête de pertinence. Ce double mouvement pointe donc à la fois vers des capacités informatiques, mais aussi culturelles pour les bibliothécaires, qui doivent mettre en ligne des ensembles réfléchis.

Enfin, ce rapide développement des bibliothèques numériques dans les années 2010 s'explique aussi par des raisons juridico-politiques : le lancement de *Google Books* en 2004 (et son extension à la France via des partenariats dès l'année suivante) met sur le devant de la scène les problématiques juridiques qui peuvent émerger face à des bibliothèques numériques – notamment dans le domaine des droits d'auteur. Ces questionnements émergents poussent nombre d'institutions à prendre position<sup>25</sup>, mais surtout, la décision juridique de la mise en ligne et de la licence repose sur les bibliothécaires, qui doivent donc développer les compétences nécessaires.

Ce soutien se manifeste également par l'émergence de politiques publiques liées à la numérisation : les bibliothèques numériques sont présentes dans les *14 propositions pour le développement de la lecture* du ministère de la Culture<sup>26</sup>, et à

<sup>21</sup> Gallica.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://gallica.bnf.fr/>. Consulté le 03/05/2024. Cette BNP est toujours disponible et enrichie aujourd'hui.

<sup>22</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Numériser et mettre en ligne*. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 19. ISBN 978-2-37546-032-0.

<sup>23</sup> BOGROS, Olivier, 2003. La bibliothèque électronique de Lisieux. État des lieux : mythes et réalités. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 48, no 4, pp. 45-48.

<sup>24</sup> PERESAN-ROUDIL, Alice, 2015. *Dans le forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises : quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?* Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>25</sup> Création d'Europeana.eu, en partie en réaction à *Google Books*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.europeana.eu/fr>. Consulté le 03/05/2024. CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Op cit*.

<sup>26</sup> Culture.gouv.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Numerique-et-bibliotheques>. Consulté le 18/04/2024.

la suite de cette impulsion plusieurs programmes d'aide sont lancés (ou relancés) dans les années 2010. Par exemple, le « Programme national de numérisation du patrimoine culturel et de la création » (PNN) du ministère de la Culture se transforme en « Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels » (PNV)<sup>27</sup> : ce changement de dénomination met l'accent sur l'évolution que sont en train de connaître les bibliothèques numériques. Il ne s'agit plus seulement de mettre des textes en ligne, mais aussi de les accompagner d'un important travail de médiation et de valorisation, pour les rendre accessibles aux lecteurs.

Les BNP se sont développées de manière trans-ministérielle : l'intérêt peut naître de partout, du moment qu'un établissement possède des collections patrimoniales. De nombreuses universités ont lancé des projets de BNP, tout comme des bibliothèques territoriales poussées par exemple par le programme « Bibliothèques numériques de référence » (BNR)<sup>28</sup>. Ainsi, les problématiques que nous développerons sont liées à la profession de bibliothécaire en général, et pas à un ministère ou une institution particulière.

### 3.3 - Et maintenant ?

De nos jours, les bibliothèques numériques semblent connaître des évolutions bien moins rapides que dans les décennies précédentes. Pourtant, elles restent toujours inscrites dans des enjeux d'actualité : la valorisation du patrimoine culturel, tout d'abord, qui ne cesse de se réinventer à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux.

Outre celle-ci, les politiques publiques n'ont pas cessé d'encourager la numérisation, notamment avec le mouvement « *open data* » (les données ouvertes, accessibles à tous) qui a donné lieu à un grand programme national autour de la donnée. Les bibliothèques numériques se trouvent à la croisée entre l'ouverture des données de la recherche et celle des données publiques, et constituent de ce fait un point central du mouvement « *open data* ». Les possibilités de réutilisation des documents numérisés constituent un axe vital de la valorisation des BNP auprès des publics et des tutelles, et elles sont nombreuses à mettre ces documents sous des licences libres telles que la « Licence ouverte » Etalab<sup>29</sup> (par exemple Rotomagus à Rouen), ou à obtenir le label « Culture libre »<sup>30</sup> porté par Wikimedia (Numelyo à Lyon l'a par exemple obtenu en 2023).

Enfin, les solutions de gestion de bibliothèques numériques n'ont jamais été aussi nombreuses et permettent aux bibliothèques de mener des projets adaptés à leurs ambitions sans forcément demander de nouveaux développements. Selon l'étude annuelle de la société Tosca<sup>31</sup>, en 2023 il existe 42 gestionnaires de bibliothèques numériques (contre 32 en 2009 : l'offre a donc bien continué à se développer), quasiment tous liés à des solutions de SIGB. Cette étude ne compte évidemment pas le « fait maison », qui reste bien entendu possible, avec des logiciels libres comme Omeka

<sup>27</sup> Culture.gouv.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Programme-de-numerisation-et-de-valorisation-des-contenus-culturels-PNV>. Consulté le 21/04/2024.

<sup>28</sup> Culture.gouv.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>. Consulté le 01/05/2024.

<sup>29</sup> Etalab.gouv.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence/>. Consulté le 05/05/2024.

<sup>30</sup> Wikimedia.fr. Consulter à l'adresse suivante: <https://www.wikimedia.fr/label-culture-libre/obtenir-le-label/>. Consulté le 07/05/2024.

<sup>31</sup> TOSCA CONSULTANTS, 2023. *La couverture fonctionnelle des 115 solutions disponibles au 1er janvier 2023*. Etude. 2023.

occupant le devant de la scène. Il nous faut aussi mentionner le dispositif « Gallica marque blanche »<sup>32</sup> de la Bnf (ouvert en 2013 avec Numistral, de la BNU) qui reste assez unique en son genre car il fonctionne non-seulement comme une solution de diffusion, mais permet un échange de compétences au sein de professionnel.le.s du métier.

Cette offre diverse est maintenant assez fermement établie et contribue à l'impression de stabilité concernant les évolutions des bibliothèques numériques. Celles-ci continuent à se produire, mais à un rythme bien moindre en comparaison des deux premières grandes périodes et du foisonnement innovatif qu'elles ont pu représenter : les compétences des bibliothécaires sont-elles aussi fermement établies ?

## **II - LES BIBLIOTHÉCAIRES DES BNP : DES ABSENT.E.S DE LA LITTÉRATURE**

### **1 - État des lieux d'un vide**

#### ***1.1 - Paradoxe de la littérature***

Le domaine de la recherche autour des bibliothèques numériques fait face à un paradoxe : il s'agit d'un sujet en discussion depuis une quarantaine d'années, et il regorge de ce fait de littérature. Pourtant, celle-ci n'est pas forcément pertinente, surtout pour des questions dont le cadre technique mais aussi politique a connu de fortes évolutions : les écrits deviennent rapidement datés ou obsolètes. En outre, ils peuvent concerner des points trop précis, et donc non-généralisables. Trouver les ouvrages qui font réellement référence n'est donc pas une tâche aisée. Dans le même temps, il existe très peu de littérature concernant l'identité et les compétences des bibliothécaires dans le domaine des bibliothèques numériques, et en particulier des BNP, même s'il s'agit du type de bibliothèque numérique le plus représenté dans un tel questionnement.

Les recherches effectuées par Maisonneuve et Andro<sup>33</sup> montrent que nous faisons face à un certain vieillissement des ouvrages sur le sujet des BNP. En effet, la littérature autour des bibliothèques numériques a cessé de croître depuis 2017, alors qu'elle le faisait depuis les années 2000. En ressort une certaine idée que les bibliothèques numériques sont « arrivées à maturité », et que donc la recherche aurait moins besoin d'avancer. Signe d'un certain désintérêt de la communauté scientifique, les articles sur les bibliothèques numériques sont aussi moins cités. Finalement, le seul point de vue paraissant encore intéresser la recherche est celui de l'utilisateur (notamment à travers l'UX<sup>34</sup>). Il va sans dire qu'il est très rare que l'on s'intéresse aux bibliothécaires, et en particulier à leurs compétences dans ce domaine. Pourtant ce sont dans une grande majorité eux qui produisent, publient, gèrent le contenu mis en ligne dans les BNP : il est donc étonnant qu'on ne se soit pas demandé en détail qui ils sont et de quelle manière ils travaillent.

<sup>32</sup> Bnf.fr. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/gallica-marque-blanche>. Consulté le 06/05/2024.

<sup>33</sup> MAISONNEUVE, Marc et ANDRO, Mathieu, 2021. *Op. cit.*

<sup>34</sup>Le *design* de sites reposant sur les habitudes des utilisateurs, afin d'en améliorer l'ergonomie.

L'article s'intéressant de la manière la plus nette à la question des compétences nécessaires aux bibliothécaires des BNP l'aborde du point de vue de la formation<sup>35</sup> : cependant il date de 2000, moment où il n'existait que peu de formations (et de bibliothèques numériques) et le recensement qu'il en fait est donc extrêmement daté. Il ne saurait tenir compte des évolutions qui ont eu lieu durant les 24 dernières années. Aucun texte ne semble avoir été écrit spécifiquement au sujet des formations aux bibliothèques numériques (sans même parler des BNP) depuis lors. Même si cette thématique a pu être mentionnée en passant au sein d'ouvrages sur des sujets annexes, il est intéressant de relever cette absence de texte dédié depuis les années 2000 : somme toute, si elle n'est pas traitée, c'est probablement que l'on considère qu'il n'y a là pas de question. Cela tomberait sous le sens qu'il existe des formations dédiées et que les bibliothécaires y ont accès. Or est-ce vraiment le cas ?

Du point de vue de l'identité professionnelle et des compétences en bibliothèque, il existe un mémoire PBD de 2021<sup>36</sup> sur le sujet des compétences des bibliothécaires, mais dans le domaine du numérique en général, en université : bien que la publication soit plus récente et qu'il s'agisse là d'un champ de recherche qui peut recouper les BNP sous certains aspects, il s'en éloigne sous beaucoup d'autres. Ainsi, l'expression « bibliothèque numérique » n'y apparaît que trois fois. Un autre mémoire ENSSIB adjacent à ce domaine, « Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ? »<sup>37</sup>, questionne également la construction de l'identité des bibliothécaires dans le domaine du numérique à travers la comparaison entre deux métiers qui se retrouvent souvent en conversation et dont les frontières peuvent parfois se révéler être brouillées. Cependant, bien qu'il s'agisse d'une réflexion intéressante sur un sujet étonnamment proche de celui des BNP, l'expression « bibliothèque numérique » n'est jamais utilisée, ni pour autant des abréviations correspondantes telles que « BN » ou « BNP ». En pleine période de foisonnement et d'évolution des BNP, et sur un sujet qui est lié au questionnement sur l'identité et les compétences des bibliothécaires chargé.e.s de BNP, il est surprenant que le sujet n'ait pas même été traité lors d'une mention passagère.

Il existe également quelques articles sur l'impact du numérique en général sur la profession de bibliothécaire, à l'instar des écrits de Rey (2013)<sup>38</sup>, mais bien que certaines idées soient toujours d'actualité dans le domaine des BNP, ils sont en général datés car on peut considérer que le métier de bibliothécaire dans son ensemble est de nos jours impacté par le numérique, pas seulement ceux qui s'occupent de BNP. Cependant, l'article « L'étonnante plasticité des compétences professionnelles et la bibliothèque numérique » souligne bien que si le numérique en général a eu un impact sur le métier de bibliothécaire, il peut donc être intéressant d'effectuer le bilan de l'influence que les BNP en particulier ont pu avoir sur l'identité de ceux qui effectuent des tâches attenantes.

Le groupe de travail ORHION de la Bnf (Organisation et ressources humaines – Implantation organisationnelle du numérique), créé en 2009 afin d'étudier l'impact du

<sup>35</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain. *Op. cit.*

<sup>36</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques.*. Mémoire PBD. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>37</sup> SCHERER, Marc, 2014. *Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ?*. . Mémoire d'étude . Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>38</sup> REY, Laurence, 2011. L'étonnante plasticité des compétences professionnelles et la bibliothèque numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. No 4, p. 84.

numérique sur l'organisation du travail, a également produit plusieurs articles sur le sujet des nouvelles identités professionnelles liées au numérique. Sa création est concomitante au lancement de projets liés aux bibliothèques numériques (numérisation de masse, le système d'archivage SPAR) et les phénomènes étudiés peuvent donc être pertinents à l'objet de ce mémoire. Pourtant il nous faut garder à l'esprit qu'ORHION s'intéresse au numérique dans son entièreté et étudie donc un phénomène plus large : les bibliothèques numériques, et plus précisément les BNP, ne sont pas considérées avec précision car il ne s'agit pas de leur objet premier de recherche.

Bien sûr, il existe probablement d'autres écrits qui eurent été pertinents sur le sujet, mais qui en trente ans d'existence se sont retrouvés enfouis sous des milliers d'autres publications au sujet des BNP. Au vu de la masse de documents sur le sujet, bien qu'il ait effectué les meilleurs efforts dans ce sens, ce mémoire ne peut malheureusement pas prétendre à l'exhaustivité de cette recherche textuelle. Cependant, une analyse de la littérature disponible et trouvable montre définitivement l'existence d'un vide que nous tenterons de commencer à combler.

## *1.2 - Les manuels : des figures silencieuses*

En fait, les écrits concernant les bibliothèques numériques sont bien souvent soit des manuels, servant donc à voir « comment faire ? » plus que « qui fait ? » ou encore « de quoi faut-il être capable ? », soit des articles annonçant la création d'une BNP et décrivant les fonctionnalités dont elle est dotée. Il existe également une importante documentation sur des sujets techniques, mais qu'on pourrait voir comme plutôt réservée aux professionnels exerçant déjà dans le milieu les bibliothèques numériques. Le questionnement non-pratique le plus représenté concerne la définition de la notion de bibliothèque numérique et de ses fonctionnalités, sujet que nous avons déjà évoqué plus tôt et sur lequel nous ne reviendrons pas car il n'est pas l'objet direct de ce mémoire.

Dans l'ensemble de ces textes, on peut certes bien souvent inférer certaines compétences ou une posture identitaire vues comme nécessaires, mais celles-ci ne sont pas traitées clairement. Nous avons cependant décidé d'apporter un premier élément de réponse à la question de l'identité et des compétences des bibliothécaires travaillant sur des BNP à travers une analyse plus poussée de la littérature existante : si celle-ci n'évoque pas directement le sujet qui nous intéresse, elle véhicule néanmoins des idées de ce qu'est ou de ce que doit être un.e bibliothécaire chargé.e de BNP. En effet, les nombreux manuels pratiques publiés sur la question de « comment construire, gérer, créer une bibliothèque numérique ? », en choisissant d'enseigner telle ou telle compétence, en faisant ressortir telle ou telle difficulté, font apparaître en creux la figure des « bibliothécaires numériques » idéal.e.s.

Nous avons donc pris le parti d'étudier un échantillon de ces manuels, sélectionné en tentant d'échelonner les dates afin de pouvoir constater de possibles évolutions, dans un centre de ressources spécialisé en bibliothèque (un lieu auquel théoriquement n'importe quel.e bibliothécaire pourrait accéder). Nous avons conscience que cet échantillon n'est pas représentatif de l'ensemble du corpus

disponible, mais en l'absence du temps nécessaire pour procéder à une analyse exhaustive de tout ce qui a été publié sur le sujet – analyse qu'il serait par ailleurs intéressant de faire – nous avons préféré nous concentrer sur un petit nombre d'ouvrages analysés avec précision. Nous tenterons donc de voir dans les cinq ouvrages suivants ce qui transparaît des compétences nécessaires à la création et à la gestion d'une BNP, ce qu'on veut enseigner aux bibliothécaires et par conséquent ce qu'il manque à leur savoir selon les auteurs.trices de ces manuels. Les dates de publication s'étendant de 2008 à 2021, nous chercherons également à savoir s'il y a eu des évolutions dans les contenus de ces ouvrages.

*Building Digital Libraries* de Banerjee et Reese<sup>39</sup> (deux bibliothécaires américains impliqués dans divers projets de bibliothèques numériques) paraît en 2008 et prétend aider les lecteurs.ices à créer des collections digitales - ou du moins à comprendre les mécanismes impliqués dans un tel projet - à travers dix chapitres abordant surtout le contenu technique : les bases de données, les métadonnées, la recherche, les accès. En effet, dans les années 2000, il est difficile de reprendre telle quelle une solution inventée ailleurs et il n'existe pas forcément de fournisseur spécialisé pouvant prendre en charge les aspects les plus techniques d'une telle transformation : créer une bibliothèque numérique, qu'elle soit patrimoniale ou non, c'est forcément innover. Les auteurs précisent d'ailleurs qu'il « faut des connaissances et des compétences spécialisées afin d'assurer la gestion d'une bibliothèque numérique »<sup>40</sup>.

Si le contenu technique est majoritaire, le livre aborde d'autres aspects. La gestion de projet et les questions de droits sont notamment abordées dès le premier chapitre. Il est intéressant de remarquer que ce manuel enseigne également comment défendre le projet auprès de sa tutelle ; ce qu'il n'est pas le seul à faire. C'est également le cas par exemple de *Numériser et mettre en ligne*, que nous analyserons plus tard : le format est moins explicite mais le livre cite d'entrée de jeu plusieurs arguments justifiant l'existence d'un projet de bibliothèque numérique. En outre, *Building Digital Libraries* précise bien l'importance de la bibliothécaire dans tout projet de bibliothèque numérique : « bien qu'une bibliothèque numérique soit un environnement fortement automatisé, beaucoup de discernement humain et de travail manuel sont nécessaires afin de développer une collection qualitative »<sup>41</sup>.

Enfin, on peut noter quelque chose de la difficulté qu'ont ces manuels à produire un savoir précis sur des bibliothèques numériques dont les besoins sont très différents selon les projets, et qu'il faut pourtant pouvoir traiter de manière à ce que chacun.e en ressorte avec des informations utiles, ou un moyen de les trouver. C'est pourquoi beaucoup de ces manuels procèdent par listes de questions à se poser sur tel ou tel sujet, ou bien par tableaux permettant de diviser les réponses par grandes catégories de collections ou de projet.

*Building Digital Libraries* reste plutôt technique – outre la barrière de la langue pour un lecteur français : huit sur les neuf titres de chapitres traitent de contenus liés à des questions techniques, même si, comme nous l'avons vu pour le premier chapitre, le détail du texte peut aborder d'autres types de compétences. Cela montre néanmoins un

<sup>39</sup> BANERJEE, Kyle et REESE, Terry, 2008. *Building Digital Libraries*. New York : Neal-Schuman Publishers.

<sup>40</sup> *Ibid.* « maintaining a digital repository requires specialized knowledge and skills ». Traduction par l'autrice de ce mémoire. A noter que l'expression « digital repository » désigne à la fois une base de données, mais aussi par extension la bibliothèque numérique construite à partir de celle-là.

<sup>41</sup> *Ibid.* « although a digital repository is a highly automated environment, a great deal of human judgement and manual work is necessary to develop a high-quality collection ». Traduction par l'autrice de ce mémoire.

fort besoin de développement des compétences techniques des bibliothécaires. Celui-ci peut s'expliquer par un environnement où le « fait maison » est encore très présent, du fait de l'offre allant de « réduite » à « inexistante » de la part des éditeurs de solutions.

L'aspect technique se réduit un peu dans *Creating digital collections : A practical guide*<sup>42</sup> et *Numériser et mettre en ligne*<sup>43</sup>, parus en 2009 et 2011 respectivement. La création de bibliothèques numériques y est abordée sous des angles plus nombreux, même si les questions de formats, de métadonnées, de numérisation et d'interface y sont toujours présentes. Ainsi, *Creating digital collections* traite de la numérisation dans ses chapitres 5 et 8, intitulés : « Digitising material » et « The complete digitisation process and workflow management ». L'ouvrage aborde ici la numérisation d'abord d'un point de vue plus général (sélection des œuvres, formats, standards) puis de celui de la gestion de projet (prestation, gestion de la chaîne de numérisation). *Numériser et mettre en ligne* possède deux chapitres comparables : « Les aspects techniques de la numérisation » et « Monter un marché de numérisation » (chapitres 1 et 4). Si ce dernier est plus axé sur l'aspect cahier des charges, CCTP, CCAP, etc., il traite également des manières de gérer la chaîne de numérisation.

De même, la question des métadonnées est présente dans les deux manuels, dans les chapitres 4 et 6 (« Metadata strategy », « Creating metadata ») et 5 (« Indexer, structurer, échanger ») respectivement. Ici, l'ouvrage britannique s'intéresse de manière plus précise à la question, avec deux chapitres entiers dédiés, alors que le chapitre de *Numériser et mettre en ligne* qui aborde les métadonnées le fait de manière groupée avec d'autres questions d'interopérabilité et de classement. Ces choix sont-ils liés à des visions différentes de l'importance des métadonnées et du besoin de s'y attarder ? A des contraintes de format (l'ouvrage français ayant deux fois moins de chapitres que son *alter ego* britannique) ? Toujours est-il qu'en les abordant de manière très précise, *Creating digital collections* laisse transparaître la vision d'un lectorat de professionnels ayant besoin d'intégrer en profondeur ces questions de métadonnées, alors que pour le second manuel, il serait moins nécessaire de les décrire avec autant de précision car elles sont soit moins cruciales soit considérées comme mieux acquises.

Enfin, les deux manuels ont un autre point commun : ils traitent tous deux de la mise en ligne, aboutissement de toute bibliothèque numérique, mais aussi de l'organisation qui se trouve derrière. Ainsi, pour mettre en ligne, il faut d'abord avoir des collections dont la structure a été pensée, réfléchie afin d'être trouvable et lisible, et que l'on peut gérer grâce à une infrastructure digitale dédiée. Il s'agit des chapitres 9 et 12 de *Creating digital collections* (« Digital collections management system », « Knowledge and skills required for creating digital collections »), et du chapitre 6 de *Numériser et mettre en ligne* (« Mettre en ligne des documents numérisés, référencer, évaluer »). Encore une fois, on remarque une plus grande précision de la part du premier ouvrage, qui y dédie deux chapitres, alors que le deuxième aborde plusieurs thématiques dans un même mouvement.

<sup>42</sup> ZHANG, Allison et GOURLEY, Don, 2009. *Creating Digital Collections: A Practical Guide*. 2nd edition. Oxford : Chandos Pub. ISBN 978-1-78063-138-7.

<sup>43</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Op cit.*

Il est intéressant de souligner que tout ce que les deux ouvrages ont en commun traite de questions techniques : la numérisation, les métadonnées, la mise en ligne. Ce sont dans des thématiques liées à la gestion de projet et à la bibliothéconomie que les deux manuels divergent : les chapitres 2 et 3 de *Creating digital collections*, intitulés « Planning and managing projects » et « Selecting material », n'ont pas d'équivalent dans *Numériser et mettre en ligne*. A l'inverse, les chapitres de *Numériser et mettre en ligne*, traitant du droit d'auteur et de la constitution d'un cahier des charges ne se trouvent pas dans *Creating digital collections*. Cependant, il nous faut nuancer ce tableau absolu : certaines questions techniques sont également absentes de l'un ou l'autre ouvrage. Le chapitre 7 de l'ouvrage britannique est nommé « Designing a user interface for digital collections », et celui de *Numériser et mettre en ligne* s'intéresse à l'archivage des documents numérisés.

Dans ces deux ouvrages, même si on assiste à une certaine diversification des contenus, ce sont toujours les questions techniques qui dominent. Cela s'explique, au moins du côté français, par une certaine volonté de normaliser les pratiques et de les centraliser : ainsi selon *Numériser et mettre en ligne* « la multiplication des initiatives rend d'autant plus urgent la nécessité d'une concertation accrue en matière de canalisation des énergies, de coordination des efforts (éviter les doublons et mutualiser les moyens) et de bonnes pratiques (recommandations techniques et de conservation des documents numériques) ». L'accent mis sur le côté technique est une manière de participer à ce mouvement et de réduire ce qui est perçu en 2010 comme un foisonnement trop important des efforts et des manières de faire. Cela ne suffit cependant pas à expliquer la technicité contenue dans ces manuels : on peut également en déduire qu'il s'agissait de compétences qu'on percevait alors comme n'étant pas acquises par les futur.e.s bibliothécaires s'occupant de bibliothèques numériques.

En 2012 paraît le *Guide pratique du livre numérique en bibliothèque*<sup>44</sup>, centré quant à lui sur les bibliothèques numériques non patrimoniales. Cependant, il fait état d'une évolution de l'offre relative aux bibliothèques numériques, offre qui concerne également les BNP même si les modalités en sont un peu différentes. En effet, au lieu d'être centré sur des aspects techniques qui sont de toute façon moins pertinents pour une bibliothèque numérique « normale », ce guide fait état de l'offre commerciale disponible à sa parution. Il a notamment une partie « aide à la décision » : cela souligne que dans le cas de bibliothèques numériques non patrimoniales, l'important consiste à choisir un logiciel et une offre adaptée. La partie la plus technique traitée ici est la gestion du tableau de bord. L'intérêt de ce guide est qu'il préfigure un état plus actuel de l'offre dans le domaine des BNP, et est devenu rétroactivement lisible dans ce domaine. En effet, *Bibliothèques numériques : solutions de diffusion*<sup>45</sup>, paru presque dix ans plus tard, consacre un chapitre entier (soit plus d'un quart du livre) au choix d'une solution de bibliothèque numérique. Cela fait état d'un tel développement de l'offre pour les BNP qu'elle rejoint désormais d'une certaine manière ce que décrit le *Guide pratique*. Il s'agit ici aussi de choisir la solution la plus adaptée, et non de constituer forcément une innovation comme c'était le cas en 2008. D'ailleurs, un autre des quatre chapitres de *Bibliothèque numériques* est consacré entièrement à la solution « Gallica marque blanche » : la moitié de cet ouvrage est donc centrée sur les solutions de BNP, alors que dix ans auparavant, *Numériser et mettre en ligne* ne les mentionnait qu'en passant.

Pour autant, l'aspect technique n'a pas disparu. Le livre d'Andro et Maisonneuve met l'accent sur les compétences nécessaires à la mise en place d'une BNP, qu'elles

<sup>44</sup> PATEZ, Alain, 2012. *Guide pratique du numérique en bibliothèque*. Mesnil-sur-l'Estrée : Klog éditions.

<sup>45</sup> MAISONNEUVE, Marc et ANDRO, Mathieu, 2021. *Op. cit.*

soient bibliothéconomiques (connaissance des collections), techniques (EAD, métadonnées, nommage des fichiers...), voire même purement informatiques (conception de sites). Les BNP gardent donc encore aujourd'hui leur spécificité par rapport aux bibliothèques numériques aux contenus modernes, qui dépendent d'une offre éditoriale produite hors bibliothèque. Et d'ailleurs, cette spécificité ne semble pas près de s'éteindre, puisque le dernier chapitre de *Bibliothèque numériques* traite des BNP de demain en examinant des outils comme l'intelligence artificielle ou le *text mining*<sup>46</sup>. Les BNP continuent à bénéficier d'avancées technologiques afin de développer leurs fonctionnalités. Cependant, encore une fois, la technicité n'est pas tout puisque Andro et Maisonneuve envisagent également le futur à travers le droit (notamment les licences ouvertes) et les initiatives participatives (le *crow-funding*<sup>47</sup>).

Nous avons vu une certaine progression dans le contenu de ces ouvrages : il est intéressant d'analyser également la répartition des dates de publication. En effet, si nous avons tenté de les échelonner le plus possible afin d'avoir un échantillon représentatif des évolutions des contenus, nous avons été limités par la réalité de l'offre éditoriale. Ce que l'on peut remarquer, rien qu'à partir de cet échantillon, est que les premiers ouvrages ont plutôt été rédigés en anglais. Cela suit le développement des bibliothèques numériques puisque celles-ci sont nées d'abord dans le monde anglo-saxon avant d'arriver en France. Autour des années 2010, on peut remarquer une forte concentration d'ouvrages en français, ce qui correspondrait à une période de besoin important chez nous. En effet, il s'agit d'une époque de foisonnement de projets de bibliothèques numériques en France. De nos jours, les publications se sont faites plus rares : c'est ce que soulignaient Andro et Maisonneuve de manière générale au sujet des bibliothèques numériques. C'est bien sûr également le cas pour les manuels. Le besoin semble s'être tari, soit que l'on considère que les manuels parus auparavant sont toujours d'actualité, soit que l'on pense que les compétences sont acquises d'office par les bibliothécaires actuels et qu'il n'y a plus besoin de les informer outre mesure.

En outre, aucun de ces ouvrages n'étant entièrement concentré sur les aspects techniques des bibliothèques numériques, mais présentant au contraire une multiplicité d'aspects dont nous avons commencé à dégager les compétences liées, on peut donc voir que le profil d'un.e « bibliothécaire numérique » requiert des savoirs diversifiés – ces savoirs n'étant pas vus comme acquis puisque les manuels reviennent dessus afin de les présenter, et ce même dans les ouvrages les plus récents, bien que la précision soit moindre.

## **2 - La construction d'une identité professionnelle**

Ce mémoire se questionne sur le double aspect de l'identité professionnelle et des compétences : deux axes certes très fortement liés puisqu'ils touchent à la posture professionnelle dans son ensemble, des gestes du quotidien, acquis ou non acquis (les compétences) à l'image générale renvoyée ou perçue (l'identité professionnelle). Afin de nous centrer correctement sur ces notions, et de décrire

<sup>46</sup> Cette technologie permettrait notamment de repérer, extraire des données et des informations d'un texte de manière automatisée : <https://www.ibm.com/topics/text-mining>.

<sup>47</sup> Un financement participatif.

au mieux à travers elles ce qu'est un.e bibliothécaire de BNP, nous devons à présent tenter d'en proposer une analyse pouvant conduire à une définition.

Afin de nous placer immédiatement dans le milieu des bibliothécaires, nous avons choisi de suivre la définition que donne le *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* du terme de « compétence » : elle résulterait « d'une combinaison de savoirs, savoir-faire et savoir-être mobilisés pour agir de manière adaptée face à une situation professionnelle donnée ». <sup>48</sup> Ici, ce texte divise la notion de compétence en trois axes, ces axes étant composés des trois types de savoirs communément admis dans le domaine managérial.

Le savoir désigne principalement des connaissances intellectuelles, c'est-à-dire la définition la plus commune du mot <sup>49</sup>. Le savoir-faire, quant à lui, désigne plutôt une connaissance acquise par l'expérience, et que l'on peut mobiliser de manière pratique. <sup>50</sup> Enfin, le savoir-être recouvre plutôt le comportement d'une personne, notamment dans ses relations professionnelles en équipe. <sup>51</sup>

La notion de compétence recouvre donc tous les aspects mobilisables dans le cadre du travail, que ce soient les savoirs dits intellectuels, liés à l'expérience, ou au comportement. Ce qui est important, c'est que les compétences sont « évaluables » : il s'agit de quelque chose de définissable et de comparable, que l'on peut qualifier et quantifier. Ainsi, cela rend possible l'enquête sur laquelle s'appuiera ce mémoire.

Enfin, il est intéressant que les bibliothèques numériques soient placées dans la catégorie « Enjeux transversaux contemporains » de ce référentiel : outre le fait que cela souligne qu'un questionnement autour des bibliothèques numériques ne relève pas du passé et qu'elles restent fortement ancrées dans des thématiques actuelles, que peut-on en déduire concernant les compétences des bibliothécaires ? Sont-elles amenées à connaître encore des évolutions ? Et quel impact cela aurait-il sur l'identité professionnelle ?

De manière plus large, pour Riondet (1995) <sup>52</sup>, les bibliothécaires peuvent être considérés comme des professionnels en ce qu'ils allient des savoirs théoriques et pratiques. Il s'agit donc de compétences plus ou moins spécialisées, acquises par ceux qui les mettent en pratique, sur lesquelles se fonde une certaine légitimité à exercer un ensemble défini de tâches et à percevoir une rémunération par la suite. Afin de définir trois aspects clés de la manière dont se constitue une profession, Dubar (1991) <sup>53</sup> cite Saunders & Wilson (1933) <sup>54</sup> :

- une profession recherche la « spécialisation des services pour accroître la satisfaction de la clientèle ». En bibliothèque, cela se traduit par le développement d'un éventail de nouveaux services dont font partie les BNP (mise à disposition d'ouvrages rares et difficiles d'accès). De même, la réutilisation

<sup>48</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022, *op. cit.*, p.13.

<sup>49</sup> Voir la définition n°1 du mot dans les *Trésors de la langue française* : « Appréhender par l'esprit, avoir la connaissance complète de, pouvoir affirmer l'existence de. » <https://www.le-tresor-de-la-langue.fr/definition/savoir#top>

<sup>50</sup> *Ibid.* « Pratique aisée d'un art, d'une discipline, d'une profession, d'une activité suivie; habileté manuelle et/ou intellectuelle acquise par l'expérience, par l'apprentissage, dans un domaine déterminé. »

<sup>51</sup> Robert, [en ligne], 2024. « Ensemble des qualités relationnelles et comportementales adaptées au monde de l'entreprise. » <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/savoir-etre>

<sup>52</sup> RIONDET, Odile, 1995. Un regard extérieur sur l'identité professionnelle des bibliothécaires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 6, pp. 56-63.

<sup>53</sup> DUBAR, Claude, 1991. *La socialisation Construction des identités sociales et professionnelles*. France : Armand Colin. Collection U.

<sup>54</sup> CARR-SAUNDERS, Alexander et WILSON, Paul, 1933. *The Professions* [en ligne]. London : At the Clarendon. Disponible à l'adresse : <https://archive.org/details/dli.ministry.19254> [consulté le 8 mai 2024].

libre d'images tombées dans le domaine public, de plus en plus valorisée et qui se répand dans les BNP via des licences spécifiques, offre au public la possibilité de se réapproprier une culture encore perçue comme figée.

- le « développement d'associations professionnelles » permet ensuite à une profession de développer le prestige du métier et de contrôler sa déontologie (elle peut ainsi se structurer grâce à un ensemble de règles) : par le biais de ce pouvoir d'exclusion, elle se distingue des autres professions.

- enfin, l'accès à la profession se fait après la « mise en place d'une formation spécifique » : la question de la formation est donc cruciale à l'étude de l'identité professionnelle. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, considère-t-on qu'afin d'avoir à charge un projet de BNP, un.e bibliothécaire peut se contenter d'une formation généraliste, ou bien faut-il une formation spécifique, qui en ferait une sorte de « sous-métier » dont la spécialisation est accrue ?

Il nous faut souligner à la suite de Dubar l'importance de l'identité professionnelle, qui pour lui est liée à l'identité sociale à travers le phénomène de la reconnaissance (des savoirs, des savoirs-faire, des compétences en général.) C'est celui-ci qui permet à un individu d'acquérir un certain statut, soit une place dans les relations hiérarchiques qui se jouent dans son entourage (famille, lieu de travail, fréquentations). Ainsi, dans l'identité professionnelle se mettent en jeu des dynamiques relationnelles liées au positionnement d'un individu donné face à son milieu. Nous pouvons donc nous demander s'il existe un positionnement particulier aux « bibliothécaires numériques », ou si celui-ci rejoint un positionnement plus général de bibliothécaires ?

### **3 - Méthode d'enquête et recueil des données**

Le vide que nous avons découvert dans la littérature consacrée aux compétences des bibliothécaires chargé.e.s de BNP nous force à retourner à la réalité du terrain afin de produire de nouvelles données, qui auront le mérite d'être à jour et plus précises quant à notre questionnement.

Au vu de l'objet de ce mémoire, il va de soi que le public concerné par l'enquête sera les professionnel.le.s des bibliothèques. Le champ, bien que réduit aux BNP, reste très large car il concerne la France métropolitaine dans son entièreté – les pratiques et l'idée que nous nous faisons d'un.e bibliothécaire pouvant être très différents dans d'autres pays, il nous a paru plus prudent de ne pas nous aventurer à une échelle mondiale, ou même européenne. A l'inverse, l'échelle municipale ou régionale nous semble constituer un terrain trop réduit au vu du nombre de BNP par région, nombre qui ne serait pas analysé dans son ensemble du fait des contraintes liées au contact de professionnel.le.s. L'échelle nationale paraît donc constituer un juste milieu entre ces deux propositions. Dans un but d'efficacité et dans l'espoir d'atteindre le plus haut degré d'exhaustivité possible, nous avons pris la décision de réaliser un questionnaire en ligne, qui demanderait un temps moindre à remplir pour les répondant.e.s, et permettrait donc d'avoir un plus grand nombre de réponses.

Ce questionnaire<sup>55</sup> a été transmis sur la liste de diffusion « Bibliopat », à laquelle sont abonnées nombre de personnes travaillant dans le domaine du patrimoine en bibliothèques. Afin de compléter ce public, qui ne constitue certainement pas l'ensemble des professionnel.le.s que l'on pourrait atteindre, et de cibler plus précisément les BNP, nous avons également transmis ce questionnaire aux BMC (Bibliothèques Municipales Classées) possédant une bibliothèque numérique. Évidemment, nous ne nous attendions pas à atteindre l'exhaustivité à travers cette méthode d'enquête, mais nous espérons, en multipliant les canaux de contact, obtenir le plus grand nombre de réponses possibles afin de pouvoir peindre un tableau fidèle de la réalité du terrain.

Le questionnaire étant conçu pour ne pas nécessiter un temps de réponse trop important, le nombre de questions a été limité, et nous avons réduit autant que possible les questions ouvertes. Nous avons cependant tenté d'avoir le questionnement le plus large possible malgré ces contraintes.

Ainsi, les premières questions concernent l'environnement dans lequel le.a répondant.e s'inscrit (la personne a-t-elle bien travaillé/travaille sur une BNP ? Dans quel type de bibliothèque/institution ?). Ensuite, les interrogations portent sur le poste en lui-même : son intitulé, et les compétences qui l'accompagnent, axe central de ce mémoire. Il a été décidé de demander cinq compétences, car cela permet aux répondant.e.s d'effectuer une priorisation en choisissant les compétences clé, tout en s'assurant que la réponse à cette question ne soit pas trop chronophage. Les compétences n'ayant pas été demandées par ordre d'importance, leur place dans la liste n'a pas été prise en compte dans l'analyse des résultats.

La deuxième partie du questionnaire se concentre sur la formation, en envisageant plusieurs cas de figure. Dans un souci d'efficacité, les personnes ayant répondu qu'elles n'avaient pas reçu de formation dans le domaine n'ont alors qu'une question sur les potentielles difficultés à se former, tandis que les autres ont deux questions additionnelles sur le type de formation et les attentes quant à celle-ci.

En troisième partie, nous nous intéressons à l'environnement professionnel du poste et à son avenir : les répondant.e.s se perçoivent-ils différemment du profil « bibliothécaire type » ? Rencontre-t-on un problème de spécialisation, et celui-ci affecte-t-il leur carrière ? Quels autres métiers, et par conséquent quelles compétences, sont sollicités dans le cadre d'une BNP ?

Ces trois parties correspondent largement au déroulé logique du mémoire.

Le questionnaire a été mis en ligne durant trois semaines au mois de mars 2024. Il a reçu 64 réponses complètes (pour 205 réponses au total : ont été éliminées d'office les réponses trop incomplètes, vides, ou d'individus n'ayant jamais travaillé sur des BNP). Nous estimons cependant qu'au vu du champ à couvrir, le taux des réponses complètes est très bon : pour référence, il n'y a que 54 BMC, et parmi celles-ci toutes n'ont pas de bibliothèques numériques. 64 réponses complètes pour tous types de BNP en France nous paraît donc composer un échantillon assez large pour être représentatif des réalités du terrain.

Afin de compléter un panorama qui comporte toutefois forcément des lacunes du fait du nombre limité de questions et de l'ampleur limitée des réponses que l'on peut recevoir dans un sondage de ce type, nous avons également mené plusieurs entretiens

<sup>55</sup> Toutes les grilles des questionnaires sont disponibles en annexe..

semi-directifs. Ceux-ci se répartissent en deux catégories : la première concerne le même public que le questionnaire, c'est-à-dire des bibliothécaires travaillant ou ayant travaillé sur des BNP, et repose sur une trame similaire. Le but de ces entretiens est d'approfondir tous les points mentionnés précédemment et de développer notre compréhension de l'environnement des professionnel.le.s interrogé.e.s. D'autres axes ont en outre pu émerger au fil des discussions : l'intérêt de réaliser des entretiens semi-directifs réside aussi dans le fait de rester ouvert à l'expérience d'autrui et à des idées nouvelles.

Nous avons également réalisé des entretiens additionnels sur certains points complémentaires tels que la formation. Dans ce cadre, nous avons mené un entretien avec la responsable du pôle « formation continue » à l'ENSSIB. Cet entretien était libre car il concerne une thématique à la fois très spécifique et annexe au questionnement général de ce mémoire. Nous avons cherché à avoir une meilleure vue de l'historique des formations sur les bibliothèques numériques en général (car il n'existe pas de formation continue spécifique aux BNP) afin de comprendre l'évolution des besoins des professionnels. Nous nous sommes également entretenus avec le formateur assurant la formation « OmekaS » pour l'ENSSIB dans le but de préciser certains points évoqués dans l'entretien précédent et d'avoir une meilleure compréhension des enjeux liés à ce logiciel<sup>56</sup>.

#### **4 - Mais qui sont donc les bibliothécaires des BNP ?**

Il nous faut avant toute chose nous arrêter un instant sur l'objet de cette enquête, de ce mémoire : qui sont en fait les professionnel.le.s du métier ? Qui sont les répondant.e.s à l'enquête ? Et comment traduire dans ce mémoire une réalité qui est en fait loin d'être singulière ?

Un point tout d'abord sur les qualificatifs utilisés dans ce mémoire. Nous avons choisi de désigner les professionnel.le.s que nous cherchons à étudier par plusieurs expressions, cherchant toutes à englober des expériences multiples à travers seulement quelques mots. En effet, nous utilisons systématiquement le terme de « bibliothécaire », alors que les personnes concerné.e.s n'ont pas forcément toutes ce titre. Nous entendons ici ce terme au sens de « personne travaillant en bibliothèque », qui en est l'acception la plus large admise. De même, ces professionnel.le.s n'ont pas toujours pour mission unique de travailler sur une BNP : nous estimons que du moment qu'ils y ont contribué de quelque manière que ce soit, ils sont objets de ce mémoire. Ainsi, si nous utilisons parfois à des fins de variété les expressions « bibliothécaire chargé.e de BNP » ou « bibliothécaire s'occupant de BNP », nous n'étudions pas uniquement les personnes responsables de BNP, même si elles ont peut-être été sur-représentées dans les répondant.e.s à l'enquête car se sentant plus directement concerné.e.s.

L'expression la plus juste pourrait être, malgré son manque d'élégance, « bibliothécaire travaillant sur une BNP ». Elle englobe le mieux toutes celles qui ont pu contribuer à une BNP car elle est très large. Nous avons également utilisé « bibliothécaire numérique » : nous tenons à préciser que si cette expression est probablement la plus adaptée car elle permet d'occulter l'action précise

<sup>56</sup> Entretien n°2 et n°5 respectivement.

effectuée sur la BNP, englobant donc tous.les ses contributeurs, elle n'est pas utilisable hors du cadre de ce mémoire. En effet, tous.les les bibliothécaires sont de nos jours, à des degrés différents, des « bibliothécaires numériques » : du catalogage à la création de contenus et la médiation, rares sont les aspects du métier qui n'impliquent pas aujourd'hui le numérique. Nous avons choisi de l'utiliser ici comme raccourci pour signifier « personne travaillant en bibliothèque sur quelque aspect d'une BNP », mais cette expression ne peut cependant être sortie de contexte sans devenir inadaptée, c'est pourquoi nous l'entourons de guillemets.

Ayant convenu de la terminologie utilisée, il nous faut désormais examiner exactement qui peuvent être les bibliothécaires travaillant sur des BNP. Pour ce faire, nous étudierons les intitulés des postes des répondants à l'enquête, mais aussi comment sont formées certaines des équipes de « bibliothécaires numériques ».

#### 4.1 - Un.e ou des bibliothécaires ?

Travailler en bibliothèque, c'est dans la grande majorité des cas travailler en équipe, en réseau. Un.e bibliothécaire est rarement isolé.e. Étudier l'identité d'un certain type de bibliothécaires nécessite donc tout d'abord de rappeler qu'il ne s'agit pas d'individus que l'on peut considérer un à un, mais bien de professionnel.le.s liés par un ensemble de réseaux du métier. Il n'existe pas « un.e » bibliothécaire numérique, mais bien « des » bibliothécaires numériques, et les profils que nous dégagerons se révéleront par conséquent multiples.

Dès 2011, Rey<sup>57</sup> soulignait que le numérique avait renforcé le travail en réseau – ce que l'on peut notamment expliquer par le développement des moyens de communication et des réseaux sociaux : de multiples structures pourtant éloignées géographiquement peuvent mener des projets communs. Il s'agit là d'une évolution générale au travail en bibliothèque. Cependant, elle a été particulièrement importante sur des projets comme les BNP, dont le contenu est intégralement numérique et voué à être accessible de n'importe où. Les BNP se sont rapidement tournées vers une mise en commun des efforts de numérisation. Après tout, qu'un livre soit rendu disponible par la BNP de Lille ou de Marseille, il sera accessible sur le même ordinateur. De cette réalisation sont nés par exemple les plans de numérisation partagée. La Bnf, moteur d'une grande partie de ces actions de coopération, les définit ainsi : « BnF et partenaires se répartissent les corpus à numériser pour les produire ensemble et éviter les doublons »<sup>58</sup>.

Cette recommandation de ne numériser que ce qui n'a pas encore été numérisé est facilitée par les évolutions techniques qui permettent aux BNP d'intégrer les documents d'autres institutions : les plus répandus parmi ces outils de partage des documents étant OAI-PMH et IIIF<sup>59</sup>. Ainsi Gallica compte selon la Bnf plus de 300 partenaires contributeurs, et peut donc se targuer d'être une bibliothèque numérique « de la France ».<sup>60</sup>

Cette manière de travailler se retrouve également à l'échelle d'une institution donnée. Le *Premier bilan du dispositif national des bibliothèques numériques de*

<sup>57</sup> REY, Laurence. *Op. cit.*

<sup>58</sup> BNF, 2019. *Charte documentaire de la numérisation des collections de la bibliothèque nationale de France*. Ministère de la Culture.

<sup>59</sup> Il s'agit de protocoles d'échanges de métadonnées sur lesquels nous reviendrons plus en détail ultérieurement.

<sup>60</sup> *Ibid.*

*référence*<sup>61</sup> parle de recomposition des organigrammes « pour s'adapter à l'extension du numérique dans tous les services ou pour en créer de nouveaux » : les BNP entrent ici dans la catégorie des nouveaux services et permettent aux bibliothèques de développer leur offre. En outre, le bilan cite plusieurs axes sur lesquels des compétences spécifiques conduisent à cette recomposition des équipes : certains plutôt du côté développement numérique et informatique comme le portail, la gestion des ressources numériques ; d'autres plutôt concentrés sur des actions de médiation et d'interaction avec les publics.

Le mode « gestion de projet », lié aux BNP, a également pu avoir un impact. Rey (2011)<sup>62</sup> cite l'avis du directeur de la bibliothèque francophone de Limoges, Daniel Le Goff : « La logique transversale de gestion de projet bouleverse l'organisation hiérarchique, permet la montée en compétences et renforce la cohésion des équipes ». Dans la pratique, l'apparition des BNP a bien permis certaines restructurations, notamment pour le cas de grandes BNP nécessitant la création d'équipes dédiées : cela permet à la fois d'avoir un groupe identifié pouvant répondre aux besoins internes et externes, mais aussi de mobiliser des compétences déjà existantes au sein du personnel (qu'ils aient effectué auparavant des missions similaires ou qu'ils aient pu monter en compétences afin de se spécialiser). Faire partie d'une équipe dédiée permet de solidifier ces acquis.

Ainsi, dans une grande bibliothèque municipale dotée de personnel dédié, cela peut par exemple représenter 5 ETP (Equivalent Temps Plein). Outre un.e responsable, dont le profil sera par conséquent axé management et coordination, on peut dégager deux types de profils correspondant aux deux axes dégagés par la lecture du *Premier bilan du dispositif national des bibliothèques numériques de référence* : le premier effectue plutôt un travail sur les données numériques et leur mise en ligne, alors que le second se concentre sur la médiation, offrant en fait une sorte de service public en ligne.

En outre, on peut souligner à la suite du groupe ORHION de la Bnf que la recomposition des organigrammes a également été due au changement de nature des documents : la Bnf a étendu ses compétences au traitement de documents numériques, natifs ou non « de la création ou la réception de contenus numériques à l'accès et la préservation à long terme »<sup>63</sup>. Or traiter ces documents d'un type nouveau a requis des profils d'un type nouveau. Au contraire des documents physiques dont la procédure d'entrée est réalisée par les magasiniers, ce sont les bibliothécaires ou même les ingénieurs informatiques qui le font pour les documents numériques. Le partage des rôles a donc évolué : les profils plutôt « informaticiens » se sont retrouvés avec la double mission d'assurer à la fois une aide technique mais aussi la gestion de collections. L'implication des magasiniers est elle aussi différente puisqu'il leur incombe désormais plutôt la vérification de la qualité des collections à chaque étape du processus.

<sup>61</sup> DUQUENNE, Isabelle, 2016. *Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence*. Paris : Ministère de la culture. Bilan 2016-AO3.

<sup>62</sup> REY, Laurence. *Op. cit.*

<sup>63</sup> CAMILE, Géraldine et al. *Op. cit.*

Ces recompositions sont cependant limitées par la taille des bibliothèques et donc celle du personnel disponible. Ainsi, dans de grandes structures telles que la bibliothèque municipale citée plus haut ou encore une grande bibliothèque universitaire, il est possible de créer une équipe dédiée pour les BNP. Celles-ci ont des compositions variables : une répartition données/médiation ou bien certain.es gestionnaires de collections travaillant thématiquement sur leur domaine de compétence (le travail sur la BNP ne représente donc pas l'entièreté de leurs missions). Dans tous les cas, on y retrouve la présence d'un support informatique (qui peut revenir dans les BU au service informatique de l'université) et d'un.e responsable de la BNP. Enfin, selon les modalités de numérisation, on peut également ajouter à cette configuration des agents de numérisation pouvant effectuer cette tâche sur place.

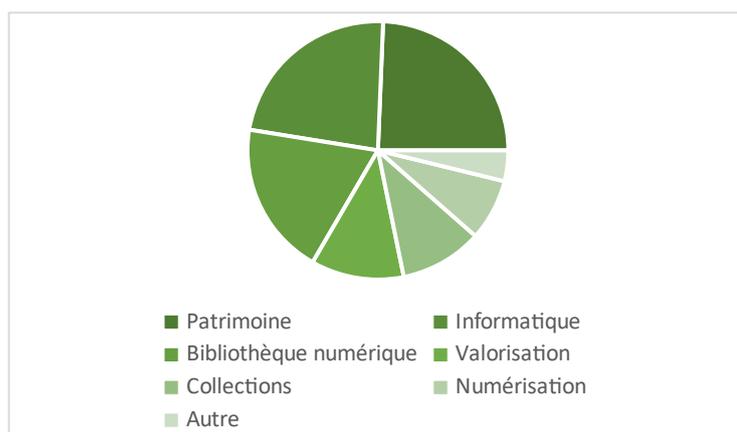
Dans des structures dont l'équipe est plus réduite, le nombre de personnes dédiées à la BNP est généralement réduit à deux, également avec des répartitions différentes selon les structures. Ces personnes travaillent tout de même en interconnexion avec leurs collègues, qu'il s'agisse de la numérisation de collections particulières (travail avec le responsable de la collection), de l'intégration de données (le responsable SIGB), ou encore de la prise de décision quant au corpus à numériser (elle peut se faire de manière collégiale)<sup>64</sup>. Le nombre de personnes impliquées dans une BNP varie donc selon les phases du projet. D'ailleurs, pouvoir dédier une ou deux personnes à la gestion de la BNP est déjà un investissement important pour les bibliothèques : il peut s'agir d'ETP partagés, de postes qui se complètent. Les temps pleins consacrés aux bibliothèques numériques sont plutôt réservés aux grandes structures.

Dans tous ces cas, on voit bien que les compétences se révèlent collectives et partagées : travailler sur une BNP, ce n'est pas forcément travailler de manière isolée. Les compétences et les profils que nous dégagerons ne représentent donc pas toujours une personne seule. Cependant, face à la diversité et à la spécialisation des compétences citées dans l'enquête que nous avons réalisée, nous ne pouvons que souligner qu'il est bien souvent nécessaire que les personnes travaillant sur les BNP aient un profil spécifique, que nous chercherons à analyser.

#### ***4.2 - Des types de poste divers***

Nous avons demandé aux répondant.e.s à l'enquête de préciser l'intitulé de leurs postes afin de mieux comprendre où ils se placent par rapport aux BNP. Nous avons ensuite réparti ces intitulés selon ce qu'ils laissaient entendre du type de poste occupé. Six catégories thématiques ont été créées, citées ici de la plus représentée à la moins représentée : les postes relevant plutôt du patrimoine, ceux plutôt axés informatique, ceux relevant spécifiquement de BNP, ceux liés à de la valorisation ou de la médiation, ceux traitant de collections spécifiques, et enfin ceux dédiés à la numérisation.

<sup>64</sup> Selon entretiens n°1, 3, 4 et 5.



Il est intéressant de voir que les types de postes les plus représentés restent les postes liés à la notion de patrimoine. Cela s'explique bien sûr par le type de bibliothèques numériques ciblé ici, mais cela nous permet de voir qu'une forte quantité de répondant.e.s n'ont pas des postes dédiés à la BNP à laquelle iels contribuent. Ces postes donnent en grande majorité le titre de « responsable » d'un fonds patrimonial, avec également des assistant.e.s et des chargé.e.s de mission de conservation. Les BNP sont ici abordées sous l'angle de la préservation et de la valorisation du patrimoine. Elles proviennent d'expert.e.s dans le domaine du patrimoine, qui ont une connaissance fine de leurs collections.

Cependant, le deuxième profil le plus représenté est celui qui a été classé « informatique » : il s'agit de « responsables » ou de « chargé.e.s » d'informatique documentaire, de gestion du SIGB, de préservation des données. Ainsi, ceux-ci ont des compétences nécessaires au travail sur le côté technique des BNP car iels occupent des postes mobilisant des savoirs similaires. Un glissement de l'un à l'autre paraît naturel. Cela nous permet ici de voir que bien que les BNP aient une forte valeur patrimoniale, elles restent des objets techniques nécessitant des savoir-faire spécialisés.

D'ailleurs, les postes spécialisés « bibliothèque numérique » gardent un certain côté technique. Outre les nombreux.ses « responsables » d'un service BNP, les intitulés de postes soulignent bien le côté informatique de ces bibliothèques, avec un accent sur l'administration et les données. D'un autre côté, plusieurs des postes « bibliothèque numérique » lient l'expression BNP à celle de valorisation. C'est d'ailleurs la catégorie la plus représentée après celle-ci : un dixième des répondant.e.s ont un poste lié à la valorisation en général. Celle-ci est donc pensée comme le pendant logique d'une BNP. Elle sert, en procurant un accès plus facile aux collections, à leur donner une visibilité et un rayonnement plus importants.

Le profil « responsable d'une collection spécifique » est certainement lié aux BNP en ce que la mise en ligne d'une collection se fait généralement avec l'aide de son ou sa gestionnaire. Une bonne connaissance des documents que l'on numérise reste donc un point important puisque ceux dont c'est la spécialité sont mis.es à contribution.

Enfin, les postes dédiés à la numérisation ont été les plus rares parmi les répondant.e.s : cela peut s'expliquer en outre par le fait qu'il n'est pas obligatoire

pour une BNP d'avoir ce type de postes. La numérisation peut en effet être réalisée par un prestataire, en une seule fois ou via des campagnes annuelles. Les institutions possédant du personnel dédié sont nécessairement plutôt grandes, et ont bien souvent mis en place un service de numérisation à la demande nécessitant alors un travail régulier et non par campagnes. Notre questionnaire n'ayant pas été transmis de manière exhaustive, il se peut également qu'il ait tout simplement reçu moins de réponses de ceux occupant ces postes proportionnellement à leur nombre réel.

Nous avons également reçu de rares réponses de profils que l'on peut qualifier de totalement déconnectés des BNP – du point de vue de leur titre uniquement. Il s'agit notamment de rôles comme « directeur.ice d'une bibliothèque », « chercheur.euse » ou bien « magasinier.ère ». On peut comprendre comment iels ont pu être amené.e.s à contribuer à une BNP, selon la répartition des missions et des équipes. Le faible nombre de ce type de profils est même presque étonnant : dans les faits, la quasi totalité des répondant.e.s occupe un poste lié soit au patrimoine soit aux aspects les plus évidents des bibliothèques numériques. Peut-être que ceux qui sont dotés de postes plus éloignés se sont moins sentis concerné.e.s par l'enquête. On peut tout de même en déduire, à vu de la répartition de ceux qui ont répondu, qu'il existe une certaine spécificité des postes liés aux BNP.

Finalement, nous avons pu voir que bien que la littérature traite peu le sujet des compétences nécessaires aux bibliothécaires en charge de BNP – ou plus largement de leur identité – certaines idées transparaissent tout-de-même dans ce qui a déjà été écrit. Celles-ci montrent une certaine diversité de compétences, confirmée par la diversité des profils de poste des répondant.e.s à l'enquête. L'aspect technique est fortement présent mais ne semble pas représenter la totalité de ce qui fait le métier. Pourtant, les premiers éléments de réponse que nous avons pu dégager font bien ressortir que travailler sur une BNP, c'est acquérir des savoirs qui ne sont pas communs aux autres missions sur lesquelles les bibliothécaires peuvent se concentrer. On peut donc se demander à la fois de quels savoirs exactement il s'agit, mais aussi comment ils ont pu être obtenus par les bibliothécaires.

## **PARTIE 2 : DES BIBLIOTHÉCAIRES SPÉCIALISÉS ?**

---

Selon *Numériser et mettre en ligne*<sup>65</sup>, un projet de BNP représente un ensemble de défis relevant de différents domaines : technologique (choix de prestataire, d'infrastructure logicielle et matérielle adaptée), économique (établir un projet viable sur le long terme en trouvant les bons financements), juridique (les questions de droits d'auteur mais aussi le code des marchés publics), professionnel et organisationnel (gérer le projet), et scientifique (bien connaître les corpus). Ce bref panorama touche déjà à des domaines très variés sans même entrer en profondeur : se pose donc la question des compétences nécessaires afin de relever ces nombreux défis. Quelles sont-elles ? Qui les possède en pratique ? Et surtout, comment les acquérir ?

Afin de répondre à ces questions, nous analyserons les différents types de formation disponibles (initiale, continue, autre...) avant de nous intéresser aux compétences liées aux BNP.

### **I - PARTIR DE ZÉRO : LA FORMATION**

Duquenne (2016) souligne que « la formation du personnel est bien perçue comme un axe indispensable du projet »<sup>66</sup> : celle-ci doit s'étendre au maximum d'agents, dans le but d'assurer un service public de qualité constante face aux évolutions des pratiques. Il s'agit de développer des compétences relatives au numérique, mais aussi, et cela se comprend dans le cas de BNP, aux questions patrimoniales. En effet, les BNP relèvent de la double tutelle du numérique et du patrimoine.

L'enquête menée par Peresan-Roudil (2015)<sup>67</sup> confirme l'importance de la question de la formation relative aux BNP : selon ses résultats, seulement un tiers des bibliothécaires possédait l'ensemble des compétences minimales pour mener un tel projet. Le reste des bibliothécaires « s'est formé spécialement à l'occasion du projet ». Un projet de BNP représente donc un important investissement en formation : on peut déduire qu'il s'agit de compétences qui ne sont pas habituellement mobilisées par les bibliothécaires. Cela d'autant que Peresan-Roudil ajoute : « même parmi les bibliothèques ayant répondu par l'affirmative, 10 – soit les trois-quarts environ ont dû assimiler des compétences complémentaires »<sup>68</sup>. La formation est donc un passage obligé pour la plupart des bibliothécaires, quelles que soient les compétences minimales dont ils disposent.

Or dès les années 2000, Estermann et Jacquesson<sup>69</sup> relevaient les enjeux de ce préalable crucial à toute BNP. Ils soulignent dans leur article « Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? » la nature provisoire des enseignements concernant les bibliothèques numériques : les BNP s'appuient sur des technologies nouvelles, menées à évoluer. Si le changement est perçu comme moins rapide aujourd'hui, comme nous

<sup>65</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle. *Op. cit.*

<sup>66</sup> DUQUENNE, Isabelle, 2016. Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence. Paris : Ministère de la culture. Bilan 2016-AO3.

<sup>67</sup> PERESAN-ROUDIL, Alice. *Op. cit.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain. *Op. cit.*

l'avons vu en étudiant la littérature publiée sur les BNP, il reste un enjeu avec lequel composer.

## **1 - Les BNP dans les formations initiales**

Il existe en France plusieurs formations initiales vouées à préparer au métier de bibliothécaire : au niveau bac +2, il est possible d'effectuer un DEUST Métiers des bibliothèques et de la documentation ; au niveau bac +3 une petite dizaine d'universités proposent un BUT Information-Communication mention « Métiers du livre et du patrimoine » ; enfin il y a deux Masters « Sciences de l'information et des bibliothèques » (SIB).

Cependant, le DEUST et le BUT n'intègrent pas explicitement dans leurs plaquettes l'idée de bibliothèque numérique, sans parler de BNP. Certes, ces concepts peuvent être mentionnés dans certains cours plus généraux : par exemple, le DEUST de l'université Rennes 2 propose une UE « Rechercher exploiter et publier dans un contexte numérique » en deux parties. Le cours intitulé « Production numérique » peut très bien aborder les BNP, ou du moins les bibliothèques numériques – de même pour un autre cours nommé « Valorisation collections » dans une UE différente. Mais il n'y a aucun cours explicitement dédié aux bibliothèques numériques. C'est également le cas pour les BUT : si différentes universités proposent des cours liés à l'offre commerciale (dont l'offre commerciale numérique), ce qui peut au moins permettre d'aborder les bibliothèques numériques non patrimoniales, ainsi qu'aux « contenus numériques », encore une fois rien n'est directement lié aux bibliothèques numériques. Le numérique en général est bien pris en compte, mais comme nous l'avons déjà précisé il touche désormais tous les aspects du métier de bibliothécaire, pas seulement celui qui consiste à travailler sur une BNP.

Il est intéressant de constater que c'est seulement au niveau Master qu'apparaissent des cours explicitement portés sur la notion de bibliothèque numérique. Le M1 « Sciences de l'information et des bibliothèques » à Angers comporte en effet une UE intitulée « Informatique pour les bibliothèques », qui permet de poser des bases nécessaires : ainsi elle contient deux cours portant sur le « Document numérique » et sur « l'informatique documentaire pour les bibliothèques ».

Mais c'est surtout le M2 qui concentre le plus d'enseignements liés aux bibliothèques numériques (et par conséquent abordant probablement la question des BNP). L'UE 3, « Gestion des systèmes d'information » a un cours clairement intitulé « Création de bibliothèques virtuelles ». Même si ce cours ne vaut qu'un seul crédit ECTS, marquant donc une importance moindre aux yeux des créateur.ice.s de la plaquette, il s'agit du premier enseignement portant directement sur les bibliothèques numériques. D'ailleurs, l'UE 4 s'intéresse à la notion de « corpus numériques » et permet de renforcer l'accent mis dans ce domaine. Enfin, l'UE 7 permet de se spécialiser dans deux parcours dont l'un est intitulé « Gestion des corpus numériques » : la notion de numérique en général est donc assez fortement intégrée dans ce cursus, et l'idée de la création de bibliothèques numériques apparaît enfin clairement.

Additionnellement, l'UE 6 de ce parcours comporte un enseignement sur le « Droit du livre et des bibliothèques », permettant de faire face au « défi juridique » relevé par Claerr et Westeel (2010)<sup>70</sup>.

L'autre Master SIB en France dépend de l'ENSSIB et offre en deuxième année une spécialisation « Politique des Bibliothèques et de la Documentation » (PBD) à laquelle nous nous intéresserons tout particulièrement car elle prépare à travailler en bibliothèque. En première année de master, certains cours relèvent indirectement des bibliothèques numériques car ils concernent des langages informatiques ou des concepts liés (XML, les métadonnées Dublin Core, METS). Cependant, c'est une nouvelle fois en deuxième année qu'on trouve un cours plus explicitement centré sur les bibliothèques numériques : l'UE « Piloter une bibliothèque numérique ou un projet numérique », pour laquelle sont notamment organisées deux interventions centrées sur les BNP.

Selon la plaquette, cette UE a été conçue avec une volonté pratique, consistant à enseigner la gestion d'un projet numérique : « Cette UE aborde l'ensemble des phases d'un projet de dématérialisation des ressources documentaires : pilotage de la logistique d'une chaîne de numérisation ; rédaction d'un cahier des charges ; production et mise en valeur de métadonnées structurées ; enjeux et choix d'outils de partage et de travail collaboratif ; mise en œuvre de la préservation des données numériques. »<sup>71</sup>. Au vu des étapes présentées dans ce texte, on peut en déduire que ce qui est appelé « projet de dématérialisation des ressources documentaires » correspond le plus exactement à une BNP. En effet, ce sont surtout les BNP qui requièrent la numérisation de collections existantes – les bibliothèques numériques non patrimoniales pouvant également y avoir recours, mais ayant également l'option de partager des documents nativement numériques ou de profiter d'une offre éditoriale déjà existante. Toutes les autres étapes mentionnées correspondent également à la mise en place d'une BNP : d'ailleurs on peut voir que chacune correspond à un chapitre de *Numériser et mettre en ligne*<sup>72</sup>.

Le fait que les enseignements touchant clairement aux bibliothèques numériques, et donc également aux BNP, n'apparaissent qu'en Master 2 dans les deux formations initiales en bibliothèque témoigne d'une certaine perception des bibliothèques numériques en tant qu'objets d'un savoir avancé. Les tâches attendant aux BNP sont vues comme dépendant de postes atteignables seulement après la voie du Master. Nous faisons donc face à une image générale des BNP comme lieux de spécialisation, relevant de profils ayant fait des études relativement longues. Cela se traduit d'ailleurs par la répartition des répondant.e.s au questionnaire : parmi les seize personnes ayant accepté de transmettre leur fiche de poste, neuf occupent des postes de catégorie A/A+.

Nous avons décidé de mener une courte enquête parallèle permettant d'offrir une première vue sur la réalité de cet enseignement initial, dont les cours clairement centrés sur les bibliothèques numériques interviennent dans les deux cas en M2. Nous nous sommes concentrés sur la promotion ENSSIB de l'année de ce mémoire, avec laquelle nous pouvions facilement entrer en contact afin de mener cette rapide étude.

Nous avons donc transmis un questionnaire de 10 questions, ouvert pendant deux semaines, répondant au double enjeu d'évaluer les savoirs de la promotion, mais aussi leur perception de ces savoirs. Nous avons reçu 12 réponses, soit un peu plus de la

<sup>70</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle. *Op. cit.*

<sup>71</sup> ENSSIB, 2023. Plaquette du master Science de l'Information et des Bibliothèques [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/sites/enssib.fr/files/inline-files/plaquette-master-SIB-2024.pdf> [consulté le 20 août 2024].

<sup>72</sup> CLAERR Thierry et WESTEEL Isabelle. *Op. cit.*

moitié de la promotion (celle-ci comptant 22 personnes, incluant l'auteur de ce mémoire, qui n'a pu pour des raisons évidentes participer à l'enquête). Ces résultats sont assez nombreux pour rendre le questionnaire valide mais auraient pu être davantage étoffés pour être vraiment représentatifs : l'interrogation des promotions PBD précédentes ainsi que la création d'un nouveau questionnaire pour le M2 de l'université d'Angers aurait permis de peindre un tableau bien plus net de la situation. Cependant, comme la formation initiale n'est pas l'objet premier de ce mémoire, nous nous contenterons d'analyser ce que cette première enquête a pu esquisser.

La première partie de l'enquête visait à évaluer les connaissances techniques acquises par les élèves de la promotion. Pour ce faire, nous avons choisi de séparer l'idée de « connaître » de celle de « savoir utiliser ». En effet, le niveau auquel nous pensons « savoir utiliser » quelque chose diffère selon la perception de chacun : pour limiter ce biais, nous avons donc préalablement offert l'option du « connaître », qui implique a minima la connaissance de l'existence de quelque chose, et donc la possibilité de s'informer davantage dessus si le besoin se présente ultérieurement. Il s'agirait donc d'un premier « savoir basique », alors que le « savoir utiliser » serait plus avancé.

Afin de tester les compétences techniques des élèves avec précision, nous avons choisi de proposer une liste de langages et syntaxes informatiques utilisées dans le cadre des BNP, et qui étaient présentes dans le cursus du Master SIB. Pour chacune, les répondant.e.s devaient préciser s'ils connaissaient, et s'ils savaient l'utiliser. Nous avons ainsi mentionné :

- XML (*Extensible Markup Language*) ;
- DC (*Dublin Core*) et METS (*Metadata Encoding and Transmission Standard*), deux standards de métadonnées basés sur XML ;
- SRU/SRW (*Search/Retrieve via Url et Web Service*), des protocoles de requêtes ;
- SPARQL (*SPARQL Protocol and RDF Query Language*), un langage de requêtes ayant trait aux données RDF ;
- OAI-PMH (*Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting*), un protocole d'échange de métadonnées ;
- IIIF (*International Image Interoperability Framework*), un protocole d'échange d'images.

Dans l'ensemble, les taux de connaissance de ces éléments sont très hauts (entre 7 et 11). Les enseignements auraient donc permis aux élèves d'obtenir une connaissance basique de ces éléments techniques. Celle-ci peut alors, si le besoin s'en présente, évoluer en connaissance avancée par le biais de formations ultérieures. En outre, les élèves peuvent au moins entrer en discussion au sujet de ces éléments avec des professionnels de ces domaines, ce qui donne un premier point d'appui afin de mener un potentiel projet de BNP.

Pour les deux premiers éléments, les taux de « savoir utiliser » sont également très hauts. L'ensemble des personnes connaissant XML et DC savent également l'utiliser. Cela s'explique par la présence en Master 1 de cours dédiés à ces langages, offrant en particulier pour XML des possibilités de pratique. Ainsi, pour l'ensemble des langages basés sur XML, la présence de bases solides chez la

quasi-totalité des répondant.e.s permettra un apprentissage facilité, si le besoin s'en fait ressentir. Les éléments techniques enseignés semblent donc utiles et la progression entre M1 et M2 permet de s'appuyer sur un savoir déjà acquis pour aborder l'UE la plus spécialisée dans le domaine des BNP.

Cependant, pour l'ensemble des autres éléments techniques examinés, les taux de « savoir utiliser » sont bien moins hauts.

Seules six personnes pensent savoir utiliser SPARQL, et trois METS. Quant aux trois derniers, le taux de « savoir utiliser » ne dépasse pas un, alors même que celui de connaissance peut rester haut. Le plus grand écart se trouve dans le cas de METS et OAI-PMH : la quasi-totalité des élèves en a connaissance mais ne pense pas pouvoir les utiliser. On constate ici que, outre XML et DC, il existe un fossé entre théorie et pratique : or ce fossé, les élèves ne pensent pas pouvoir le traverser. Ainsi, même en connaissant un nombre assez important d'éléments techniques (seuls SRU/SRW sont en grande majorité non connus, les autres au contraire sont majoritairement connus), les élèves pourraient avoir besoin d'une formation additionnelle afin de les utiliser réellement dans leur vie professionnelle.

Les résultats de cette enquête offrent donc, du côté technique, un tableau encourageant mais limité. Cependant, l'échantillon étant assez réduit, ils gagneraient à être précisés.

Nous avons également voulu, en seconde partie de ce questionnaire, évaluer la perception qu'avaient les élèves des BNP. Nous avons posé deux questions quantitatives évaluant leur niveau de confort à l'idée : 1) de mener un projet de bibliothèque numérique, 2) de contribuer à une bibliothèque numérique existante. Enfin, nous avons demandé aux élèves d'écrire ce qu'ils avaient retenu de cette UE – cependant cette question était optionnelle.

Il a été intéressant de constater que, malgré une base consistante de connaissances techniques, la majorité des répondant.e.s ne se sentait pas du tout à l'aise à l'idée de mener un projet de BNP (sept personnes contre trois peu à l'aise et deux neutres). Les résultats sont cependant plus encourageants pour la question portant sur la contribution à une bibliothèque numérique : si le plus haut taux de réponse reste « peu à l'aise », trois personnes sont neutres et trois à l'aise (contre seulement deux pas du tout à l'aise). Ces deux questions séparées montrent bien qu'il existe une différence perçue entre la création d'une bibliothèque numérique et la simple contribution, celle-ci étant vue comme plus abordable.

Enfin, les réponses libres ont permis de préciser les informations que nous avons pu recueillir par le biais des questions quantitatives.

Nous pouvons les répartir en deux groupes : le premier, légèrement moins représenté, manifeste un certain enthousiasme envers les enjeux entourant les bibliothèques numériques. Par exemple, une réponse souligne les bénéfices du protocole OAI-PMH, qualifiant ses fonctionnalités « d'utiles ». La solution « Gallica marque blanche » est également souvent mentionnée positivement. En outre, on constate que certains enjeux liés aux BNP ont bien été relevés : le fait qu'elles « permettent une forme de conservation et de valorisation complémentaire » et de « s'adapter à de nouveaux besoins en matière de ressources documentaires ». Deux réponses soulignent également l'enjeu monétaire lié aux BNP : il s'agit de projets bien souvent ambitieux, et

l'importance de trouver un financement important pouvant y correspondre est soulignée.

A l'inverse, la majorité des répondant.e.s manifeste non pas un réel manque d'enthousiasme mais plutôt un sentiment de flou. Des concepts essentiels des BNP sont bien cités et reviennent fréquemment : « l'importance du numérique dans les bibliothèques », « le processus de numérisation de Gallica », « OAI-PMH, IIF, entrepôts de données ». Cependant, ceux-ci sont toujours tempérés par une relativisation de leur compréhension par les élèves. « Je n'ai pas tout compris », « j'ai appris des termes mais pas comment et quand les utiliser [...] C'est juste trop abstrait », « des concepts flous mais rien de concret » : on relève ici le sentiment d'un manque de capacité à appliquer concrètement ces savoirs. Les répondant.e.s disent avoir retenu des mots mais doutent de leur compréhension des concepts attachés. On retrouve encore une fois le fossé entre théorie et pratique.

Ce flou perçu va même jusqu'à une incompréhension des concepts sous-jacents, comme on peut le voir à travers cette réponse : « je sais juste que OAI-PMH est un protocole qui permet de moissonner des entrepôts de données (quoi que ça veuille dire) ». L'élève a bien compris à quoi servait OAI-PMH, mais pas les notions de moissonnage et d'entrepôts de données qui y sont liées. Les concepts sont connus en surface, mais pas assez profondément pour en assurer une compréhension durable.

Même les réponses enthousiastes d'élèves semblant plus à l'aise avec les concepts se centrent plus sur la compréhension des enjeux que sur le côté technique des BNP. Au contraire, les réponses témoignant d'un flou technique ne se montrent pas négatives par rapport aux enjeux entourant les BNP, qui peuvent par ailleurs avoir été bien compris.

Dans tous les cas, même si on peut considérer cet enseignement comme une base, il ne suffit pas sans formation additionnelle. Une réponse le résume : « Je pense que j'ai appris des choses mais sans nouvelles formations plus concrètes sur le sujet, je ne serais pas capable de les réutiliser. ». D'ailleurs, dans l'enquête principale de ce mémoire, transmise aux professionnel.le.s en poste, sur les 24 personnes étant arrivé.e.s à leur poste suite à une formation initiale, 11 d'entre elles témoignent avoir suivi des formations additionnelles (ces formations étant comprises comme des formations extérieures) : il s'agit donc de presque la moitié de cette catégorie de répondant.e.s. Dans la plupart des cas, la formation initiale n'est donc pas suffisante.

C'est également le cas pour la formation initiale post-concours. La responsable d'un service de bibliothèque numérique, avec laquelle nous avons pu nous entretenir<sup>73</sup>, explique que dans la formation DCB<sup>74</sup> qu'elle a suivie, il y avait rarement des formations complètes dans ce domaine, seulement des interventions à durée limitée. En effet, selon la plaquette de la formation les seuls enseignements pouvant se rapporter aux BNP dépendraient du module transversal « Culture informatique et numérique », ne constituant donc pas le cœur de la formation. A

<sup>73</sup> Entretien n°4.

<sup>74</sup> Diplôme de Conservateur des Bibliothèques. Il s'agit d'une formation initiale après obtention du concours de conservateur des bibliothèques.

noter que ce que nous avançons ici est forcément limité par le caractère flou et évolutif des plaquettes actuellement disponibles ; nous n'avons pu avoir accès à l'évolution réelle de l'offre, qui peut varier selon les années.

Cependant, « c'est pareil pour tout car tous les postes [de bibliothécaire] sont différents les uns des autres »<sup>75</sup>. Il est donc impossible de traiter de manière approfondie l'ensemble des problématiques auxquelles peuvent se confronter tous les bibliothécaires en un temps réduit (une formation DCB dure 18 mois, dont la moitié en stage). Un autre ancien élève DCB dit avoir demandé une formation sur les bibliothèques numériques lors de vœux au début de l'année, mais n'en avoir pas reçu ultérieurement<sup>76</sup> : cependant, il explique également cela par le fait que « peu d'autres élèves étaient concernés, certainement ». Riondet (1995)<sup>77</sup> soulève le difficile choix auquel se confronte toute formation dans le champ des bibliothèques : « Que choisir, entre l'interdisciplinarité, qui couvrirait toute l'expérience professionnelle, et une spécialisation plus étroite, mais plus spécifique de la profession ? ». La diversité du métier fait que l'on ne peut former en profondeur à l'ensemble de ses aspects durant le temps nécessairement réduit de tout enseignement. Au lieu de séparer les formations en diverses spécialités qui entraveraient la mobilité professionnelle, le choix des organismes a plutôt été de proposer une formation généraliste pouvant permettre à chacun.e de prétendre à la plus grande diversité de compétences possible et de se spécialiser ultérieurement si besoin.

Cela implique donc que, si la formation initiale peut contribuer à poser certaines bases techniques et informationnelles, il est difficile de s'en contenter pour obtenir les compétences nécessaires à travailler sur une BNP. La formation continue saura-t-elle apporter un complément utile à ces questions, ou tombe-t-elle au contraire dans des lacunes similaires ?

## **2 - La formation continue : acquérir des savoirs sur les BNP**

### ***2.1 - Le contenu des formations***

Pour Estermann et Jacquesson<sup>78</sup>, les formations se répartissent en trois grandes catégories :

- 1 : les « concepts techniques »,
- 2 : la constitution des bibliothèques numériques, c'est-à-dire l'ensemble des actions allant de la numérisation de documents à la mise en ligne sur un site web dédié,
- 3 : la « mise en valeur des bibliothèques numériques », ce que l'on désigne communément par des actions de valorisation ou de médiation.

On peut classer les types de formations mentionnées par les répondant.e.s à l'enquête dans ces trois catégories, cependant il nous faut signaler un certain recouvrement des deux premières : afin de constituer une bibliothèque numérique, il faut pouvoir mettre en œuvre des concepts techniques. Il ne s'agit pas d'un savoir totalement séparé. Cependant, nous maintiendrons cette division afin de distinguer des formations portant sur un élément technique pur et des formations plus généralistes autour des bibliothèques numériques et de leur construction.

<sup>75</sup> Entretien n°4.

<sup>76</sup> Entretien n°3.

<sup>77</sup> RIONDET, Odile, 1995. Un regard extérieur sur l'identité professionnelle des bibliothécaires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 6, pp. 56-63

<sup>78</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain. *Op. cit.*

Dans ce cadre, l'objet de formation le plus représenté dans le questionnaire est le logiciel libre OmekaS (10 citations) : en tant que logiciel de BNP, il s'inscrit plutôt dans la catégorie « constitution de bibliothèque numérique ». C'est également le cas du deuxième objet de formation le plus représenté : les formations générales sur la numérisation et la constitution de bibliothèques numériques (7 citations). Ces citations fréquentes s'expliquent par le fait qu'il s'agit d'un passage obligé : une personne souhaitant mener un projet de BNP s'intéressera probablement en premier lieu à une formation généraliste, avant de se spécialiser davantage si besoin.

De même, les formations ayant trait à la numérisation sont également très représentées. Avec 6 citations (dont deux ciblées spécifiquement sur les fonds patrimoniaux), il s'agit de la quatrième catégorie la plus représentée : la numérisation est une étape majeure de toute BNP, et s'entoure d'enjeux de préservation de collections pouvant être très fragiles et précieuses. Il existe donc une pression sur le bibliothécaire gérant la numérisation de ne pas commettre d'erreur pouvant endommager les documents. En outre, dans le cas de grandes bibliothèques numériques décidant de se doter d'un service de numérisation à la demande, il est nécessaire de former le personnel à la prise de vue, afin de pas dépendre d'un prestataire. Trois répondant.e.s ont ainsi suivi des formations liées à l'imagerie ou au traitement de l'image. Enfin, nous avons également relevé deux formations sur des points additionnels liés à la numérisation : le contrôle qualité, qui est effectué par les bibliothécaires et nécessite donc la possession de compétences appropriées, et l'outil de gestion de la chaîne de numérisation Numahop (encore une fois nous touchons à la frontière entre élément technique et élément touchant plus généralement aux BNP). Dans les deux cas, il s'agit de montée en compétence plus spécifique, donnant cependant une bonne vision de la diversité des savoirs nécessaires à la gestion d'un projet de BNP.

Nous pouvons finalement classer dans la catégorie « constitution des bibliothèques numériques » les deux formations ayant trait à l'aspect plus « administratif » de la création d'une BNP : celles-ci touchent à la réalisation de dossiers relatifs au droit de la fonction publique (dossier de subventions, marchés publics...). Ce type de formation est peu cité : il est peut-être considéré comme acquis – ou peu crucial, et donc non prioritaire - par la plupart des bibliothécaires. On pourrait également expliquer ce faible nombre de citations par le fait que les bibliothécaires considéreraient qu'ils sont accompagnés dans ces questions par des services/personnes dédiées. Cependant, une bibliothécaire avec laquelle nous avons pu nous entretenir souligne que malgré cet accompagnement il s'agit de compétences à développer car il faut sans cesse se réadapter à l'environnement administratif local<sup>79</sup>.

La seconde formation la plus citée (ex-aequo) est intitulée « valorisation du patrimoine numérique » : elle rentre donc dans la catégorie « mise en valeur des bibliothèques numériques ». Outre cette formation, cette catégorie est globalement moins citée que les autres : le seul autre enseignement concernant la valorisation s'intitule « écrire sur le web » et n'a été cité qu'une seule fois. La valorisation est assez importante mais secondaire : on ne s'intéresse à elle qu'une fois la BNP en place et bien maîtrisée.

<sup>79</sup> Entretien n°1.

Enfin, les « concepts techniques » concentrent des formations sur des sujets plus divers, car plus pointus, ce qui en fait la deuxième catégorie de formation la plus citée. Les langages informatiques ainsi que les données et les métadonnées en général sont bien représentés (6 citations), mais les répondant.e.s ont également suivi des formations pointues sur un langage ou un aspect technique en particulier : EAD (3 citations), HTML, Drupal, TEI, IIIF, XML, le web de données (tous cités au moins une fois).

## ***2.2 - Où se former ? Étude de cas : les formations continues des CRFCB et de l'ENSSIB***

Le questionnaire a permis à ceux qui s'étaient formé.e.s de préciser à quel endroit: à partir de ces réponses, nous avons dégagé des voies majoritaires de formation auxquelles nous nous intéresserons plus en détail.

Les trois institutions / types d'institution les plus cités sont, par ordre décroissant : l'ENSSIB (École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, 11 citations), les CRFCB (Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques, 11 citations), les prestataires de solutions numériques (7 citations), la Bnf (6 citations). Outre ces formations plus « officielles », nombreux.ses sont ceux qui ont cité différentes journées d'étude / de rassemblement / congrès comme sources de formation. En effet, ces moments de partage d'expérience entre professionnel.le.s se révèlent bien souvent hautement thématiques, permettant la diffusion d'information spécialisée au sein des groupes professionnels intéressés. Malheureusement, il s'agit aussi de la voie de formation la moins codifiée, et il est difficile d'évaluer exactement l'ampleur de la transmission du savoir par ce biais. En effet, outre des journées spécifiquement centrées sur le sujet des BNP, nombreuses sont les thématiques annexes qui pourraient contenir des interventions intéressantes : une étude au cas par cas serait de réalisation trop difficile actuellement, mais mériterait d'être envisagée ultérieurement.

Nous avons donc décidé d'étudier l'offre des deux institutions formatrices les plus citées (CRFCB et ENSSIB) afin de proposer un panorama plus précis de la formation continue aux bibliothèques numériques (en l'absence de formation spécifique aux BNP) en France.

Sur les deux dernières années, l'ensemble des douze CRFCB ne proposait que deux formations explicitement centrées sur les bibliothèques numériques, avec additionnellement deux formations à des questions adjacentes (la valorisation des collections et le langage Python)<sup>80</sup>. MédiaMéditerranée a offert à Marseille les 18 et 19 janvier 2024 un stage intitulé « Les bibliothèques numériques : les ressources documentaires à valoriser en ligne. Comment les rendre visibles, accessibles, et complémentaires dans un environnement numérique éclaté ? ». Cette formation traite des questions d'actualité intéressant également les BNP, notamment le web sémantique, mais également la propriété intellectuelle, ainsi que la visibilité (la catégorie « valorisation » d'Estermann et Jacquesson). La formation indique notamment se centrer « sur un retour d'expérience concret à partir de la solution logicielle Omeka S » : elle concentre donc la plupart des intérêts que nous venons de dégager dans les thématiques

<sup>80</sup>Selon les informations du site du réseau des CRFCB, regroupant l'ensemble des formations proposées par ces institutions : <https://www.crfcb.fr/#/network/>. Consulté le 21/05/2024.

des formations (sauf la numérisation mais cela s'explique par une formation généraliste ne visant pas uniquement les BNP).

On peut noter la précision, répétée par deux fois dans la description de la formation, que celle-ci est destinée à un public de professionnel.le.s « intéressé par le sujet ». Elle requiert donc une certaine envie de spécialisation, un besoin concret, de la part de ses participant.e.s. Cette même formulation se retrouve en « pré-requis » dans l'autre formation attenante aux bibliothèques numériques : celle-ci s'intitule « Intégrer et valoriser des ressources documentaires en ligne : le cas des bibliothèques numériques », et a également été organisée par MédiaMéditerranée, mais en juin 2023 cette fois-ci.

Cette formation est plus centrée sur les logiciels de gestion de bibliothèque numérique, dont elle prétend « faire découvrir la diversité ». Il s'agit d'une formation généraliste également, qui traite des enjeux majeurs et des grandes questions techniques « sur la numérisation, conservation, diffusion et les métadonnées ». Elle ne prétend pas apporter des réponses sur l'ensemble des questions liées aux bibliothèques numériques, mais semble se voir plutôt comme un premier pas dans le domaine : en effet, la journée se termine par un échange autour des « compétences à acquérir et les formations ou journées disponibles autour de ces questions ». Il s'agit donc d'une première formation destinée à être complétée par d'autres suivant les besoins des formé.e.s. Cette démarche semble naturelle dans un contexte où les BNP regroupent des projets d'ampleurs et d'allures très différentes : les questionnements et nécessités qui en dépendent varieront donc selon chacun.e. Une formation généraliste permettant de dégager les points qui gagneraient à être précisés, les compétences à acquérir, prend tout son sens.

Quant à l'ENSSIB, ayant eu l'occasion de nous entretenir avec la responsable de son pôle formation continue<sup>81</sup>, nous sommes dans la capacité non seulement de présenter les formations actuelles liées aux BNP, mais aussi d'en analyser les évolutions par le passé.

Outre « Piloter un projet de numérisation » en 2007, l'ENSSIB a proposé de 2009 à 2019 la formation « Numérisation & constitution d'une bibliothèque numérique » en quatre modules. Celle-ci a d'ailleurs également donné lieu à la publication de l'ouvrage *Numériser et mettre en ligne (2010)*<sup>82</sup>. Cette formation, comme celles des CRFCB, est assez généraliste : en outre, la division en modules thématiques permet aux professionnel.le.s de ne s'inscrire qu'aux journées qui correspondent à leurs besoins, ce qui rend la formation plus adaptée aux nécessités de chacun.e.

Le premier module<sup>83</sup> (correspondant aux premiers chapitres de l'ouvrage subséquemment publié) s'intéresse au contexte général et aux grands enjeux de la numérisation. Il présente les questions liées au droit (notamment le droit d'auteur), puis informe également la création d'un cahier des charges de numérisation et la

<sup>81</sup> Entretien n°2.

<sup>82</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle. *Op. cit.* Cet ouvrage fait partie de la collection *Boîte à outils* de l'ENSSIB.

<sup>83</sup> A noter que la description des modules concerne la session 2008. Le contenu a pu être légèrement modifié selon les années.

gestion de la chaîne de numérisation elle-même. La formation étant plus longue (ce module se tient sur un jour et demi), les différentes questions liées aux bibliothèques numériques sont traitées de manière plus précise que dans les formations des CRFCB. Cependant, ce module comporte rarement le plus de participants, même si la différence n'est pas drastique.

Le second module présente sur deux jours des aspects techniques, liés aux langages informatiques et aux métadonnées utilisés dans les bibliothèques numériques (DC, METS, TEI, EAD...) et les langages documentaires (autorités, thésaurus). La formation mêle ainsi des aspects bibliothéconomiques à de la technique pure – restant cependant dans le domaine d'expertise des bibliothèques. Il semble qu'il existait un grand besoin de formation technique car ce module compte quasi constamment le plus grand nombre d'inscrits.

Le troisième module traite de la partie « site web » d'une bibliothèque numérique. Dans ce cadre, il s'intéresse à des questions allant du domaine administratif (cahier des charges) au domaine technique (OAI-PMH), en passant par une présentation de l'offre logicielle. Il ne s'agit pas du module le plus fréquenté, peut-être parce que les bibliothécaires désirant se former ont déjà une idée de la manière dont leur bibliothèque numérique sera mise en ligne, ou bien parce qu'un manque en compétences est moins ressenti dans ce domaine-là, où le travail se peut se faire avec un prestataire.

Enfin, le quatrième module s'attache à l'archivage et la conservation des données sur le long terme. Il présente sur une journée les enjeux liés à l'archivage numérique et ses normes et standards, ainsi que les infrastructures existantes. Il a d'abord en 2008 fait partie des plus fréquentés, peut-être à cause de la nouveauté de cette question, mais ensuite a été autant fréquenté que les autres.

De manière générale, jusqu'en 2013 les chiffres de fréquentation étaient très hauts et plutôt constants, avec une vingtaine de personnes par module. A partir de 2014, on constate une certaine baisse. En 2019, la fréquentation est réduite de moitié et tourne autour de la dizaine de personnes par module. La formation a été fermée après 2019 à cause de cette baisse d'inscriptions, mais aussi d'une disponibilité moindre de la part des instructeur.ice.s.

Cela semblerait montrer que les bibliothécaires ont désormais acquis les compétences nécessaires à la constitution et au maintien de bibliothèques numériques, et expliquerait l'offre réduite que nous avons constatée à la fois dans les CRFCB et à l'ENSSIB. On pourrait également expliquer cette baisse par le fait que les compétences ont pu être transmises localement par des personnes déjà formées ; en outre, c'est au même moment que l'on constate une reconcentration des BNP sur le format « Gallica marque blanche », nécessitant moins de compétences localement car plus centralisé.

Cependant, depuis 2022, l'ENSSIB propose à nouveau des formations liées aux bibliothèques numériques : une formation sur le langage EAD (un aspect technique, donc), mais surtout une formation sur le logiciel libre OmekaS. Se tenant sur deux jours, elle permet à la fois d'en intégrer les enjeux, mais aussi d'apprendre à manipuler ce logiciel. La formation OmekaS a été complète les deux fois où elle a eu lieu, ce qui montre que l'intérêt des bibliothécaires pour les bibliothèques numériques n'est pas retombé. Les questions ont légèrement évolué car il s'agit désormais de points plus précis : l'idée d'une bibliothèque numérique en général a bien été intégrée. Désormais,

les formations s'intéressent à des aspects plus nouveaux, comme le web sémantique, qu'OmekaS intègre et que les formations des CFRCB mentionnaient également dans leurs présentations.

Malgré l'offre que nous venons de présenter, la moitié des répondant.e.s à l'enquête dit avoir eu des difficultés à se former dans le cadre d'un projet de BNP. Une si grande proportion, alors que la formation représente un aspect majeur de l'accès aux savoirs concernant les BNP, pose problème.

Un premier obstacle auquel les bibliothécaires peuvent se trouver confronté.e.s dans l'accès à la formation est celui du financement. Un.e répondant.e écrit ainsi que, face à une offre gratuite des CNFPT insuffisante, « les formations intéressantes sont souvent proposées par d'autres institutions mais représentent un gros budget pour la collectivité de laquelle nous dépendons ».

Par ailleurs, l'absence de formation sur un point précis sur lequel le.a répondant.e cherche à monter en compétence représente un second obstacle. Nous avons vu que la plupart des formations sont plutôt généralistes, et servent plutôt de point de départ aux formé.e.s. Or ce qui pose problème, c'est que si les formations généralistes ne sont pas non plus extrêmement nombreuses, il existe encore moins de formations spécialisées, alors que le nombre de points sur lesquels se spécialiser sont eux d'autant plus nombreux. « La formation sur les aspects techniques est quasiment inexistante. Les formations sur les bibliothèques numériques sont souvent des bases et ne sont pas assez pointues », écrit un.e répondant.e.

Au vu des différences de besoins des bibliothécaires, il faudrait alors envisager la création de formations pointues et pertinentes, mais qui ne profiteraient qu'à peu de professionnel.le.s, et ne seraient pas assez fréquentées. Le problème semble difficile à résoudre. Duquenne (2016)<sup>84</sup> ajoute à ces contraintes celles de former une masse d'agents qui peut être importante tout en maintenant les services de la bibliothèque ouverts.

### **3 - Formations alternatives**

Comment faire face à ces difficultés ? Existe-t-il d'autres moyens pour les bibliothécaires de développer leurs compétences ? Duquenne<sup>85</sup> précise que s'il s'agit de technologies trop spécifiques ou encore trop nouvelles, les bibliothécaires doivent s'auto-former, car il n'existera pas de formation encore disponible sur le sujet. Or les BNP ont toujours été dans cette configuration, des débuts du web à l'IA.

L'auto-formation constitue donc un pan non négligeable de la formation relative aux BNP – et ce alors même que tous.les professionnel.le.s interrogé.e.s n'ont pas forcément considéré leurs actions d'auto-formation comme relevant de la catégorie formation. Par exemple, si deux répondant.e.s ont compté l'autoformation dans les formations reçues, un.e autre dit ne pas avoir reçu de formation, mais écrit ensuite dans la catégorie réservée aux potentielles difficultés encourues dans l'accès à la formation : « autoformation souvent en anglais pour la

<sup>84</sup> DUQUENNE, Isabelle, 2016. *Op. cit*

<sup>85</sup> *Ibid.*

technique ». On voit donc que les statistiques que nous pourrions produire sur le sujet ne sont pas fiables en l'état des choses, car la notion de formation recouvre à la fois « tout apprentissage » mais aussi de manière plus limitée « tout apprentissage reçu dans un cadre formatif officiel ».

En l'absence de formations officielles, nous pouvons constater qu'il existe deux voies alternatives principales aboutissant à la montée en compétence des bibliothécaires sur des points attendant aux BNP. La première voie, que constitue l'autoformation, peut d'ailleurs aboutir ensuite au partage des compétences acquises par voie de formation officielle.

Ainsi, lors d'un projet d'ouverture de BNP, une personne interrogée raconte avoir procédé via des tests avec une collègue informaticienne<sup>86</sup> : l'implémentation du logiciel OmekaS (alors tout nouveau), s'est fait « avec beaucoup de tâtonnements, beaucoup d'essais ». En effet, pour Duquenne la montée en compétences passe bien souvent par l'expérimentation empirique. Cependant cet apprentissage « par l'expérimentation » nécessite *a minima* du temps et une certaine affinité avec l'outil/la compétence : heureusement, tous.tes n'ont pas besoin de procéder de cette manière. La personne ayant développé ses connaissances de manière empirique possède désormais un savoir qui peut être enseigné : c'est notamment le cas pour OmekaS, dont les formations continues proposées par l'ENSSIB sont très suivies, comme nous avons pu le voir.

Cependant, en l'absence de formation officielle, mais aussi de moyens pour s'autoformer de manière satisfaisante, l'apprentissage des compétences nécessaires peut rapidement devenir un point de frustration pour les bibliothécaires.

L'autre voie de formation non-officielle nécessite également une configuration bien précise : en effet, il s'agit de la mise en place d'une période de tuilage lors de l'arrivée en poste d'un.e nouveau.elle bibliothécaire. Ainsi, l'une des personnes que nous avons interrogées<sup>87</sup> explique que, même si elle n'a pas reçu de formation officielle, elle a bénéficié d'une période de formation lors de son arrivée en poste. De même, un.e répondant.e à l'enquête écrit avoir été formé.e par son « collègue en binôme sur le portail [...] Mais pas de formation officielle ». Si iel a donc bénéficié d'un « tuilage assez long avant la prise de poste », on voit ici que les formations en interne ne sont pas considérées comme « formations officielles ». Pourtant, elles ne sont pas sans leurs bénéfices. Ce type d'apprentissage permet au/à la nouveau.elle arrivant.e d'acquérir précisément les compétences dont iel aura besoin dans l'exercice de ses fonctions, et présente donc une efficacité supérieure par rapport à une formation extérieure plus généraliste et par conséquent moins adaptée. Cependant, il nécessite qu'un temps dédié soit prévu en amont de la prise de poste, avec les moyens financiers nécessaires pour assurer une période de tuilage assez longue pour que les compétences soient acquises.

Durant notre étude des moyens de formation disponibles est souvent revenue l'opposition entre enseignements généralistes et spécialisés. Duquenne avait déjà relevé cette dichotomie, citant une conservatrice pour laquelle deux parcours de formation distincts seraient nécessaires : les « techniciens », et donc une formation spécialisée, *versus* ceux qui « vont rester sur le socle traditionnel du métier de bibliothécaire »<sup>88</sup>, un type de formation généraliste. Cependant, cette opposition semble trop tranchée : les hasards de l'évolution des pratiques, les sinuosités d'une carrière peuvent conduire

<sup>86</sup> Entretien n°5.

<sup>87</sup> Entretien n°3.

<sup>88</sup> DUQUENNE, Isabelle, 2016. *Op. cit*

chacun.e à avoir besoin de formation sur des points plus ou moins précis. En outre, si la plupart des bibliothécaires ont pris, au moins de manière minimale, le virage du numérique ils n'en sont pas pour autant devenus des « techniciens ».

Dans le cas des BNP, néanmoins, la frontière est plus floue : nous avons vu que les formations touchaient à des éléments à forte technicité. Entre les deux chemins prônés par la conservatrice, peut-être faudrait-il laisser se glisser des zones de flou. En effet, si « beaucoup de bibliothécaires ont le sentiment de ne pas maîtriser correctement les outils qu'ils utilisent »<sup>89</sup>, Scherer (2014) précise que ceux-ci n'ont pas pour autant besoin d'acquérir le même niveau de maîtrise que des informaticiens. Ainsi, s'il rapporte également des demandes de formation systémique, celle-ci ne peut se faire, pour le meilleur ou pour le pire, que généraliste. Pourtant, la question des limites entre les profils de « bibliothécaires numériques » et d'autres profils cousins se pose encore aujourd'hui, avec par exemple la montée de profils d'ingénieurs de recherche sur lesquels nous reviendrons en troisième partie.

## II - DES POSTES TROP TECHNIQUES ?

Dès 2000, Estermann et Jacquesson<sup>90</sup> montrent que les bibliothécaires travaillant sur les BNP doivent « apprendre à gérer des collections immatérielles, volatiles, situées à distance des lieux de leur consultation, soumises à de nouvelles règles économiques et juridiques, c'est-à-dire bien plus difficiles à gérer intellectuellement et techniquement ». On voit bien ici que sont considérées comme compétences techniques à la fois ce qui dépend de l'informatique (les collections immatérielles et leurs moyens de gestion) et du juridique (les nouvelles règles). Le fait que le juridique et l'économique relèvent de « nouvelles règles » montre bien d'ailleurs qu'il ne suffit pas de se référer à une jurisprudence existante et foisonnante : dans bien des cas, la légalité concernant la numérisation de documents peut être floue et il est difficile de naviguer parmi des lois sur la propriété intellectuelle qui restent très généralistes.

Il n'existe d'ailleurs pas actuellement à notre connaissance de formation ciblée sur le droit lié aux BNP – encore une fois, cela peut s'expliquer par la spécificité de chaque BNP, et donc des questions juridiques qui lui sont liées. Il existe néanmoins des formations plus généralistes sur le droit, qui peuvent toucher à des points concernant les BNP.

La formation autour des compétences informatiques et numériques, elle, est un point crucial : par exemple, le module le plus technique de la formation « Numérisation & constitution d'une bibliothèque numérique » de l'ENSSIB était constamment le plus fréquenté. Il y a donc un véritable besoin d'apprentissages dans ce domaine. La maîtrise du côté technique des BNP représente donc un enjeu important, pourtant la plupart des « bibliothécaires numériques » interrogé.e.s ont fait des études relevant des sciences sociales, et non de l'informatique. Y a-t-il un

<sup>89</sup> SCHERER, Marc, 2014. *Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ?* Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>90</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain, 2000. Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 45, no 5, pp. 4-17.

« trop » technique au sein des BNP ? Quelles compétences sont vraiment nécessaires, et fait-on face à une technicisation du métier ?

## 1 - Que représentent vraiment les compétences techniques ?

*La numérisation, Internet et le patrimoine*<sup>91</sup> relève plusieurs problèmes auxquels sont confrontées les BNP sur la durée : les changements de normes informatiques (formats de fichiers, de description) et documentaires (normes AFNOR, Bnf), l'obsolescence du matériel (le support physique de toute BNP), les utilisations possibles des documents numérisés (ce qui peut avoir un impact sur les formats et les outils applicatifs utilisés) et enfin dans le cas d'une numérisation effectuée par un prestataire, ce qu'il est possible de demander. La totalité de ces problèmes touche à des points techniques, qu'il s'agisse de la numérisation, de l'infrastructure matérielle ou logicielle. Cependant, ce que la littérature qualifie de « technique » relève à la fois de domaines bibliothéconomiques poussés à un grand degré d'expertise (par exemple les normes AFNOR, les métadonnées spécifiques comme DC), et de l'environnement informatique global (infrastructure matérielle & logicielle). Le travail des bibliothécaires touche à ce dernier, mais il n'est pas à leur charge exclusive : il s'agit donc dans le premier cas de posséder une maîtrise profonde, et dans le deuxième de comprendre l'environnement et de savoir communiquer autour des concepts qui en dépendent.

Il s'agit cependant pour l'ensemble de ces points d'interrogations auxquelles les bibliothécaires doivent être capables de répondre pour la mise en ligne et le bon maintien dans le temps d'une BNP. « La réussite des projets numériques dépend de compétences variées que seules quelques années d'expérience permettent de maîtriser : questions techniques, juridiques, scientifiques, administratives (cahiers des charges)... »<sup>92</sup>, écrit Westeel (2009). De prime abord, les compétences techniques dont dépendent les BNP sont donc vues comme nécessitant une certaine expérience. Leur acquisition semble ne pas aller de soi, et relève de profils particuliers. Cela semble pointer vers une technicisation du métier : un poste lié à une BNP représenterait une spécialisation pour ceux qui l'occupent.

L'enquête menée dans le cadre de ce mémoire permettait aux professionnel.le.s de citer cinq compétences qu'ils estimaient nécessaires à leur travail dans le cadre de BNP. Parmi ces réponses, ce sont les compétences d'expertise bibliothéconomique/technique qui dominent, bien loin devant les compétences liées au patrimoine et à la bibliothéconomie. Au contraire, les compétences liées au droit sont moins citées (les cinquièmes les plus citées *ex aequo*, seulement) : elles sont présentes mais ne semblent pas entrer dans les premières priorités des professionnel.le.s, même si elles sont revenues au cours d'entretiens et dans la littérature. Nous pouvons peut-être expliquer ce taux de citations par le fait que les questions juridiques liées aux BNP sont confinées à un domaine assez réduit (droits d'auteur et ouverture des données), et reviendraient rarement une fois résolues. Cependant, le droit est un domaine qui tend à revenir dans tout projet de BNP et a donc tout de même reçu des citations.

Au contraire, la deuxième compétence la plus citée en général, derrière la gestion de projet, est la maîtrise de l'informatique/ des outils numériques en général. Est

<sup>91</sup> La numérisation, Internet et le patrimoine | Panorama du web, 2004. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Vol. 49, no 5. Disponible à l'adresse : <https://bbf-enssib-fr.docelec.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-001>

<sup>92</sup> WESTEEL, Isabelle, 2009. Le patrimoine passe au numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 54, no 1, pp. 28-35.

également beaucoup revenue l'idée d'avoir des connaissances techniques variées. Ces deux compétences sont très généralistes, ce qui explique qu'elles aient pu revenir plus souvent par rapport à des savoirs techniques plus précis, mais plus divers. Cependant, le fait que ce type de réponse soit revenu aussi souvent montre à la fois qu'il faut être capable de savoir couvrir un champ large (maîtrise de « l'informatique ») mais que cette connaissance peut rester plutôt généraliste.

En se penchant un peu plus précisément sur les réponses relevant des compétences techniques, nous pouvons remarquer qu'elles se répartissent en sept objets différents, mais souvent liés, et dont les degrés de maîtrise peuvent être différents :

- Pouvoir travailler sur les données et les bases de données : la maîtrise du langage SQL est notamment citée ;
- Pouvoir décrire ces données, que ce soit à travers le catalogage (Unimarc) ou les métadonnées (EAD, DC, METS...) ;
- Connaître les formats de fichiers : dans le cadre de BNP, les bibliothécaires doivent décider sous quels formats mettre en ligne les collections numérisées. Afin de pouvoir faire un choix informé, il faut maîtriser les différents formats et connaître leurs avantages et leurs inconvénients ;
- Connaître les protocoles d'échange de données/métadonnées (notamment OAI-PMH et IIIF) : la mise en ligne des documents permettant leur accès à distance, il est en effet recommandé par nombre d'institutions de ne numériser que ce qui ne l'a pas déjà été ; la cohérence des collections présentées sur la page d'une bibliothèque numérique peut donc également dépendre de ces protocoles d'échanges. En outre, échanger ses données et métadonnées permet d'assurer une meilleure diffusion, et donc une meilleure valorisation, de ses collections ;
- Connaître les langages utilisés dans la création et la gestion de contenus en ligne (HTML, CSS...). Ils sont généralement utilisés dans le cadre de la création de sites de présentation des collections et permettent notamment l'éditorialisation des contenus (blogs, expositions virtuelles...) ;
- Savoir utiliser les logiciels liés aux BNP, qu'il s'agisse d'une extension du SIGB ou bien de logiciels dédiés. Il s'agit là de compétences liées au cœur du métier de bibliothécaire, où l'utilisation d'un SIGB est extrêmement répandue, mais qui ne lui sont pas premières ;
- Savoir utiliser le web sémantique, c'est-à-dire un outil reposant sur des standards différents du web traditionnel.

Les compétences techniques recouvrent donc un champ informatique large : dans le cadre d'un projet de BNP, il est nécessaire de maîtriser plusieurs langages informatiques, l'infrastructure logicielle et matérielle, et des concepts encore émergents comme le web sémantique. Il existe donc une technicité importante et non-négligeable liée à ce type de poste. D'ailleurs, un.e bibliothécaire s'occupant d'une BNP universitaire, avec lequel nous avons eu l'occasion de nous entretenir<sup>93</sup>, a cité une majorité de compétences que l'on peut qualifier de techniques comme étant nécessaires aux BNP : les compétences liées à l'informatique (hébergement, stockage, serveurs), au signalement (description, métadonnées, interopérabilité), aux connaissances juridiques, et à la numérisation (prises de vue, post-traitement, enrichissement, OCR, les formats, l'archivage).

<sup>93</sup> Entretien n°3.

Cette dernière requiert d'ailleurs des compétences spécifiques, outre les savoirs techniques que nous avons déjà cités : il s'agit de normes particulières, ainsi que de gestes précis à effectuer, en particulier dans le cadre de la numérisation d'ouvrages patrimoniaux souvent fragiles.

Le vaste champ technique à couvrir est par ailleurs rendu d'autant plus large par ses rapides changements : « la perpétuelle évolutivité du numérique représente son plus grand intérêt et sa plus grande difficulté, et requiert, de la part des personnels, une mise à jour régulière des connaissances et des compétences »<sup>94</sup>. Non seulement les connaissances nécessaires sont nombreuses, mais elles sont donc à reprendre au fil des évolutions : il s'agit d'un savoir en mouvement, qu'il faut avoir la capacité d'entretenir.

A ces savoirs techniques sont liés des savoir-être : il semble nécessaire de posséder certaines qualités et d'assumer une certaine posture. La rigueur et la méthode sont les troisièmes compétences les plus citées, juste derrière les compétences informatiques en général. Il ne s'agit pas de qualités explicitement propres aux compétences techniques, mais on peut facilement inférer un lien : la saisie de données, l'utilisation de langages aux formulations exactes, requièrent forcément de telles qualités. D'ailleurs, d'autres savoir-être sont cités en directe connexion avec des actions techniques : dans le domaine de la persévérance, un.e répondant.e a écrit « acharnement », précisant « ex si bugs », liant cette qualité à une action de correction de bugs. De même, un.e autre répondant.e a écrit en tant que qualité « ne pas compter ses heures » : il ne s'agit pas en soi d'un savoir-être, mais cette formulation sous-entend un investissement et des capacités de travail importantes.

Enfin, l'autonomie est revenue plusieurs fois, précisée par un commentaire montrant qu'elle est liée à la montée en compétence dans le domaine technique, car elle peut relever d'une « volonté de s'auto-former (aisance avec la documentation en ligne, ne pas avoir peur d'appréhender un nouvel outil ou un nouveau langage informatique [...]) ». Encore une fois, la montée en compétence dans le domaine technique ne semble pouvoir se faire de manière approfondie qu'en interne. En général, l'ensemble des qualités que l'on peut lier à l'environnement technique présente une posture liée à la débrouillardise, l'appétence personnelle : on peut le voir comme une manière de compenser la faiblesse de l'offre en formation dans un domaine qui ne cesse d'évoluer. Nécessairement, en l'absence d'outils formatifs disponibles au plus grand nombre, ceux qui cherchent à acquérir les compétences nécessaires se trouveront en posture d'innovation et d'apprentissage personnel.

Quel impact peut avoir une telle technicité sur les profils pouvant accéder à ce type de postes ? La responsable d'un service de BNP<sup>95</sup> dit avoir recherché pour ses équipes des profils spécifiques, possédant des compétences déjà liées au poste et pouvant être complétées par une montée en compétences en interne. Ainsi, il était demandé d'avoir déjà travaillé sur les données (qu'il s'agisse de modélisation ou de catalogage). Cependant, ce n'est pas le seul type de compétences recherché : une expérience en médiation pouvait être souhaitée en parallèle, ce qui nous permet déjà de poser une limite à l'idée d'une trop forte spécialisation technique des postes liés aux BNP.

La technicité des compétences qui peuvent être demandées aux « bibliothécaires numériques » a néanmoins conduit plusieurs auteur.ices à se questionner sur la frontière

<sup>94</sup> Hind Bouhareb, cité par PERESAN-ROUDIL, Alice (2015). *Op. cit.*

<sup>95</sup> Entretien n°1.

entre les métiers de bibliothécaire et d'informaticiens : Camille Serange (2021) écrit que « la question est de savoir où placer le curseur dans l'acquisition des compétences techniques numériques et de ne pas transformer les bibliothécaires en informaticiens »<sup>96</sup>. Ainsi, les compétences des bibliothécaires devraient pour elle rester dans le domaine du général, et non de l'expertise. Cependant, on peut se demander comment cela peut rester possible lorsque la création et la gestion de BNP se révèle souvent entièrement à charge d'une équipe de bibliothécaires, qui auront forcément besoin de mettre les mains dans le « cambouis technique ».

Marc Scherer (2014) a à l'inverse relevé l'idée émergente du « bibliothécaire-hybride », c'est-à-dire un profil mêlant les deux métiers de bibliothécaire et d'informaticien. Pour certains, l'aspect informatique du métier serait désormais celui qui contient l'information, et finirait donc par écraser les collections. Pour d'autres, l'informatique est au contraire « un outil au service d'autres missions »<sup>97</sup> : ces compétences techniques seraient alors subordonnées à d'autres compétences liées aux collections et limiteraient fortement la spécialisation technique des bibliothécaires.

## **2 - La répartition des compétences techniques : remettre en question l'idée d'une spécialisation ?**

Bien que l'on ne puisse nier que tout travail lié aux BNP présente une certaine technicité et n'est pas dissociable de compétences informatiques, plusieurs éléments viennent tempérer cette apparence d'un métier nécessitant une spécialisation importante – qui pourrait se révéler limitante professionnellement, voire effrayante pour ceux qui se voient comme des néophytes.

Tout d'abord, nous l'avons dit, les BNP se vivent bien souvent en équipe. Ainsi, le large panel de compétences techniques demandées n'est pas forcément incarné dans une seule et unique personne : au contraire, il peut être réparti au sein d'équipes de tailles et d'ambitions différentes.

### ***2.1 - Différents degrés de compétences ? Analyse des fiches de poste des professionnel.le.s interrogé.e.s.***

Le questionnaire transmis aux professionnel.le.s leur offrait l'option de déposer leur fiche de poste (si celle-ci existe) afin de réaliser une synthèse plus approfondie des compétences qui s'y trouvent. Cela nous permet notamment d'avoir une vue de ce qui est demandé selon les catégories de la fonction publique ; nous avons donc choisi de nous demander si les compétences présentes sur les fiches de postes correspondent aux compétences citées par les professionnel.le.s, mais aussi s'il y avait des différences d'attendus selon les catégories.

<sup>96</sup>SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques*. Mémoire PBD . Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>97</sup>SCHERER, Marc, 2014. *Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ?*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

Les compétences techniques citées sur les fiches de poste ne diffèrent pas de celles qu'ont mentionnées les professionnels, même si le degré de précision peut être moindre. Reviennent les compétences concernant l'informatique en général, ce qui était la catégorie la plus citée dans les compétences techniques, mais aussi le travail autour du SIGB et du catalogage, les données et les métadonnées. Les fiches de postes précisent souvent les postures à adopter autour de ces différents éléments : qu'il s'agisse d'un travail de veille, d'être force de proposition et d'implémentation d'évolutions, ou bien le suivi et la gestion des progrès de ces évolutions, ou simplement la capacité d'utiliser les différents standards et normes.

Enfin, les savoirs liés à l'archivage font leur apparition : peu cités par les professionnel.le.s, ils sont cependant généralement mentionnés par les fiches de poste. Nous pouvons expliquer cette différence par l'hypothèse que l'archivage n'a pas été considéré comme prioritaire par les professionnel.le.s, qui n'avaient la possibilité de citer que cinq compétences, alors que les fiches de postes visent une plus grande exhaustivité et mentionnent l'ensemble des compétences demandées. L'archivage, n'arrivant qu'en fin de projet, n'est peut-être pas ce à quoi les professionnel.le.s pensent en premier. On arrive peut-être également à une limite technique entre le métier de bibliothécaire et d'autres métiers : l'archivage pour un.e bibliothécaire peut se limiter au choix d'un outil, mais ce sont bien souvent d'autres corps de métiers qui en assurent la mise en place et la maintenance.

Quant aux qualités requises, elles recoupent elles aussi celles que les répondant.e.s à l'enquête ont citées. La rigueur revient souvent, l'autonomie et les capacités d'adaptation également : encore une fois, on demande aux « bibliothécaires numériques » d'être dans une posture d'évolutivité et d'auto-formation. Il faut des « capacités d'apprentissage », « avoir de l'intérêt pour le numérique », de « l'ouverture d'esprit », de la « curiosité ». Plus que de connaître déjà l'ensemble des informations dont on peut avoir besoin, il est important de savoir où et comment chercher.

Ces compétences et ces qualités ne se répartissent cependant pas de manière égale à travers les différentes catégories représentées. Ainsi, si on peut demander dans le cadre d'un poste de catégorie A une « expertise informatique et technique », un.e catégorie C doit plutôt avoir un « intérêt pour l'environnement numérique ». A travers le spectre des catégories, on peut donc passer de « l'aisance » à la « connaissance » à « l'intérêt » pour les aspects les plus techniques du métier. D'autre part, un.e professionnel.le de catégorie A/A+ devra être en position d'expertise et d'innovation, afin de mener le projet et le faire évoluer, ainsi qu'encadrer une équipe si nécessaire. Les compétences liées au droit sont uniquement représentées dans cette catégorie, ce qui montre que ce sont elleux qui sont en position de décision sur ce qui est mis en ligne et les licences à utiliser.

En catégorie B est plutôt représenté le travail sur les données et les notices bibliographiques, avec une certaine possibilité de faire avancer le projet à travers des actions de veille et de formation d'équipes. Les compétences techniques demandées à des personnels de catégorie C semblent plus générales du point de vue de la culture informatique, et liées à l'animation du portail, cependant nous n'avons pas pu analyser beaucoup de fiches de postes relevant de cette catégorie : nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que d'autres compétences techniques ne soient pas demandées.

Ces différences s'expliquent par le fait que les catégories de la fonction publique assument des types de mission différents, qui requièrent des compétences différentes.

D'ailleurs, selon les résultats du questionnaire, les projets de BNP semblent plutôt concerner des postes de catégories A/A+, et ensuite B – avec la nuance que peut-être que les personnels de catégorie A ont mieux reçu l'information, ou ont plus été à même de transmettre leur fiche de poste.

## 2.2 - Implications variées dans des projets d'ambitions variées

Les compétences techniques peuvent également être nécessaires à des degrés différents selon le type de solution utilisé pour une BNP : un logiciel libre développé en interne sera en pratique très différent d'une solution comme « Gallica marque blanche » dépendant des savoir-faire de la BnF. L'option du « fait-maison » permet une grande liberté d'exécution, mais nécessite de posséder les compétences nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet en interne. Au contraire, Maisonneuve et Andro (2021)<sup>98</sup> présentent, dans le cadre d'un projet « Gallica Marque blanche », les compétences techniques nécessaires, mais aussi, le degré auquel elles doivent être maîtrisées par les bibliothécaires, par rapport à la BnF et au service informatique. Ainsi, nous pouvons préciser que si les connaissances techniques sont nombreuses et variées, elles ne doivent pas toutes être maîtrisées en profondeur par les bibliothécaires, ce qui apporte une nuance à l'idée d'une spécialisation liée aux BNP.

Ainsi, pour eux, seulement une connaissance faible des formats de fichiers est requise de la part des bibliothécaires : celle-ci sera assurée par le personnel de la BnF. C'est également le cas pour les questions liées au référencement en ligne, qui sont plutôt prises en charge par la BnF et le service informatique. Les métadonnées, le nommage des fichiers, le contrôle des opérations de numérisation, la conception du site et la production subséquente de produits sur celui-ci peuvent n'être maîtrisés que moyennement par les bibliothèques, c'est-à-dire qu'il s'agit de choses pour lesquelles elles peuvent participer à la mise en œuvre, mais qu'elles n'ont pas besoin de maîtriser de manière autonome. Au contraire, le travail sur les notices bibliographiques ainsi qu'un éventuel descriptif EAD requiert une forte implication des bibliothécaires : il s'agit donc de compétences qui ont été jugées à la fois nécessaires au projet et acquises par les bibliothécaires.

En outre, même dans le cas où les bibliothécaires ont à s'informer plus en avant sur certains points techniques qui pourraient leur être flous, ils ne sont pas dans une situation d'isolement. Au sein d'une même institution, le groupe ORHION préconise une répartition du travail entre les « pionniers » motivés et le reste des équipes afin de ne pas creuser un fossé entre les savoirs<sup>99</sup>. Serange (2021) recommande également une montée en compétence collective en associant tout le personnel au projet<sup>100</sup>. Au niveau interbibliothèques, il est possible d'avoir recours à différents réseaux professionnels et centres de ressources : les BNR organisent

<sup>98</sup> MAISONNEUVE, Marc et ANDRO, Mathieu, 2021. *Bibliothèques numériques : solutions de diffusion (Gallica marque blanche, Archive.org, etc.)*. Bois Guillaume : Éditions KLOG. Collection En pratique. ISBN 979-10-92272-38-3.

<sup>99</sup> CAMILE, Géraldine et al., 2015. *Les chargés de collections numériques au travail: une analyse des identités professionnelles émergentes à la Bibliothèque nationale de France (BnF)*. hal-03609759. HAL : 23/12/2015. hal-03609759.

<sup>100</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques*. Mémoire PBD . Villeurbanne : ENSSIB.

par exemple régulièrement des journées nationales (les dernières s'étant tenues en 2022 à Arras)<sup>101</sup>, la BnF met à disposition de la documentation concernant les normes qu'elle utilise<sup>102</sup>, et des associations se sont formées autour de certains points précis comme l'archivage (voir la « cellule format » de l'association Aristote<sup>103</sup>).

La haute technicité de projets tels que les BNP pose cependant des problèmes au sein des équipes les ayant à charge. Serange (2021)<sup>104</sup> présente ainsi trois difficultés majeures : tout d'abord, un projet se déroule nécessairement sur une temporalité définie, plutôt courte. Or on ne peut pas renouveler une BNP tous les cinq ans : se crée alors un « effet de niche », la valorisation est très importante au moment du lancement, puis laisse place à un autre projet. En outre, Serange s'intéresse ensuite au phénomène de la « fuite de compétences » : dans le cas de recrutement de contractuels pour le projet, du départ de membres de l'équipe participant ou ayant participé au projet de BNP, certaines compétences peuvent être perdues. Enfin, elle mentionne un potentiel sentiment d'incompétence ressenti par les bibliothécaires face à des sujets très pointus, pouvant alors limiter les actions entreprises au service du projet.

Cependant, si les BNP sont des environnements hautement techniques et technologiques, elles ne se limitent pas à ce domaine : comme l'écrit Da Sylva (2013)<sup>105</sup>, il s'agit de projets multidisciplinaires regroupant également des aspects sociaux liés à la transmission de l'information. Ainsi, notre tableau des compétences nécessaires aux « bibliothécaires numériques » serait incomplet si nous nous arrêtons aux seules compétences techniques.

### III - DES BIBLIOTHÉCAIRES « COMME LES AUTRES » ?

Pour le formateur OmekaS à l'ENSSIB, le plus important dans un projet de BNP n'est pas les parties techniques car « ça, les bibliothécaires savent faire ou peuvent apprendre »<sup>106</sup> mais la bonne connaissance de ses collections. Estermann et Jacquesson (2000)<sup>107</sup> définissent quant à eux comme prérequis à toute formation sur les bibliothèques numériques à la fois des connaissances en « informatique basique », mais aussi des compétences bibliothéconomiques, comme si l'un ne pouvait aller sans l'autre. Ils proposent d'ailleurs des formations hybrides, c'est-à-dire une approche s'appliquant à la fois aux bibliothèques numériques et aux bibliothèques physiques : on peut donc en déduire qu'il existe des compétences applicables à ces deux types de collections.

Les questions bibliothéconomiques liées au corpus sont qualifiées par *Numériser et mettre en ligne*<sup>108</sup> de défi « trop souvent négligé » : on peut alors se demander si la vision générale des BNP est trop technique par rapport à la réalité des compétences nécessaires.

<sup>101</sup> Plus d'information sur le site *Culture.gouv.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Journees-nationales-des-Bibliotheques-Numeriques-de-Reference-Arras-12-et-13-mai-2022>. Consulté le 14/06/2024.

<sup>102</sup> *Bnf.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/les-referentiels-de-numerisation-de-la-bnf>. Consulté le 14/06/2024.

<sup>103</sup> *Association-aristote.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.association-aristote.fr/cellule-format/>. Consulté le 14/06/2024.

<sup>104</sup> SERANGE, Camille. *Op. cit.*

<sup>105</sup> DA SYLVA, Lyne, 2013. Genèse et description des bibliothèques numériques. *Documentation et bibliothèques*. Vol. 59, no 3, pp. 132-145. DOI 10.7202/1018843ar.

<sup>106</sup> Entretien n°5.

<sup>107</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain, 2000. Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 45, no 5, pp. 4-17.

<sup>108</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle. *Op. cit.*

## **1 - Les compétences bibliothéconomiques pures**

Il s'agit de compétences applicables principalement au métier de bibliothécaire : le *Dictionnaire de l'ENSSIB* définit la bibliothéconomie comme un « ensemble des techniques et savoir-faire nécessaires à la gestion d'une bibliothèque dans ses différentes dimensions »<sup>109</sup>.

### ***1.1 - Patrimoine et bibliothéconomie***

Comme notre sujet concerne les bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux, nous avons réuni les compétences liées au patrimoine et à la bibliothéconomie car elles portent souvent sur le même objet (documents anciens) et peuvent se révéler indissociables. Ce type de compétences a été le deuxième plus cité durant l'enquête, après les compétences techniques. Il concerne la conservation, l'entretien, l'accroissement, et l'organisation (c'est-à-dire le classement et le signalement) de collections documentaires. Dans cette catégorie ont notamment été citées les compétences suivantes :

- La conservation préventive ;
- La connaissance des fonds/collections de la bibliothèque ;
- La connaissance de l'histoire du livre et de l'écrit ;
- La capacité à traiter intellectuellement ces collections ;
- Des compétences bibliothéconomiques approfondies ;
- La compréhension des besoins en interne et des usagers.

Nous pouvons compléter ce panel par ce qui est mentionné dans les fiches de poste que nous avons pu analyser : en catégorie A/A+, les bibliothécaires sont en position de définition de la politique documentaire des BNP, c'est-à-dire qu'ils donnent une direction à l'organisation des collections et aux choix de mise en ligne ; en outre, il est requis de posséder des connaissances bibliothéconomiques.

En catégorie B, ce sont surtout les normes de catalogage qu'il convient de maîtriser (Unimarc, Rameau, l'utilisation d'un SIGB en général), mais il s'agit également de connaître le ou les fonds patrimoniaux. La catégorie C semble recouper ces compétences, avec peut-être une plus grande centralisation vers la recherche d'information et moins vers les collections : cette analyse reste cependant hypothétique car limitée par le nombre de fiches de postes reçues.

Les compétences liées au patrimoine et à la bibliothéconomie semblent avoir deux pendants : le traitement technique, lié à l'organisation intellectuelle des documents, et la connaissance des collections. C'est ce second domaine qui est, pour un.e bibliothécaire responsable d'un pôle patrimoine, capital dans tout projet de BNP : il faut « revenir aux savoirs sur les collections », « savoir ce qui est unique, précieux, intéressant à numériser »<sup>110</sup>. Il ne s'agit pas seulement de la connaissance des documents, mais aussi du contexte qui les entoure, afin de déterminer leur intérêt patrimonial et leur rareté. De plus, avec les protocoles

<sup>109</sup> Version de 2013, citée dans un article « Questions ? Réponse ! » de 2020. *Enssib.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/quest-ce-que-la-bibliotheconomie>. Consulté le 16/06/2024.

<sup>110</sup> Entretien n°5.

d'échange entre BNP, il est toujours plus important de pouvoir se démarquer, de proposer des collections que les autres bibliothèques n'ont pas, sous peine de redondance. Avoir la capacité de déterminer si un document doit être numérisé est donc un prérequis fondamental à la création de toute BNP.

Outre la sélection des documents, Peresan-Roudil<sup>111</sup> souligne qu'il faut également savoir les prendre en charge dans le cadre du train de numérisation, c'est-à-dire les préparer puis les réceptionner, remplir un constat d'état, etc. Au-delà de la connaissance du contexte entourant le document, il faut donc également être à même de le traiter de manière appropriée en tant objet.

Enfin, les compétences bibliothéconomiques permettent également aux « bibliothécaires numériques » de travailler avec leurs collègues chargé.e.s de collections physiques, encore une fois dans le cadre de la sélection des documents et des trains de numérisation, mais aussi pour la valorisation et la médiation une fois le document mis en ligne<sup>112</sup>. De pur.e.s technicien.ne.s ne seraient pas forcément doté.e.s du vocabulaire et des connaissances nécessaires à une telle collaboration. Finalement, comme l'écrit ORHION, « même lorsqu'il s'agit de documents numériques, la connaissance « traditionnelle » des bibliothécaires est toujours précieuse »<sup>113</sup> : ce socle de base semble fondamental à toute mission en bibliothèque, et cela inclut les BNP.

### 1.2 - Valorisation et médiation

Cette catégorie n'a pas été la plus citée par les répondant.e.s à l'enquête, mais elle revient beaucoup dans la littérature. Il s'agit à la fois d'un moment important dans la vie d'une BNP, permettant de donner véritablement vie aux collections numérisées, mais il est non-essentiel si on pense qu'il suffit de mettre en ligne les documents afin d'avoir une BNP fonctionnelle. Or Papy et Leblond (2009) écrivent que « loin de réaliser la désintermédiation documentaire totale annoncée par les zéloteurs des technologies du numérique, les bibliothèques numériques, qui tendent vers le modèle participatif inspiré du Web 2.0, remettent au goût du jour des problématiques communicationnelles où les bibliothécaires trouvent leur pleine présence »<sup>114</sup> : une BNP sans bibliothécaire est une image utopique. Une fois les documents mis en ligne, il faut encore faire vivre la BNP, comme tout autre type de bibliothèque, et dans un monde en ligne cela passe par des actions de valorisation.

Les professionnel.le.s ont mentionné comme compétence nécessaire la valorisation des collections en général (qu'elles soient physiques ou numériques), mais aussi plus concrètement le design web, la création de contenus autour d'une BNP – notamment expositions virtuelles, la mise en place de formations, le signalement.

Les fiches de poste recourent ces compétences citées : on peut les trouver dans toutes les catégories, même si en A/A+ il peut s'agir de la conception et la gestion, alors que B et C sont plutôt en position d'exécution. Cependant, cela dépend de chaque poste.

<sup>111</sup>PERESAN-ROUDIL, Alice, 2015. *Dans le forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises : quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>112</sup>POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. France : Presses de l'ENSSIB. La boîte à outils, 53.

<sup>113</sup>CAMILE, Géraldine et al., 2015. *Les chargés de collections numériques au travail: une analyse des identités professionnelles émergentes à la Bibliothèque nationale de France (BnF)*. hal-03609759. HAL : 23/12/2015. hal-03609759.

<sup>114</sup>PAPY, Fabrice et LEBLOND, Corinne, 2009. Bibliothèques numériques : la nécessaire médiation. *Communication & langages*. Vol. 2009, no 161, p. 37. DOI 10.4074/S0336150009003056.

La valorisation a également été citée en corrélation avec le patrimoine et la bibliothéconomie par les deux professionnel.le.s avec lequel.le.s nous avons pu nous entretenir<sup>115</sup> : il est intéressant de voir que le patrimoine a été par deux fois mentionné directement en lien avec sa valorisation, comme s'il y avait là une chaîne logique directe.

Dans les faits, il y a valorisation et valorisation : la BNP *est* valorisation des collections patrimoniales, mais une BNP doit elle-même être valorisée afin d'être connue et fréquentée. Rey (2011) écrit : « la constitution de collections numériques implique leur mise en valeur via les médias sociaux (blogs ou lettres d'actualité) : on passe de la conservation à la conversation »<sup>116</sup>. Ainsi, les BNP retrouvent une nouvelle sorte d'utilisateurs, un public numérique auquel les bibliothécaires doivent pouvoir s'adresser. En effet, il s'agit non seulement de mettre en ligne des documents, mais aussi de faire en sorte qu'ils soient consultés, ce qui n'est pas toujours évident car les BNP restent des lieux plutôt spécialisés, dont l'organisation n'est pas toujours compréhensible par le grand public. Et ce d'autant plus que les BNP sont constituées par des documents patrimoniaux qui peuvent être peu lisibles hors de leur contexte, et donc peu compréhensibles par les utilisateurs<sup>117</sup>. Donner accès, ce n'est donc pas seulement mettre en ligne, mais aussi expliciter les manières de lire, de comprendre un document ou un ensemble de documents.

Selon Serange (2021), ce type de compétence est désormais reconnu (intégration dans le *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales*), mais le chemin fut compliqué : il était difficile de faire comprendre la différence entre des postes aux dénominations proches, mais qui impliquent des postures dissemblables. Par exemple, un.e médiateur.ice numérique assure la gestion des réseaux sociaux d'une institution donnée, alors qu'un.e chargé.e de médiation numérique peut occuper un poste propre à la valorisation d'une BNP. Il s'agit alors de « nouvelles compétences, à la croisée de l'action culturelle, des champs patrimoniaux traditionnels, et d'une posture à l'égard du numérique qui, au-delà d'une maîtrise des outils et des formats, touche d'avantage à ses enjeux »<sup>118</sup>.

## **2 - Compétences transversales aux bibliothécaires**

Nous avons regroupé dans cette catégorie les compétences non spécifiques au métier de bibliothécaire, mais largement utilisées en bibliothèque hors du champ des BNP.

### ***2.1 - Conduite de projet***

La compétence la plus citée par les professionnel.le.s était la conduite ou la gestion de projet : celle-ci est revenue dans la grande majorité des réponses. Les

<sup>115</sup> Entretiens n°3 et 4.

<sup>116</sup> REY, Laurence, 2011. L'étonnante plasticité des compétences professionnelles et la bibliothèque numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. No 4, p. 84.

<sup>117</sup> RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 58, no 5, pp. 39-42.

<sup>118</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques*. Mémoire PBD. Villeurbanne : ENSSIB.

BNP étant loin d'être le seul type de projet mené en bibliothèque, la gestion de projet est largement transposable d'un poste à un autre. D'ailleurs, elle n'est quasiment pas mentionnée dans la littérature, ce qui montre qu'elle est perçue comme un non problème, alors même qu'il s'agit d'une compétence centrale à tout projet de BNP : on peut donc en déduire qu'elle est vue comme acquise.

Ont également été citées des compétences associées, notamment le fait de nouer des partenariats, de savoir travailler en réseau avec d'autres services/institutions/entreprises. Revient souvent la capacité au dialogue avec ces différents acteurs. On découvre ici la dimension sociale des projets de BNP, qui ne se font pas de manière isolée mais en collaboration avec un ensemble de personnes et d'institutions.

En outre, à l'étude des fiches de postes, nous pouvons remarquer que la gestion de projet pure dépend plutôt de postes de catégorie A/A+, ce qui a été confirmé par les entretiens que nous avons pu mener : c'est du personnel de cette catégorie qui est recruté afin de mener les projets/services de BNP (entre autres). Cependant, si nous n'avons rien trouvé concernant la gestion de projet sur les fiches de postes que nous avons de catégorie C, celle-ci n'est pas absente des missions données à des bibliothécaires de catégorie B, qu'il s'agisse de prendre part aux différents partenariats, ou bien de planifier, voire d'organiser un projet. Les compétences liées à la gestion de projet sont donc sur le papier plutôt répandues.

## *2.2 - Management & équipes*

En lien avec la gestion de projet, il nous faut bien sûr citer les compétences relevant du domaine du management. Cette catégorie ne fait pas partie de celles qui sont revenues le plus souvent, mais certaines compétences ont néanmoins été souvent citées :

- savoir manager, coordonner et encadrer des équipes, des services ;
- savoir travailler en équipe, encadrer et organiser le travail ;
- savoir gérer les conflits ;
- avoir des qualités de communications et de relations humaines.

Encore une fois, ces compétences semblent relever plutôt des catégories A/A+ et B (avec une grande importance en catégorie A/A+, car il s'agit souvent de positions de management). La littérature mentionne peu ces compétences, probablement car elles ne semblent pas problématiques, mais il nous faut souligner que les BNP sont rarement traitées comme relevant d'une équipe : on considère soit la personne menant le projet uniquement, soit aucun membre du personnel. Cela explique donc également que le management soit peu étudié dans le cadre de BNP.

## *2.3 - Culture générale*

Enfin, les compétences liées à la culture générale ont été beaucoup citées, notamment celles qui relèvent de la connaissance de l'histoire du livre ou de l'environnement culturel lié à l'institution (par exemple histoire de l'art, archéologie), les qualités d'expression écrite et orale, la connaissance de l'environnement lié aux BNP (environnement institutionnel, connaissance éventuelle du milieu de la recherche, connaissance des publics).

Ces savoirs culturels semblent nécessaires afin de naviguer une réalité institutionnelle et patrimoniale parfois complexe : ils se retrouvent d'ailleurs dans les fiches de poste dans toutes les catégories. Sont demandées uniformément de posséder une bonne culture générale, d'avoir des connaissances dans le domaine de l'histoire du livre, du patrimoine. Cependant, les qualités de communication écrite et orale sont plutôt requises en catégorie A/A+ : peut-être s'agit-il de postes amenés plus souvent à occuper un rôle de représentation publique de l'institution dont ils dépendent - cependant nous ne pouvons apporter d'explication définitive à ce phénomène.

Outre les compétences citées, il nous faut également mentionner le travail de veille qu'effectuent nombre de bibliothécaires : celui-ci leur permet de rester à jour sur les nouveautés dans un domaine donné et de s'informer des pratiques émergentes. Que ce soit dans le contexte de BNP ou non, on retrouve cette idée de connaître sans pour autant être en position d'expert. La possession d'un savoir généraliste semble donc commune à l'ensemble de la profession.

Finalement, on voit que les BNP restent des bibliothèques, bien que d'un genre différent. Elles nécessitent donc de posséder un noyau de compétences bibliothéconomiques / affiliées. On ne peut par conséquent opposer ici compétences techniques et bibliothéconomiques, car elles servent un seul et même but. Il y a bien une certaine spécialisation technique, mais elle ne peut se passer de connaissances bibliothéconomiques : nos « bibliothécaires numériques » seraient donc des profils hybrides, possédant des compétences nouvelles et propres, qui ne cessent d'évoluer à mesure que les BNP, elles aussi, se développent et vivent.

## **PARTIE 3 : ÉVOLUER EN TERRAIN MOUVANT : QUEL AVENIR POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES DES BNP ?**

---

### **I - LES MÉTIERS ANNEXE : CONSTRUIRE LES BNP SUR UN MODÈLE COOPÉRATIF**

Nous avons tout au long de ce mémoire analysé la question des BNP avec le parti pris que seul.e.s les bibliothécaires travaillaient dessus. Cependant, il nous faut à présent questionner cet a priori : de même que les bibliothécaires travaillent en équipe et en réseau entre elleux, iels peuvent faire appel à d'autres professions au service de leur projet de BNP. Ce type de collaboration est vu comme une évidence par les bibliothécaires interrogé.e.s, dont les réponses contenaient souvent un « bien sûr », ou un « très souvent » : le travail en réseau avec d'autres métiers semble donc être une posture familière pour nos « bibliothécaires numériques ».

L'analyse des différents acteurs non-bibliothécaires impliqués dans les BNP nous permettra de compléter le tableau que nous avons voulu présenter des compétences des bibliothécaires, car nous pourrons ainsi voir où s'arrête leur champ, où les bibliothécaires s'associent avec un autre corps de métier afin de prendre le relais.

Nous avons décidé d'organiser cette partie selon plusieurs grands types de métiers, classés du plus cité au moins cité par les professionnel.le.s durant l'enquête. Ainsi, bien que nous ne puissions prétendre à l'exhaustivité totale, nous pourrons présenter les différents métiers liés aux BNP de manière complète, mais aussi succincte que possible.

#### **1 - L'informatique : un *must* ?**

Sur les 64 répondant.e.s à l'enquête, 51 disent travailler ou avoir travaillé en lien avec une quelconque forme de service informatique (généralement appelé SI, DSI, DSIN). Un projet de BNP impliquerait donc à 80% l'aide d'un service dédié à l'informatique : il s'agit là d'une proportion écrasante. Selon un.e bibliothécaire, « le recours au service informatique est indispensable ». Il constituerait donc le complément obligé de toute BNP : « associer le service informatique est obligatoire si on souhaite que les choses se passent bien. », écrit d'ailleurs un.e autre bibliothécaire.

En effet, désormais, « la collaboration avec d'autres spécialistes prend une importance considérable pour [les documents numérisés] car le bibliothécaire n'est pas seul à disposer des compétences nécessaires et les données techniques ou la mise en place de la stratégie de conservation et de communication est le fruit d'une collaboration avec le gestionnaire des systèmes informatiques de l'établissement »<sup>119</sup> : les compétences des bibliothécaires dans le domaine technique doivent donc être complétées par celles des informaticiens.

Estermann et Jacquesson (2000)<sup>120</sup> distinguaient de fait quatre niveaux d'apprentissage allant de « bibliothécaires utilisateurs » des bibliothèques numériques à « informaticiens concepteurs de bibliothèques numériques » : cette échelle est basée sur

<sup>119</sup> RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 58, no 5, pp. 39-42.

<sup>120</sup> ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain. *Op. cit.*

la technicité des compétences requises. Un.e bibliothécaire utilisateur.ice n'aurait pas besoin de la même compréhension fine des outils structurants que l'informaticien.ne qui construit la BNP. Les auteurs s'intéressent tout particulièrement au niveau précédent celui d' « informaticiens concepteurs » : les « bibliothécaires concepteurs » de bibliothèques numériques. La distinction entre les deux montre ici qu'une technicité moindre est attendue des bibliothécaires, quand bien même iels ont également le titre de « concepteurs ». Le travail le plus profond reste pour Estermann et Jacquesson lié à des compétences ne relevant plus du métier de bibliothécaire. La collaboration avec les informaticien.ne.s serait donc nécessaire à toute BNP, car elle requerrait des compétences techniques dépassant celles des bibliothécaires.

Cette collaboration peut se révéler très étroite. Comme l'écrit un.e bibliothécaire en réponse à l'enquête, le travail est souvent mené de front avec le service informatique, qui peut y apporter une importante contribution : « bien sûr, dans mon quotidien : notre service travaille en lien étroit avec le service informatique ». Une jeune bibliothécaire en SCD, interrogée par Scherer (2014)<sup>121</sup>, déclare que « c'est l'intermédiaire dont on a besoin pour beaucoup de choses [...] c'est la personne ressource, c'est la personne qui est capable de faire ce que vous n'arrivez pas à faire. » Cette vision des informaticien.ne.s en tant que personne ressource est confirmée, 10 ans plus tard, par les réponses à notre enquête : on peut ainsi lire que les bibliothécaires ont « souvent à faire avec le service informatique, tout simplement parce que dès qu'il y a des problèmes ou des améliorations à apporter, c'est à eux que l'on doit en référer ». Les informaticien.ne.s apparaissent donc souvent en position de contrôle des développements et de résolution de problèmes dans le domaine des BNP.

Pour autant, s'allier à tout service informatique demande aux bibliothécaires des compétences spécifiques : afin de pouvoir communiquer efficacement sur des sujets aussi techniques, il faut comprendre le langage utilisé et les concepts mobilisés. Cependant, pour les bibliothécaires, la montée en compétences dans le domaine informatique ne se fait que dans la limite où cela rentre dans leurs missions de service public<sup>122</sup>. Il y a donc une limite à l'acquisition de ces compétences, et ce même dans le cas des BNP, comme nous avons pu le voir. Cependant, s'agissant d'univers très techniques, on peut supposer que les compétences de base nécessaires aux BNP suffisent à assurer une communication satisfaisante. Ils entreraient donc dans la catégorie définie par Scherer des profils émergents permettant d'assurer la médiation entre pur.e informaticien.ne et pur.e bibliothécaire.

Nous voyons bien ici qu'il existe des limites à la spécialisation que l'on peut demander des bibliothécaires, ce qui est confirmé par le fait qu'un si haut pourcentage de « bibliothécaires numériques » travaille avec des services informatiques : on peut qualifier leur posture de « relais », d'interlocuteur.ice. Cependant, l'enquête a montré que cette collaboration se faisait avec des intensités différentes selon les institutions et les équipes. Pour certain.e.s, le service informatique est une véritable ressource, qui vient apporter son expertise technique dès que le besoin s'en fait ressentir : ainsi, un.e bibliothécaire explique qu'iel travaille « en permanence » avec les services

<sup>121</sup> SCHERER, Marc, 2014. *Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ?* Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>122</sup> *Ibid.*

informatiques car « on manipule plusieurs outils donc les équipes infos doivent nous les installer et parfois nous aider à nous y retrouver quand on sait qu'une manipulation est possible mais qu'on ne trouve pas comment ». Un.e autre a « travaillé sur plusieurs projets avec le développeur web, le responsable informatique » : dans ce cas, l'expertise apportée semble au service de projets et de développements précis menés par le bibliothécaire.

Au contraire, certain.e.s ne semblent avoir recours au service informatique que ponctuellement : « installation des serveurs », « service informatique pour les problèmes de réseau ou autre mais pas en tant que formateur », « aide ponctuelle de notre DSI pour la mise en place de tunnel LDAP », « marginalement la DSIN ». L'expertise technique semble donc en général être déjà contenue au sein des équipes travaillant sur la BNP, et le service informatique n'est mis à contribution que ponctuellement. Certain.e.s semblent d'ailleurs n'avoir pas du tout recours à un service informatique, et posséder l'ensemble des compétences nécessaires en interne : ainsi, des contributions additionnelles ne sont nécessaires que par manque de temps. C'est le cas d'un.e répondant.e, qui utilise un « prestataire informatique occasion » quand il « n'a pas le temps de faire le travail ».

Les contributions du service informatique peuvent d'ailleurs sembler apporter des entraves aux projets des bibliothécaires, car les préoccupations des deux métiers ne sont pas toujours alignées. Un.e bibliothécaire écrit que le service informatique « impose également des exigences en matière d'hébergement et de sécurité (parfois contraignantes) ». De service à l'appui des BNP, le service informatique peut donc parfois se retrouver en conflit avec les nécessités déterminées par les bibliothécaires.

## **2 - Les prestataires extérieurs : sortir du « fait-maison » ?**

Nous avons parlé pour les compétences informatiques presque uniquement de « service informatique » ou équivalent, alors que comme nous l'avons vu, les bibliothécaires peuvent également avoir recours à des prestataires extérieurs pour un apport de compétences semblables. Nous avons choisi de séparer service informatique et prestataire car il était clair au vu des réponses à l'enquête qu'une large majorité des institutions répondantes étaient dotées de quelque forme de service informatique. Mais la limite entre les deux peut être très floue, car les compétences se recouvrent en partie. Certains métiers sont d'ailleurs mobilisés à la fois en interne et en externe dans une institution pour des questions de temps et de type de marché. Il nous faut garder ces nuances à l'esprit à travers l'analyse que nous proposons du recours qu'ont les « bibliothécaires numériques » aux prestataires extérieurs.

Les prestataires extérieurs ont été cités 41 fois à travers l'enquête, cependant une seule réponse pouvait citer plusieurs prestataires dans des domaines différents. Leur répartition était la suivante :

- 7 dont le domaine n'était pas spécifié,
- 13 en numérisation,
- 7 pour les SIGB (maintenance du site, du serveur, hébergement),
- 3 pour les portails, 4 en graphisme,
- 2 en informatique,
- 1 développeur,
- 1 pour l'archivage,
- 1 pour les métadonnées,
- 2 pour le matériel de numérisation.

Nous les analyserons ici principalement de manière généraliste - la numérisation étant reprise plus tard dans une partie dédiée - c'est-à-dire en les considérant comme prestataires de

solutions de gestion de bibliothèque numérique, que ce soit du côté SIGB ou portail. La plupart des prestataires extérieurs sont bien les « ingénieurs et techniciens des solutions logicielles choisies ». Dans ce cadre, on peut définir deux étapes : l'implémentation (appel d'offre, création de site, migration éventuelle des données) et la maintenance. La première requiert certainement la plus grande implication de la part des deux partis : un.e bibliothécaire « en train de changer de portail dans le cadre d'un appel d'offre » explique dans une réponse à l'enquête travailler « avec des graphistes et des techniciens du prestataire pour préparer les futurs portails », en lien également avec « le service informatique de la collectivité ». La mise en place d'un portail implique donc à la fois un volet d'informatique pure et un volet de *design*. Un.e autre bibliothécaire dit également avoir travaillé avec « un graphiste (lors de la création de la bibliothèque numérique). »

Encore une fois, il faut pouvoir communiquer de manière appropriée avec les prestataires, afin de pouvoir discuter des ambitions de la bibliothèque et de leur faisabilité. Pour Westeel (2009)<sup>123</sup>, la principale difficulté peut résider dans le fait pour les bibliothécaires d'imposer leur volonté aux prestataires, notamment dans le cadre de nouveaux développements, dont il faut être sûr.e de la faisabilité, et qu'il faut donc maîtriser techniquement.

Tout comme pour les services informatiques, les prestataires peuvent être impliqués dans les projets de BNP avec une intensité variable selon les compétences déjà présentes en interne. Ainsi, un.e répondant.e écrit : « nous étions deux sur la BNP : un informaticien pour la partie technique (développement) et moi-même pour la partie documentaire et valorisation. Un prestataire informatique tiers est chargé de la maintenance du site et du serveur ». Ici, nous sommes donc plutôt dans l'étape maintenance ; la vie du site et les nouveaux développements (du point de vue fonctionnel ou de la production de contenus) sont pris en charge en interne, le prestataire ne maintient qu'une base fixe sur laquelle il est possible de construire.

Un organisme extérieur bien précis a également été cité : la BnF. Celle-ci est à la frontière entre prestataire et organisme de mutualisation : en effet, il s'agit d'un établissement relevant de la fonction publique, mais qui propose des programmes de coopération liés à la numérisation et aux BNP, assurant dans les faits la même fonction qu'un prestataire de solution de gestion de bibliothèque numérique. C'est le cas notamment pour « Gallica marque blanche », qui consiste en « la réalisation d'une bibliothèque numérique construite sur la base de l'infrastructure Gallica »<sup>124</sup>. Plusieurs répondant.e.s ont ainsi dit travailler avec la BnF, selon des modalités plus ou moins explicitées : « nous faisons également appel à la BnF car nous avons une bibliothèque numérique en marque blanche », « on travaille étroitement avec la BnF qui nous apporte une expertise », ou bien tout simplement « les spécialistes de la BnF », « des collègues du service coopération de la BnF dans le cadre de notre partenariat »...

<sup>123</sup> WESTEEL, Isabelle, 2009. Le patrimoine passe au numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 54, no 1, pp. 28-35.

<sup>124</sup> Selon la page de présentation du dispositif. *Bnf.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/gallica-marque-blanche>. Consulté le 30/06/2024.

Ici, les interlocuteur.ice.s ont la spécificité d'être spécialisé.e.s dans le domaine des bibliothèques – et même des BNP - et d'être déjà au fait des problématiques liées à ces thématiques : la question d'un langage commun ne se pose donc pas, ou dans une bien moindre mesure.

### **3 - Le triptyque communication, médiation, valorisation**

Tout un ensemble de métiers relevant de ce domaine a été cité dans 16 réponses au questionnaire. Il s'agit de « médiateurs numériques (conception de gif animé, vidéo...) », chargé.e.s d'action culturelle, chargé.e.s de valorisation, de communication, voire de services dédiés à la communication, la culture.

Une BNP mise en ligne est rarement seule, elle s'entoure nécessairement d'un ensemble d'actions de valorisation et de publications<sup>125</sup>. Cette enveloppe prend toute son importance dans le cadre d'ouvrages patrimoniaux qui ne sont pas toujours intelligibles en eux-mêmes, et dont il peut être intéressant d'explicitier le contexte, le vocabulaire, l'importance, afin de leur permettre d'être appréciés dans un cadre plus semblable à celui de leur publication. Comme nous avons pu le découvrir, la mise en ligne n'est pas une fin en soi, et il existe un « après » : la médiation et la valorisation. Les documents doivent pouvoir être trouvés et compris par le public de la BNP.

Dans ce cadre, les actions de communication sont un enjeu crucial pour les BNP. Lionel Maurel<sup>126</sup> les rassemble au travers du concept d'« ange disséminateur » : il s'agit d'une stratégie selon laquelle les moyens de diffusion et les contenus proposés par une institution donnée sont efficaces lorsqu'ils « se complètent et se répondent ». L'exemple cité par Laurence Favreau (2012) pour cette idée est la BNP Gallica de la BnF : « site Internet, blog, page communautaire Facebook, compte Netvibes, compte Twitter, newsletter, tous ces outils se signalent entre eux pour que l'internaute puisse passer de l'un à l'autre d'un simple clic »<sup>127</sup>. L'importance de la visibilité et de la lisibilité des contenus a donc bien été cernée par la BnF ; d'ailleurs la stratégie employée semble avoir fonctionné puisqu'une communauté d'Internaute.s – appelés « Gallicanautes » - a pu se créer autour de Gallica<sup>128</sup>.

Il nous faut différencier cependant actions de communication entreprises par les bibliothécaires et service communication dédié : en BU comme dans la fonction territoriale, la communication et la valorisation peuvent être prises en charge par des services séparés (dépendant de municipalités ou d'universités). Dans ce cas, plutôt répandu, il nous faut considérer la dynamique entre ces deux acteurs, que Raphaëlle Bats décrit comme « l'inquiétude voire la méfiance des bibliothécaires chargés de communication vis-à-vis des services communication des tutelles de voir leurs actions absorbées et masquées »<sup>129</sup>, c'est-à-dire que les actions entreprises par les bibliothécaires seraient reprises à leur compte par la tutelle, ou bien écrasées par d'autres actions de la tutelle : on constate ici un certain recouvrement des compétences, qui peut mener à des tensions liées à des visions divergentes.

<sup>125</sup> PAPY, Fabrice et LEBLOND, Corinne, 2009. Bibliothèques numériques : la nécessaire médiation. *Communication & langages*. Vol. 2009, no 161, p. 37. DOI 10.4074/S0336150009003056.

<sup>126</sup> VIDAL, Jean-Marc, 2012. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. Boîte à outils, 27. ISBN 978-2-37546-036-8.

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> La BnF use d'ailleurs officiellement de ce nom. Pour plus d'information voir les résultats de l'enquête dédiée sur le site *Bnf.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/gallicanautes-loin-des-cliches-du-numerique>. Consulté le 05/07/2024.

<sup>129</sup> VIDAL, Jean-Marc, 2012. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. Boîte à outils, 27. ISBN 978-2-37546-036-8.

Cependant, les services/agent.e.s dédié.e.s à la communication peuvent concentrer des compétences précieuses : en effet, « les services communication de nos tutelles connaissent une professionnalisation de plus en plus marquée »<sup>130</sup>, il s'agit donc de profils spécialisés, dont les savoirs ne sont pas négligeables. Raphaëlle Bats cite par exemple la « réalisation de photographies ou d'affiches », la possibilité « d'un transfert de savoir-faire » ou encore l'accès à certaines données « trop onéreuses (carnet d'adresse des contacts presse) pour la bibliothèque dont la mission centrale n'est pas la communication »<sup>131</sup>. Ces services peuvent donc être des ressources précieuses, permettant une fois encore d'apporter un complément aux compétences des bibliothécaires : plusieurs répondant.e.s ont parlé de la création d'expositions virtuelles en lien avec les collections de la BNP, mais aussi avec l'actualité de leur institution.

Les services communication (de même que tout service similaire) semblent avoir un droit de regard sur le portail BNP mis en place, car comme l'écrit un.e bibliothécaire « site Web = visibilité, donc relève de la communication ». Les questions de charte graphique sont également importantes, car la BNP se fait reflet d'une institution donnée : cependant, nombre de BNP semblent avoir adopté une charte graphique propre, mettant plutôt en valeur le type de collections proposées que l'institution ou sa tutelle. Il s'agit ici de choix à adapter au public visé.

La communication, la valorisation et la médiation semblent se trouver à la croisée des chemins entre des compétences propres aux bibliothécaires (intelligibilité du contexte des documents, connaissance des publics) et aux services communication/services similaires (stratégie de communication, conception de contenus, suivi d'une charte graphique ou ligne éditoriale). Une collaboration entre ces deux métiers se trouve donc une nouvelle fois avoir une importance certaine dans le cadre de BNP.

#### **4 - Numériser avant de mettre en ligne**

Catherine Mocellin définit la numérisation comme : « la conversion d'une information présente sur un support physique en codage numérique en mode binaire (en 0 et 1) sur un ou plusieurs bits, lisible par un programme (logiciel, périphérique, etc.). Cette conversion aboutit à une image (numérisation en mode image, ou fac-similé) ou à une information textuelle »<sup>132</sup>. Il s'agit donc de la transformation d'un document physique en document numérique, acte fondamental à la création de toute BNP. La numérisation lui fournit sa « matière première », les documents patrimoniaux numérisés. Sans numérisation, donc, pas de BNP.

Celle-ci peut se faire en interne (4 mentions dans l'enquête) ou être prise en charge par un prestataire (13 mentions) : la numérisation en interne implique de posséder du personnel dédié, généralement associé à un service de numérisation à la demande. En effet, afin de répondre à ces demandes, il faut que quelqu'un soit capable de numériser rapidement un document, et il n'est pas possible d'attendre

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Op. cit.*

de passer un marché plus large. Cependant, deux répondant.e.s ont mentionné passer par un prestataire afin d'obtenir du matériel dédié à la numérisation : il est donc possible d'externaliser certaines choses. De même, un.e bibliothécaire a recours à du personnel externe afin de produire les métadonnées liées aux documents numérisés.

De même, du personnel de numérisation en interne n'exclut pas de passer également par un prestataire : c'est le cas notamment dans le cadre de campagnes de numérisation plus importantes (ou numérisation de masse), mais ponctuelles. Un.e bibliothécaire écrit : « parfois ces deux actions [une d'entre elles étant la numérisation] sont externalisées, en fonction des projets. »

Le recours à des prestataires semble donc plutôt généralisé, or dans le cadre de collections patrimoniales, c'est-à-dire de documents fragiles, l'enjeu est de trouver « le bon ». Nombre de prestataires de numérisation ont plutôt pour habitude de traiter des documents modernes, or les documents patrimoniaux viennent avec une série de gestes à respecter pour leur bonne conservation (encore que la numérisation de certains documents ne peut se faire sans les abîmer). Les prestataires spécialisés dans la manipulation d'ouvrages anciens et/ou fragiles existent, mais ces compétences supplémentaires ont un impact sur le coût de la numérisation. Même si les bibliothèques n'ont pas les compétences pour numériser en interne, il faut donc être au fait d'un ensemble de critères afin de faire le choix d'un prestataire correspondant à leurs attentes.

On peut d'ailleurs noter que *Numériser et mettre en ligne* (2010) consacre un chapitre entier aux « aspects techniques de la numérisation », un autre à « monter un marché public de numérisation », et enfin un dernier à la rédaction d'un « cahier des charges de numérisation »<sup>133</sup> : même déléguée, la numérisation s'entoure donc d'un ensemble d'enjeux qu'il faut comprendre. Il y a ici technicité, mais un type de technicité que nous n'avons que peu mentionné : afin d'avoir un résultat correspondant à un projet donné, il faut pouvoir maîtriser les paramètres précis employés lors de la numérisation. En outre, il est nécessaire de connaître le vocabulaire à employer afin d'exprimer au mieux ses demandes dans un appel d'offres ou un cahier des charges. Même si les bibliothécaires ne prennent pas en charge la numérisation elleux-mêmes, ils doivent être capables d'en maîtriser de nombreux aspects.

## **5 - Bibliothécaires et chercheur.euse.s**

La collaboration avec les chercheur.euse.s (ou professions affiliées : enseignant.e.s-chercheur.euse.s, conservateur.ices, etc.) n'est sans doute pas la première chose à laquelle on pense lorsqu'il s'agit de BNP : en général, ils ne sont pas perçus.e.s comme possédant des compétences techniques ou bibliothéconomiques directement applicables. Pourtant, impliquer les chercheur.euse.s peut avoir une importance cruciale dans la viabilité d'un projet de BNP : c'est ce que confirme l'enquête, dans laquelle les chercheur.euse.s ont été cités.e.s 11 fois (soit par 17% des répondant.e.s).

Tout d'abord, pour près d'un tiers des répondant.e.s, travaillant en BU, auquel s'ajoutent les 4 bibliothèques spécialisées représentées dans l'enquête, les chercheur.euse.s constituent un public privilégié – public qui est loin d'être exclu des autres types d'institutions, surtout si celles-ci possèdent des collections patrimoniales.

<sup>133</sup> *Ibid.* Chapitres 1, 3 et 4 respectivement.

Ainsi, selon une enquête réalisée par la BnF, en 2017 22% des « Gallicanautes » travaillaient dans l'ESR<sup>134</sup>. Il s'agit donc d'un public important pour les BNP : publier des contenus adaptés représente un enjeu pour les bibliothécaires. Un.e répondant.e écrit ainsi travailler avec les chercheur.euse.s « pour que la numérisation soit bien intégrée aux projets d'humanités numériques », c'est-à-dire aux projets de recherche liés à son domaine de travail.

Collaborer avec des chercheur.euse.s peut donc se révéler être un axe important pour la valorisation des BNP, car il s'agit d'un public fortement susceptible de consulter les documents mis en ligne, et qui plus est dans le cadre de son travail. Or le Ministère de l'ESR identifie les BU comme les lieux privilégiés de l'appui à la recherche : « le rôle premier des bibliothèques est d'accompagner et de soutenir les activités d'enseignement et de recherche » ; le « soutien aux chercheurs » reste identifié dans les nouvelles missions des BU/SCD<sup>135</sup>. Ainsi, il est possible de s'appuyer sur ces textes pour valoriser une BNP dans le cadre de coopération avec les chercheur.euse.s : un.e bibliothécaire interrogé.e<sup>136</sup> déclare par exemple avoir utilisé le concept de « service aux chercheurs » afin d'obtenir des financements auprès des ressources humaines dans le but de monter un projet de BNP.

Une telle démarche présuppose l'implication des chercheur.euse.s dans la définition des corpus à numériser, afin de pouvoir démontrer l'utilité de la BNP et des documents qu'elles rendent disponibles à la recherche. Deux répondant.e.s explicitent en particulier avoir travaillé avec « des enseignants-chercheurs pour la sélection des documents » ou avoir « régulièrement des partenariats avec des chercheurs » car « leurs projets de recherche nous permettent de mettre en ligne des contenus particuliers (alphabets inconnus, manuscrits avec reconnaissance de texte) ». Sérange (2021)<sup>137</sup> cite en outre la co-création avec les chercheur.euse.s comme une solution pour pérenniser les services numériques proposés par une bibliothèque. Les chercheur.euse.s peuvent même se faire avocat.e.s direct.e.s d'un projet de BNP : par exemple, une BU a reçu le label CollEx, et donc un financement pour la numérisation, grâce à des lettres de soutien de la part des chercheur.euse.s<sup>138</sup>.

Par ailleurs, les chercheur.euse.s peuvent également être producteur.ice.s (surtout dans le cadre de bibliothèques numériques non patrimoniales) et/ou fournisseur.ice.s de contenus. Un.e bibliothécaire déclare ainsi travailler en lien avec des « enseignant.es avec des dons ou colloques à mettre en ligne ». En outre, iels peuvent également participer à « l'éditorialisation des contenus » (selon les mots d'un.e autre répondant.e) : leur collaboration ne s'arrête donc pas à la

<sup>134</sup> TMO, Régions, 2017. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque numérique Gallica*. Bibliothèque nationale de France. Enquête N° 7149.

<sup>135</sup> Selon le site du ministère de l'ESR. *Enseignement-sup-recherche.gouv.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/fr/les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-92796>. Consulté le 08/07/2024.

<sup>136</sup> Entretien n°5.

<sup>137</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques*. Mémoire PBD . Villeurbanne : ENSSIB.

<sup>138</sup> Dans le cadre du plan de numérisation concertée Persée/PCP. *Collexpersee.eu*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.collexpersee.eu/diffusion-ouverte-et-preservation-des-collections-de-periodiques-pour-un-programme-national-de-numerisationconcertee-persée-pep/>. Consulté le 08/07/2024.

production de contenus à mettre en ligne, iels peuvent apporter un savoir précieux afin de rendre aux documents patrimoniaux toute leur lisibilité.

En outre, pouvoir travailler avec les publics pour lesquels on produit un outil peut se révéler motivant pour les bibliothécaires : un.e répondant.e, décrivant trois domaines auxquels touchent les BNP, écrit « la bibliothèque numérique est au carrefour de la bibliothéconomie, de l'informatique et (pour ce qui m'intéresse) des services aux chercheurs ». Ici, la notion de service aux chercheurs est vue comme porteuse, et dépasse même la fausse dichotomie entre bibliothéconomie et informatique que nous avons pu étudier dans la partie précédente.

Cependant, Clain et Gras (2020) écrivent dans le cadre de la montée en puissance de cette notion de « services à la recherche » que « si ces perspectives sont enthousiasmantes, elles impliquent également un changement de posture pour les bibliothécaires chargés de ces services »<sup>139</sup> : encore une fois, des compétences spécifiques sont à mobiliser. Il faut savoir « collaborer avec d'autres services universitaires », « participer au pilotage de projet » ou bien « sensibiliser les chercheurs ». Nous pouvons relever dans cette brève énumération des compétences relationnelles, de la gestion de projet, ainsi que la capacité à former. Pour bénéficier de l'appui des chercheur.euse.s ainsi que de leurs savoirs spécialisés, il faut donc d'abord disposer des compétences appropriées.

## **6 - Profil collections & patrimoine**

Les livres anciens, qui forment une fois numérisés le matériau premier des BNP, requièrent eux aussi des profils spécifiques, selon les réponses au questionnaire. Cela concerne deux aspects principaux : le traitement intellectuel et le traitement physique.

Ce dernier regroupe les actions de restauration effectuées avant ou après la numérisation. Cinq bibliothécaires disent ainsi avoir recours à des restaurateur.ices. Avant la numérisation, la restauration est effectuée « pour que les documents mis en ligne soient propres et assez solides pour nos collègues qui les manipulent pour les numériser ». La restauration après numérisation concerne plutôt des « réparations », peut-être liées à une manipulation particulière du document – certains ouvrages ne pouvant pas être numérisés sans subir de dommages. Ces restaurateur.ices constituent un service à part au sein de l'institution, ou bien sont des prestataires.

Le traitement intellectuel semble être moins mobilisé hors du métier de bibliothécaire, probablement parce qu'il s'agit de compétences mobilisables à travers différents types de postes en bibliothèque. Cependant, dans le cas de collections spécialisées, l'expertise des bibliothécaires peut se révéler insuffisante : ainsi, un.e répondant.e dit avoir « recours à des spécialistes du livre ancien pour identifier des techniques et les indiquer dans la notice afin de ne pas faire d'erreur ». Il s'agit ici d'un complément à une compétence déjà possédée par le bibliothécaire, qui recherche cependant un approfondissement.

<sup>139</sup> CLAIN, Fanny et GRAS, Isabelle, 2020. Services à la recherche : comment s'organiser ? Comment se former ? : retour sur la journée d'étude ADBU, 5 novembre 2019. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former\\_69610](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former_69610) [consulté le 6 juin 2024].

En outre, 14 réponses ont mentionné travailler avec les responsables/chargé.e.s de collections spécialisées (en général patrimoine ou archives) : ceux-ci peuvent être des bibliothécaires, mais aussi des archivistes ou affilié.e.s. Ici, on peut voir que la frontière est parfois fine entre un poste différent au sein du même métier et un métier différent. Les « bibliothécaires numériques » travaillent à la fois avec des métiers différents liés au patrimoine, mais aussi avec des bibliothécaires dont la spécialisation est différente de la leur. Cela montre donc bien la diversité des métiers au sein des bibliothèques ; en outre on peut voir qu'il existe une spécificité des postes des bibliothécaires travaillant sur les BNP puisqu'ils peuvent avoir recours aux compétences de leurs collègues spécialisé.e.s collections – ce surtout dans des grands établissements, susceptibles d'avoir un personnel nombreux et donc des postes plus spécialisés.

## **7 - Rester dans le droit chemin**

Le droit dans les BNP se répartit en deux champs de compétences : le droit d'auteur (et donc la définition de ce qui est tombé dans le domaine patrimonial ou non) et le droit des marchés publics. Le second peut dépendre de services spécifiques (« marchés », « commande publique »), c'est le cas pour deux répondant.e.s. En général, c'est plutôt un « service juridique » qui est consulté : quatre bibliothécaires disent ainsi travailler avec un service juridique.

Alors que les BNP sont forcément liées à des questions de droits d'auteur – que peut-on mettre en ligne, quand, qui faut-il créditer – les répondant.e.s n'ont que peu cité de métiers liés au droit (seulement six mentions au total). Est-ce parce que ces compétences sont déjà acquises par les bibliothécaires ? Ou bien s'agit-il de problématiques ponctuelles, qui ne justifient pas de travail régulier avec ces services, et qui expliquent donc qu'ils n'aient pas forcément été cités ? Nous manquons d'éléments pour apporter une réponse, et au vu de l'importance moindre que les questions juridiques ont eu pour les répondant.e.s, nous avons choisi de ne pas approfondir davantage ce point, qui semble secondaire.

## **8 - Autre**

Enfin ont été cités ponctuellement des métiers autres. Tout d'abord, nous pouvons relever certaines mentions dépendant de services financiers ou ressources humaines : les BNP peuvent nécessiter la création ou l'octroi de budgets spécifiques, ce qui explique que ces services soient impliqués.

Autre type d'apport, un.e bibliothécaire dit avoir eu recours à un AMOA (Assistant à la maîtrise d'ouvrage) : on retrouve ici la compétence de gestion de projet, soit la plus citée par les professionnel.le.s. Au projet peuvent d'ailleurs être associé.e.s des stagiaires & chargé.e.s de mission, notamment dans le cadre de « tâches roboratives accaparantes et des corpus importants à publier sur Internet », selon les mots d'un.e répondant.e. Le catalogage a d'ailleurs été mentionné plusieurs fois : pouvant se révéler chronophage, il peut être délégué en interne, ou bien avec un apport externe ponctuel, comme c'est le cas pour les stagiaires et chargé.e.s de mission.

Un.e bibliothécaire a enfin écrit travailler en collaboration avec des auteur.ices, cependant dans le cas de BNP où les auteur.ices sont nécessairement morts depuis plus de 70 ans, cela peut se révéler plus compliqué. Il n'est pas exclu, cependant, d'être en contact soit avec les ayant-droit de certain.e.s créateur.ice.s dont on aimerait diffuser l'oeuvre, ou même de publier des œuvres dont les auteur.ices sont encore vivant.e.s, si iels en donnent l'autorisation : on peut donc supposer que cette collaboration s'effectue dans un tel cadre. Néanmoins, ce type de partenariat reste très rare dans le cadre de BNP.

Nous avons pu voir un ample panel de métiers différents avec lesquels nos bibliothécaires collaborent : cela fait ressortir plusieurs aspects clés du métier de « bibliothécaire numérique ». Tout d'abord, comme le sous-entend une réponse à l'enquête, qui met l'accent sur les relations entretenues avec divers services (« Service informatique (bonnes relations) Service communication (relativement bonnes relations) »), il est important d'avoir des qualités relationnelles et de savoir nouer des partenariats efficaces et durables. En outre, si l'on veut pouvoir communiquer avec ces métiers somme toute très divers, il faut posséder les connaissances appropriées : le dialogue suppose donc une culture générale et des savoirs de base très diversifiés chez les bibliothécaires.

Enfin, on remarque qu'une large portion des compétences définies dans la partie précédente se retrouvent ici complétées ou doublées, à des degrés différents selon les institutions, par les métiers associés. Il est finalement difficile de poser une limite, de savoir où se termine le métier de bibliothécaire et où en commence un autre, et il semblerait que l'on ne puisse répondre à cette question qu'au cas par cas, selon les affinités de chacun.e. et les circonstances de chaque projet.

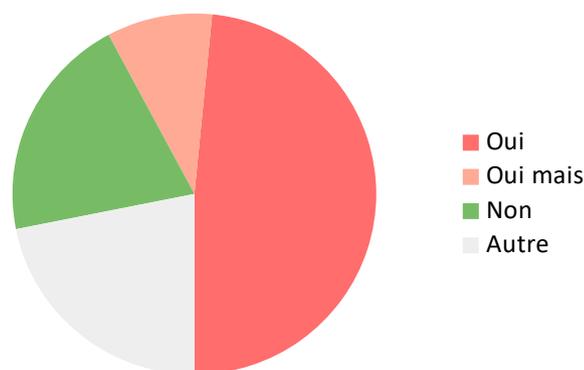
## II - REPRÉSENTATIONS DU MÉTIER ET ÉVOLUTIONS

### **1 - Comment les bibliothécaires des BNP voient-ils actuellement leur métier ?**

Nous avons vu dans la partie précédente que la frontière entre « bibliothécaires numériques » et les métiers affiliés pouvait se révéler fine, et prenait des dimensions variables selon chaque poste ; mais qu'en est-il des différences au sein même du métier de bibliothécaire ? S'il existe certains recouvrements, notamment du point de vue des compétences bibliothéconomiques dont nous avons pu souligner toute l'importance, le fait que les bibliothécaires chargé.e.s de BNP puissent avoir recours à d'autres branches du métier de bibliothécaire comme s'il s'agissait de métiers séparés laisserait supposer une spécificité des « bibliothécaires numériques ». Mais qu'en est-il selon elleux ?

L'enquête posait la question suivante : « votre poste est-il selon vous différent d'autres postes en bibliothèque ? ». 31 des 64 répondant.e.s ont répondu par l'affirmative, avec plus ou moins de nuance apportée à cette affirmation : on peut noter qu'il n'y a pas eu de « oui » sec, alors que quelques personnes ont simplement répondu « non ». Les réponses affirmatives ont donc systématiquement été développées ; certain.e.s (6 répondant.e.s) ont immédiatement nuancé leur réponse, ce qui nous a poussés à créer une catégorie à part ne correspondant pas totalement à un « oui », mais

n'étant pas un « non ». Par rapport à ces 31 + 6 « oui » - plus ou moins nuancés – seul.e.s 13 personnes ont répondu « non », et un nombre quasiment égal (14) ne s'est pas prononcé (réponses marquant une trop forte indétermination, réponses vides, réponses hors-sujet...).



Il semblerait donc que, pour la plus grande partie des bibliothécaires ayant répondu à l'enquête, leur métier est différent de celui qu'exercent leurs collègues. Cette perception est expliquée par les répondant.e.s au travers de cinq grandes catégories d'arguments.

Tout d'abord, iels mentionnent un contact moindre avec le public « car nous construisons un service à distance et non sur place avec les lecteurs au sein de la bibliothèque » : le public fréquentant physiquement la bibliothèque peut bien sûr être utilisateur de la BNP – et même a plus de chances de l'être<sup>140</sup>, mais les bibliothécaires travaillant sur une BNP ne sont tout de même pas en contact direct avec le public. De même, les « bibliothécaires numériques » sont « moins directement en contact avec les collections physiques » : en effet, public dématérialisé et collections numériques vont ensemble. Les bibliothécaires chargé.e.s de BNP travaillent pour certain.e.s exclusivement sur des collections dématérialisées.

Bien évidemment, celles dont la BNP de leur établissement ne représente qu'une partie des missions peuvent échapper à ces problématiques, et elles ne sont pas applicables à tous les postes : ainsi, un.e bibliothécaire écrit travailler « sur les documents physiques mais aussi beaucoup numérique », ce qui dénote une différence avec des collègues travaillant uniquement sur des documents physiques (si tant est que cela soit vraiment le cas), mais de manière moins absolue que d'autres dont les tâches « à 100% peuvent réalisées en télétravail ».

La matière numérique ne rapproche pas pour autant les bibliothécaires travaillant sur des BNP des services informatiques, ou des profils possédant une expertise dans le domaine du SIGB, des données : un.e répondant.e explique que l'« expertise technique [est] éloignée du profil classique "catalogueur SIGB" et "gestionnaire de collections" ». Un.e autre parle « d'environnement technique

<sup>140</sup>« Plus d'1 Gallicanaute sur 3 a déjà fréquenté les sites de la BnF, et 40% le font au moins une fois par trimestre », selon l'enquête dédiée aux publics de *Gallica* sur le site *Bnf.fr*. Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/gallicanautes-loin-des-cliches-du-numerique>. Consulté le 05/07/2024.

spécifique distinct ». La situation peut se révéler très inconfortable pour des bibliothécaires qui sont « entre deux équipes », rattachées à la fois au patrimoine et à l'informatique documentaire, et pour lesquelles il peut être difficile de se positionner ou de recevoir du soutien de la part de la hiérarchie. Les modalités de travail, au vu du type de projet spécifique que représente une BNP, peuvent également être perçues comme différentes : il s'agit de projets de longue durée « entre le moment où la programmation est décidée et le moment où les images sont en ligne; il se passe beaucoup de temps et il y a beaucoup d'étapes ». Encore une fois, cela implique une coopération avec différents services et une forte transversalité qui pose des questions d'identification au sein de l'équipe.

Les bibliothécaires travaillant sur des BNP pensent également leur différence sur le plan des savoirs et des compétences – bien que le sujet de ce mémoire puisse avoir eu une influence sur le nombre de répondant.e.s ayant mobilisé ce type d'arguments. L'idée d'une technicité accrue revient, ce que nous avons pu souligner lors de l'analyse des compétences nécessaires aux « bibliothécaires numériques », mais aussi d'une certaine transversalité : pour un.e répondant.e, cela fait de son poste un poste « moins "traditionnel", plus technique, plus transversal ».

Nombreuses sont les réponses à avoir utilisé le terme « transversal » pour parler de leur poste : nous retrouvons ici le fait que les bibliothécaires travaillant sur les BNP le font souvent en concomitance avec des collègues d'autres services et ont recours à des métiers attenants ; cependant l'idée de la transversalité concerne également les savoirs mobilisés par les bibliothécaires. Comme l'écrit un.e répondant.e, son poste « mobilise à la fois des compétences techniques très spécialisées », c'est-à-dire en bibliothéconomie, histoire du livre, informatique, numérisation, « tout en mobilisant des savoirs extérieurs à la formation classique de la filière bibliothèque », soit des savoirs dépendant du domaine des réseaux sociaux, de l'audiovisuel, de la réalité augmentée... Un.e autre explique qu'il s'agit d'un poste « ne nécessitant pas un grand socle d'expertise en bibliothéconomie pure, mais nécessitant plutôt un expertise technique sur le numérique appliqué au patrimoine, et une capacité à établir un dialogue entre bibliothécaires et services informatiques » : nous retrouvons ici la dichotomie entre connaissances généralistes et expertise technique, avec en outre un accent sur la collaboration avec d'autres corps de métier.

En outre, les bibliothécaires se perçoivent comme ayant une posture différente : « nous sommes des éditeurs de sources anciennes, ce qui est différent des bibliothécaires "ordinaires" », écrit un.e répondant.e. La spécificité des BNP en tant que contenu intégralement produit par les bibliothécaires est ici soulignée : iels endossent un rôle dans la chaîne du livre qui dépasse celui de bibliothécaire, et qui est explicité ici par le mot « éditeur ».

Les répondant.e.s ont cité en particulier les compétences liées à la valorisation de collection, surtout dans le cas de postes spécialisés sur ce type de mission. Dans ce cas, l'aspect « gestion des collections » qui représente les missions d'autres bibliothécaires est totalement absent ; cependant, la plupart des « bibliothécaires numériques » gèrent des collections, bien que non-physiques : ainsi, même au sein de cette catégorie plutôt rare du métier de bibliothécaire, on peut constater des divergences. Il va sans dire qu'on ne saurait les traiter comme un bloc uni.

Enfin, les répondant.e.s font ressortir une certaine invisibilisation de leurs tâches, et ce même au sein de la structure dans laquelle iels travaillent. Leurs postes sont « un peu à la marge du cœur des activités d'une [bibliothèque] », concernent « des collections méconnues et délaissées par les collègues » et sont « peu voyants pour les collègues ». Certaines tâches, comme la production de métadonnées ou la structuration numérique des documents, sont chronophages mais peu visibles. Comme l'écrit un.e répondant.e « être bibliothécaire numérique, que cela soit patrimonial ou non, c'est faire beaucoup de choses "invisibles" ».

Les bibliothécaires travaillant sur des BNP perçoivent leurs postes comme différents des autres en bibliothèque du point de vue du contact avec le public, des collections traitées, des compétences mobilisées, du positionnement affecté, et font ressortir une certaine invisibilisation. Cependant, plusieurs.e.s répondant.e.s ainsi que les personnes avec lesquelles nous avons pu nous entretenir y apposent la nuance qu'en bibliothèque tous les postes sont différents les uns des autres. « Il est nécessairement différent comme un poste de bibliothécaire de salle est différent d'un poste de magasinier mais pour moi il s'inscrit dans les services de la bibliothèque comme les autres », écrit un.e bibliothécaire. En effet, pour iel, l'ensemble de ces services partage une finalité commune, c'est-à-dire « la mise à disposition des ressources aux lecteurs ». Ainsi, malgré certaines différences fonctionnelles, les « bibliothécaires numériques » restent bien, par le fait même de leurs spécificités, des bibliothécaires à part entière.

D'ailleurs, pour 20 % des répondant.e.s, il n'existe pas de différence entre leur poste et ceux de leurs collègues. Ils sont vus comme « classique », « typique », « complémentaire ». Cela peut s'expliquer par le fait que certain.e.s ne travaillent pas exclusivement sur des BNP et ont « des tâches transversales communes » avec les autres bibliothécaires, mais aussi par une perception différente de la spécificité du poste : « les postes en bibliothèque patrimoniale sont souvent très différents les uns des autres car tous très spécialisés dans divers domaines ». Le poste lié à la BNP n'est donc pas, selon cette réponse, particulièrement différent des autres, car tous ont leur spécificités ; en outre, malgré une spécialisation technique, il reste un tronc commun de connaissances patrimoniales « tout comme mes collègues, je fais aussi de l'accueil du public, de la médiation et j'ai besoin d'avoir des connaissances sur le livre ancien et moderne ».

Il existe donc bien des différences profondes entre « bibliothécaires numériques » et autres bibliothécaires – différences à caractère variable selon le type de poste – cependant celles-ci sont à nuancer par la diversité qui existe de toute façon au sein des bibliothèques.

## ***2 - Évolutions des postes***

Nous avons décrit ici un état actuel des bibliothécaires travaillant sur les BNP, cependant comme tout métier – et même plus encore au vu des changements technologiques qui lui sont liés – il est voué à évoluer. Il nous a donc semblé pertinent de conclure ce mémoire sur une partie plus prospective, analysant les tendances qui commencent à se dessiner pour l'avenir, et leur impact sur les compétences des « bibliothécaires numériques ».

Il existe deux types d'évolution concernant les postes : l'évolution d'une personne de poste en poste, c'est-à-dire la mobilité professionnelle, et l'évolution de ce qu'est un poste donné (modification des missions, des compétences nécessaires).

### 2.1 - Mobilité professionnelle

La notion de mobilité professionnelle fait tout d'abord ressortir un enjeu important pour les institutions et les équipes, car il s'agit de conserver les compétences nécessaires au bon fonctionnement d'un projet donné, compétences qui peuvent se révéler plutôt rares dans le cas de BNP. Serange (2021)<sup>141</sup> soulève ainsi le problème du recrutement de « personnes aux statuts précaires [contractuel.le.s] pour assurer des missions techniques » : une fois le contrat et/ou le projet terminé, l'établissement peut perdre des compétences pourtant encore nécessaires au bon fonctionnement de ce qui a été réalisé. « Construire et surtout maintenir dans la durée des projets de valorisation du patrimoine par le numérique est un travail compliqué » écrivent Claerr et Westeel (2010)<sup>142</sup> : il faut non seulement que le projet soit construit et financé d'une manière qui prend en compte son maintien, mais également disposer sur un temps relativement long des compétences nécessaires à celui-ci.

Outre cet enjeu pour les institutions de conserver les compétences nécessaires au bon fonctionnement d'un projet donné, il s'agit pour les professionnel.le.s d'avoir la possibilité d'évoluer tout au long de leur carrière. Or nous avons vu qu'était nécessaire pour travailler sur une BNP des connaissances très précises, bien que coupées de savoirs plus généralistes : cette spécificité entrave-t-elle l'évolution professionnelle des « bibliothécaires numériques » ? Peut-on alors parler de spécialisation ?

L'enquête menée cherchait à répondre à cette question en interrogeant les bibliothécaires sur leurs perspectives d'évolution. Cependant, au vu du faible nombre de réponses utilisables pour cette question, les conclusions que nous en tirerons ne seront qu'indicatives. En effet, nous n'avons pu exploiter qu'une trentaine de réponses (sur 64 répondant.e.s au total), ce qui est dû au fait que la question n'était pas obligatoire et n'a donc pas forcément reçu de réponse, mais aussi à une mauvaise compréhension pour certain.e.s liée à un défaut de formulation. Enfin, nous avons éliminé les réponses de personnes n'ayant aucune perspective d'évolution car étant en fin de carrière, car nous avons jugé que ce n'était pas représentatif de ce que nous cherchions à savoir et risquait de fausser les résultats.

Dans les réponses exploitables, nous constatons une division quasiment égale entre les personnes estimant avoir des perspectives d'évolution (16 réponses) et celles déclarant ne pas en avoir (15 réponses). Cependant il nous faut préciser que ces 15 personnes ne désirent pas forcément évoluer : par exemple, un.e répondant.e écrit « je ne suis pas sur mon poste depuis très longtemps et il me convient parfaitement pour le moment ». Le manque d'évolution peut également être lié à des raisons personnelles empêchant un déplacement géographique : « ma situation familiale limite mes possibilités de mobilité » écrit un.e bibliothécaire, or un déménagement à Paris est impossible et il « y a peu de postes existants dans chaque ville universitaire ».

<sup>141</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Op. cit.*

<sup>142</sup> CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Numériser et mettre en ligne*. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 19. ISBN 978-2-37546-032-0.

D'autres se retrouvent bloqué.e.s par un manque de perspectives lié à leur situation de contact avec des BNP : cela peut être dû à la taille de l'institution, qui ne possède pas toujours d'équipe dédiée (« pas de perspectives d'évolution quand on a la charge d'une bibliothèque numérique car il y a rarement des équipes en charge de ce service dans les bibliothèques municipales de villes moyennes, donc pas d'encadrement », c'est-à-dire pas de possibilité d'évoluer en ayant des fonctions d'encadrement), au statut de fonctionnaire (« j'aimerais bien, mais les affectations répondent de réalités échappant parfois au fonctionnaire »), à une impossibilité d'évoluer en conservant les mêmes missions (pas de perspective d'évolution « à moins de travailler sur un autre site et d'autres missions »), et surtout le type de missions (« comme il ne s'agit pas d'un poste statutaire, il n'y a pas d'évolution de poste. Perspectives de formations à des outils mais pas d'évolution au sein de la même structure »). Tout cela peut se révéler, comme l'écrit un.e répondant.e, « un handicap ». La rareté des compétences et le faible nombre de postes correspondants semblent donc limiter la mobilité professionnelle.

Cependant, tout autant de répondant.e.s disent avoir des possibilités de mobilité : il semblerait que nous ne pouvons de ce fait pas parler de « spécialisation ». Les perspectives d'évolution se jouent à toutes les échelles : leurs postes peuvent évoluer en eux-mêmes (développement de nouvelles compétences ou « d'autres missions car c'est un peu redondant »), ou bien la mobilité se fait au sein de la même structure (« nous espérons embaucher de nouvelles personnes pour construire un service [...] Me reviendra le management d'au moins 2 collaborateurs pour me soulager »), au sein de la ville (« j'ai une perspective d'évolution dans ce poste en passant coordinatrice de la numérisation des bibliothèques de la ville »).

Elle peut également se révéler possible à travers un changement d'établissement : « j'ai des perspectives d'évolution mais peut-être dans un autre établissement, une Bibliothèque Municipale Classée en l'occurrence », écrit un.e bibliothécaire. Les compétences qu'il a acquis dans le cadre de son poste lié à une BNP sont transférables « parce que les collections et la politique documentaire concernent toutes les collections, y compris les collections patrimoniales ». Enfin, certain.e.s évoquent plusieurs possibilités de mobilité différentes à la fois « il est possible pour moi de me spécialiser dans l'un ou l'autre de mes domaines, ou bien de prendre davantage de responsabilités dans un autre établissement, selon les postes qui sont disponibles en mutation. En interne, l'évolution sera plutôt liée aux outils à mettre en place et à l'acquisition de nouvelles compétences ».

Il semble cependant qu'il soit souvent nécessaire de changer d'établissement et/ou de type de poste afin de connaître une évolution. Cela peut être voulu : « Mon poste me plaît actuellement, mais je pense que plus tard j'aimerai bien gérer des collections, ou avoir d'autres missions », déclare un.e répondant.e. Quoi qu'il en soit, toute évolution implique un certain changement, et il nous semble donc que l'idée de spécialisation des postes liés aux BNP ne s'applique que très relativement.

Il nous est cependant difficile de généraliser à partir de réalités très différentes selon les postes et les personnalités. Nous pouvons constater que les

forces mises en jeu par les répondant.e.s, qu’iels estiment pouvoir évoluer ou non, sont en partie semblables : pour certain.e.s, le fait de changer de mission ou de structure est perçu comme une entrave à l’évolution professionnelles, alors que pour d’autres cela représente au contraire des possibilités. Une même réalité peut donc être vécue différemment selon les parcours et les affinités de chacun.e.

Il semble qu’il existe une certaine spécialisation des postes liés aux BNP, cependant celle-ci est dans la moitié des cas dépassée. En outre, le domaine du patrimoine en général implique une spécialisation, et nous ne pouvons pas affirmer qu’elle soit spécifique aux BNP. Il faudrait, afin de pouvoir dégager des conclusions nettes, comparer les possibilités de mobilité professionnelle des « bibliothécaires numériques » avec d’autres types de postes en bibliothèque : nous ne pouvons à ce jour dire avec certitude que la spécialisation est plus accentuée qu’ailleurs dans le cas des BNP.

## 2.2 - Evolution de ce que sont les postes liés aux BNP

Nécessairement, nous nous lançons ici dans une analyse plus prospective de la situation, et nous ne pouvons qu’esquisser certains courants qui nous semblent ressortir. Nous avons cependant pour appuyer notre réflexion à la fois les prévisions des organismes officiels (Ministère de la Culture, Ministère de l’ESR) et celles des professionnel.le.s que nous avons pu interroger.

*Le Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales (2022)*<sup>143</sup> place le numérique dans les enjeux transversaux contemporains car il « induit également des évolutions de la posture traditionnelle d’expertise des bibliothécaires » : nous avons en effet pu voir à travers ce mémoire l’émergence de ces problématiques dans le domaine des BNP. Le référentiel considère que cet aspect technique est encore en cours d’acquisition : la compétence « connaître les enjeux de la dématérialisation des collections, les tendances de la production de contenus numériques natifs ainsi que l’évolution des usages des contenus culturels diffusés en ligne », que l’on peut rapprocher la plus directement des BNP car les collections dématérialisées sont exactement le type de contenu traité dans ce cadre, est classée dans les « compétences qui gagneraient à être développées au sein des équipes et/ou offres de formations ». C’est également le cas de « comprendre les enjeux, les usages et la réglementation sur les données (données ouvertes, données personnelles, etc.) »<sup>144</sup> : il s’agit encore une fois d’une thématique qui concerne les BNP car les collections patrimoniales numérisées sont des données dont il faut, comme nous l’avons vu, pouvoir définir et mettre en œuvre le statut juridique. Il est intéressant que ces compétences soient vues comme encore non complètement acquises, bien qu’elles apparaissent dans le référentiel.

Cependant, la mention la plus explicite des BNP est « conduire une stratégie de numérisation : sélection des fonds et des solutions techniques, mise à disposition des ressources en étant attentif à leur accessibilité et à leur visibilité (notamment via le signalement dans des catalogues collectifs), actions de médiation »<sup>145</sup> : cette définition reprend l’ensemble du circuit de la mise en place d’une BNP, de la numérisation à la mise en ligne à la valorisation. Or cette compétence est inscrite dans le référentiel

<sup>143</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Disponible à l’adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/2023-Referentiel-des-competences.-Version-pdf-accessible> [consulté le 26 janvier 2024].

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> *Ibid.*

comme acquise. La différence entre les compétences précédemment citées et celle-ci peut s'expliquer par le fait que, depuis une trentaine d'années que les bibliothèques numériques existent, elles sont en effet bien établies ; cependant, le fait que l'environnement de la donnée, des collections dématérialisées, ne sont pas encore tout à fait acquis montre que ce sont des évolutions en cours. Les BNP ne sont donc pas quelque chose de fixe et certains de leurs aspects restent mouvants, car liés à des innovations techniques et technologiques en cours.

Autre domaine que le référentiel considère comme en mouvement : la valorisation, notamment dans le cadre du « partage et [de] la réutilisation du patrimoine, notamment en direction du grand public »<sup>146</sup>. Ces projets sont encore en « développement », il s'agit donc de quelque chose qui monte en puissance en ce moment.

Le *Répertoire des métiers* des Ministères de l'EN et l'ESR<sup>147</sup> ne s'exprime pas de manière explicite sur les BNP, mais prévoit pour le métier de bibliothécaire différentes évolutions qui sont liées aux bibliothèques numériques : « accélération de la dématérialisation des ressources documentaires » (donc accroissement des collections numériques, dont les BNP font partie), « spécialisation accrue des compétences professionnelles » et « évolution des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication » (ce qui, nous l'avons vu, est en partie le cas pour les professionnel.le.s des BNP). Enfin, il dégage une « nécessité de suivre des formations dans les différents domaines de compétences » (nécessité qui concerne largement les BNP). Nous pouvons voir que dans les deux référentiels, les collections numériques et l'environnement technologique qui les entourent restent des facteurs d'évolution importants.

### **3 - Grands enjeux des bibliothécaires des BNP de demain**

Les référentiels ont esquissé l'importance des collections numériques et de la donnée - les livres numériques n'étant après tout que des données. On peut donc inscrire les BNP, et les bibliothèques numériques en général, dans une vie numérique plus large : ce n'est qu'un service numérique parmi d'autres. La BnF a édité un schéma numérique<sup>148</sup> qui met en lumière cette organisation. Elle définit notamment dix « hauts lieux du numérique » parmi lesquels on retrouve des concepts liés aux BNP tels que :

- Les collections numériques ;
- La numérisation ;
- L'hospitalité numérique (c'est-à-dire la médiation, les services) ;
- La BNP de la BnF, Gallica.

Cependant, ces hauts lieux sont complétés par des notions plus ou moins complémentaires autour de la donnée dans le monde du livre et de la recherche :

- Le dépôt légal numérique ;
- Les outils de fouille ;

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'enseignement supérieur de de la recherche, 2011 [màj 2023]. *Répertoire des métiers (REME): éducation nationale, enseignement supérieur et recherche.*

<sup>148</sup> Carte consultable sur le site de la BnF. *Bnf.fr.* Consulter à l'adresse suivante : <https://www.bnf.fr/fr/pourquoi-un-schema-numerique>. Consulté le 15/07/2024.

### Partie 3 : Évaluer en terrain mouvant : quel avenir pour les bibliothécaires des bnp ?

- L'environnement de travail (donc l'ensemble de l'infrastructure technique et technologique) ;
- Le catalogue général ;
- Le signalement, lié en grande partie au catalogue général.

Les BNP ne sont donc qu'un service parmi d'autres, en multiplication depuis la moitié des années 2010, et qui ne cesse de se développer : au sein de cet environnement, les compétences techniques de leurs bibliothécaires n'apparaissent plus si spécialisées. On peut se demander où est la limite entre les bibliothécaires et d'autres métiers liés au numérique. Est apparu notamment ces dernières années le concept de « *data librarian* » : il s'agit de la figure émergente dans cet environnement de données, de collections numériques, et de masse de données à traiter. Une étude menée aux États-Unis au sujet des compétences des *data librarian* montre que « les bibliothèques de cette étude accordent plus de valeur à [leurs] compétences techniques »<sup>149</sup> ; mais contrairement à ce que leur appellation indique « les postes de « responsable datalab », « *data librarian* », « *project management officer* » (PMO) semblent plutôt occupés à l'heure actuelle par des IGE [ingénieurs d'études] plutôt que par des professionnels issus de la filière bibliothèque »<sup>150</sup>. Le mémoire de Serange (2021)<sup>151</sup> offre un exemple de bibliothèque numérique ayant eu recours à une ingénieure d'études qui assure le « suivi technique de la bibliothèque numérique ».

On semble donc ici avoir atteint la limite entre bibliothécaire et métiers annexes : il semblerait que la spécialisation des « bibliothécaires numériques » dans le domaine des données s'arrête à la frontière avec les ingénieurs d'études. Cependant, l'appellation « *librarian* » (« bibliothécaire » en anglais) montre que les rôles de chacun.e ne sont pas encore bien définis, et que ce type de poste était dans l'idée destiné à des bibliothécaires. D'ailleurs, 10 des 104 offres analysées par Eclevia *et al.* (2019) demandaient des candidat.e.s une expérience précédente en bibliothèque.

Un autre aspect des BNP sur lequel il nous faut revenir est le web sémantique : son importance est soulignée dès 2010 par le *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*<sup>152</sup>. Sa mise en œuvre reste d'actualité de nos jours avec des concepts comme le répertoire *Data.bnf* ou l'apparition du logiciel *OmekaS*. Son utilisation du web sémantique permet, selon le formateur *OmekaS* à l'ENSSIB (formation continue)<sup>153</sup>, de créer une bibliothèque numérique en s'appuyant sur le web sémantique, et d'avoir ainsi une meilleure visibilité sur les moteurs de recherche. C'est en particulier le cas pour des ouvrages rares, qui ne sont pas par ailleurs sur le web. La mise en œuvre d'un tel logiciel implique cependant une posture différente de celle du bibliothécaire catalogueur.se : le web sémantique fonctionne par entités, et il faut alors adopter plutôt l'attitude d'un.e chercheur.euse afin de créer les entités et en offrir une biographie de référence (dans le cas d'entités auteur.ices). Le succès des formations sur ce logiciel montre bien à la fois l'intérêt des bibliothécaires, leur volonté de prendre en main cet outil, mais aussi un besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour ce faire.

<sup>149</sup> « Libraries in this study value more the technical competencies of data librarians ». Traduction par l'auteur de ce mémoire. ECLEVIA, Marian Ramos, MAESTRO, Roselle S et JR, Carlos L Eclevia, 2019. What Makes a Data Librarian?: An Analysis of Job Descriptions and Specifications for Data Librarian. *Qualitative and Quantitative Methods in Libraries (QQML)*. Vol. 8, no 3, pp. 273-290.

<sup>150</sup> CLAIN, Fanny et GRAS, Isabelle, 2020. Services à la recherche : comment s'organiser ? Comment se former ? : retour sur la journée d'étude ADBU, 5 novembre 2019. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former\\_69610](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former_69610) [consulté le 6 juin 2024].

<sup>151</sup> SERANGE, Camille, 2021. *Op. cit.*

<sup>152</sup> TESSIER, Marc, 2010. *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*. Ministère de la culture.

<sup>153</sup> Entretien n°5.

L'idée de trouvabilité et de visibilité est un enjeu majeur dans un monde numérique qui regorge toujours plus d'informations : il s'agit désormais de trouver l'information la plus appropriée au milieu d'un déluge d'autres informations. C'est ce que Papy et Jacobowicz (2021) appellent la « surcharge informationnelle »<sup>154</sup> : dans les BNP, on trouve principalement un document via un moteur de recherche, il s'agit d'une organisation des collections tout à fait différente de celle des bibliothèques physiques (même si les portails peuvent présenter les documents sous forme de collections ou par thématique, leur masse induit tout-de-même le plus souvent une recherche). Dans le cas de lecteurs non professionnels de l'information, l'accessibilité des données mises en ligne est donc à questionner.

En outre, les BNP se prêtent peu à la découverte : Papy et Jacobowicz citent une phrase d'Umberto Eco : « la notion de bibliothèque est fondée sur un malentendu, à savoir qu'on irait à la bibliothèque pour chercher un livre dont on connaît déjà le titre ». Les collections physiques permettent de flâner, de découvrir, mais il est bien plus difficile d'organiser une sérendipité en ligne. C'est à ce défaut que la valorisation cherche à remédier, cependant l'accès aux BNP et à leurs collections reste généralement réservé à des experts/amateurs éclairés, et le lecteur lambda en reste éloigné.e. Le manque d'intelligibilité de l'organisation de l'information, ainsi que sa masse, semblent être des facteurs importants de cet état de fait, et on peut se demander s'il est possible d'y remédier.

La gestion de la masse des données mises en ligne a vu cependant émerger dernièrement une nouvelle alliée : l'intelligence artificielle (IA). Celle-ci pourrait produire une aide automatisée pour les bibliothécaires : outre l'OCR, qui est utilisé depuis déjà longtemps, la description des documents pourrait être facilitée notamment grâce à de la reconnaissance de langage naturel, de la reconnaissance d'images et d'éléments au sein des images permettant leur indexation, ainsi qu'une potentielle analyse sémantique des textes. Les documents et images pourraient donc avoir une meilleure trouvabilité pour les usagers ; de plus, l'IA peut également être utilisée afin de proposer des recommandations personnalisées, ou bien pour répondre à des questions fréquentes et aider les usagers dans leurs recherches documentaires. On voit donc ici que de nouvelles fonctionnalités seraient possibles grâce à l'IA, cependant afin de les implémenter – ou du moins d'en superviser l'implémentation – des connaissances additionnelles sont nécessaires pour les bibliothécaires.

Enfin, une question émergente est le coût écologique des bibliothèques numériques – coût qui serait renforcé par une utilisation massive de l'IA. Les bibliothécaires peuvent-ils construire des projets de manière éco-responsable, et quelles compétences seront alors à développer ? Il existe peu de littérature centrée sur les BNP, mais la question commence à prendre de son importance pour le numérique en général. Mélanie Le Torrec a ainsi développé l'idée de la sobriété numérique en bibliothèque dans une intervention aux Journées professionnelles BiblioPat en 2022.

<sup>154</sup> PAPPY, Fabrice et JAKUBOWICZ, Cyril, 2021. *Bibliothèque numérique et innovation*. 2e édition revue et augmentée. Londres : Iste éditions. Bibliothèques et collections numériques. ISBN 978-1-78405-693-3.

### **Partie 3 : Évoluer en terrain mouvant : quel avenir pour les bibliothécaires des bnp ?**

Nous pouvons voir à travers tous ces axes que l'aventure des BNP et de ceux qui y contribuent est loin d'être finie. Comme l'écrit un.e bibliothécaire, « c'est un poste qui est en constante évolution et qui doit se mettre au diapason de ce qui existe déjà et imaginer le futur ». Une des compétences majeures des « bibliothécaires numériques » n'est-elle pas finalement de savoir évoluer avec son temps ?

## CONCLUSION

---

Les « bibliothécaires numériques » se sont démarqués tout au long de ce mémoire par la diversité de leurs expériences : il est impossible de définir en quelques mots ce que nous avons montré en des dizaines de pages.

Cependant, nous pouvons relever certaines tendances que notre étude a contribué à faire ressortir. Tout d'abord, la question des compétences techniques reste brûlante dans le cadre des BNP : qu'il s'agisse de compétences bibliothéconomiques poussées à un degré d'expertise (catalogage, métadonnées) ou bien d'informatique, la technique reste dans la plupart des cas une des pierres d'angle des BNP. Or nous avons vu à travers l'étude des manuels sur les BNP ainsi que de l'offre de formation qu'il existait un déficit perçu sur ce type de compétences.

Travailler sur une BNP ne veut pas dire la même chose pour toute, selon les missions, les aptitudes et les spécialisations de chacun.e : certaines bases techniques restent les mêmes, et les concepts émergents trouveront leur public, mais, dans le même temps, il est difficile d'offrir à chacun.e une formation adaptée aux besoins particuliers de sa BNP. Une bibliothécaire avec laquelle nous avons pu nous entretenir conclut cependant que les formations restent nécessaires, et que chacun.e doit pouvoir y glaner ce qui lui est utile, même si l'objet de la formation n'est pas toujours centré sur les BNP. La devise des « bibliothécaires numériques » semble devoir être « autonomie et débrouillardise ».

Postes hybrides, entre le monde « poussiéreux » des collections patrimoniales et celui des données, les bibliothécaires travaillant sur des BNP se trouvent bien souvent au centre d'une chaîne de coopération entre des métiers de tous horizons : leurs savoirs sont nécessaires afin de communiquer avec des éléments divers. A la devise de ce métier en constante évolution, au carrefour du passé et du futur, il nous faut donc rajouter « adaptation ». Cependant, si de tels caméléons savent se mouvoir dans tous les environnements, il peut en résulter une certaine invisibilité. Ce que font les « bibliothécaires numériques » n'est pas toujours bien identifié par le public, par leurs collègues ou leurs tutelles : il est notre espoir que ce mémoire puisse contribuer à jeter de la lumière sur les zones d'ombres qui peuvent entourer leur travail.

La montée de nouveaux profils comme ceux des *data librarian* contribue à une redéfinition du rôle des bibliothécaires et de ce qui est de leur ressort. Sur le large planisphère du numérique, les bibliothécaires jouent un rôle peut-être réduit, mais toujours essentiel du fait de l'expertise patrimoniale et bibliothéconomique que seul.e.s elleux possèdent. Pour Patrick Bazin, directeur de la Bpi, c'est justement cette « fonction de production de contenus intermédiaires, dans un continuum entre physique et virtuel qui, selon lui, légitime le rôle de médiation des bibliothèques »<sup>155</sup>.

<sup>155</sup> Cité par REY, Laurence, 2011. L'étonnante plasticité des compétences professionnelles et la bibliothèque numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. No 4, p. 84.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Bibliothèques numériques mentionnées

*Gallica* : <https://gallica.bnf.fr>

*Numelyo* : <https://numelyo.bm-lyon.fr>

*Bibliothèque électronique de Lisieux* : <https://www.mediatheques-lisieuxnormandie.fr/index.php/page/patrimoine>

*Nutrisco* : <https://nutrisco-patrimoine.lehavre.fr/nutrisco>

*Projet Gutenberg* : <https://www.gutenberg.org>

*Perseus* : <http://www.perseus.tufts.edu>

*Rotomagus* : <https://www.rotomagus.fr/rotomagus>

### Documents cités

A working definition of digital library, 1998 *DLF (Digital Library Federation)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://old.diglib.org/about/dldefinition.htm> [consulté le 21 février 2024].

ANDRO, Mathieu, CHAIGNE, Marion et SMITH, Franck, 2012. Valoriser une bibliothèque numérique par des choix de référencement et de diffusion. L'expérience de la bibliothèque Sainte-Geneviève. *Les cahiers du numérique*. Vol. 8, no 3, pp. 75-90. DOI 10.3166/lcn.8.3.75-90.

BANERJEE, Kyle et REESE, Terry, 2008. *Building Digital Libraries*. New York : Neal-Schuman Publishers.

BARBIER, Frédéric, 2005. Patrimoine, production, reproduction. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 50, no 5, pp. 11-20.

BNF, 2019. *Charte documentaire de la numérisation des collections de la bibliothèque nationale de France*. Ministère de la Culture.

BOGROS, Olivier, 2003. La bibliothèque électronique de Lisieux. État des lieux : mythes et réalités. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 48, no 4, pp. 45-48.

CAMILE, Géraldine et al., 2015. *Les chargés de collections numériques au travail: une analyse des identités professionnelles émergentes à la Bibliothèque nationale de France (BnF)*. HAL : 23/12/2015. hal-03609759.

CARR-SAUNDERS, Alexander et WILSON, Paul, 1933. *The Professions* [en ligne]. London : At the Clarendon. Disponible à l'adresse : <https://archive.org/details/dli.ministry.19254> [consulté le 8 mai 2024].

CLAERR, Thierry et WESTEEL, Isabelle, 2010. *Numériser et mettre en ligne*. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils, 19. ISBN 978-2-37546-032-0.

CLAIN, Fanny et GRAS, Isabelle, 2020. Services à la recherche : comment s'organiser ? Comment se former ? : retour sur la journée d'étude ADBU, 5 novembre 2019. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former\\_69610](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/services-a-la-recherche-comment-s-organiser-comment-se-former_69610) [consulté le 6 juin 2024].

CLEVELAND, Gary, 1998. *Digital libraries : definitions, issues and challenges* [en ligne]. Occasional paper. International Federation of Library Associations and Institutions - Universal Dataflow and telecommunications core programme, IFLA. mars 1998. Disponible à l'adresse : <https://archive.ifla.org/VI/5/op/udtop8/udt-op8.pdf> [consulté le 21 février 2024].

*Code général de la propriété des personnes publiques*, [en ligne]. 2e partie, livre premier, titre premier, chapitre II « Domaine public mobilier », Article L2112-1, 6°. Disponible à l'adresse : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164223/2017-04-21/#LEGISCTA000006164223](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070299/LEGISCTA000006164223/2017-04-21/#LEGISCTA000006164223) [consulté le 22 février 2024].

DA SYLVA, Lyne, 2013. Genèse et description des bibliothèques numériques. *Documentation et bibliothèques*. Vol. 59, no 3, pp. 132-145. DOI 10.7202/1018843ar.

DOBREVA, Milena, O'DWYER, Andy et FELICIATI, Pierluigi, 2012. *User studies for digital library development*. London : Facet. ISBN 978-1-85604-765-4.

DUBAR, Claude, 1991. *La socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. France : Armand Colin. Collection U.

DUQUENNE, Isabelle, 2016. *Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence*. Paris : Ministère de la culture. Bilan 2016-AO3.

ECLEVIA, Marian Ramos, MAESTRO, Roselle S et JR, Carlos L Eclevia, 2019. What Makes a Data Librarian?: An Analysis of Job Descriptions and Specifications for Data Librarian. *Qualitative and Quantitative Methods in Libraries (QQML)*. Vol. 8, no 3, pp. 273-290.

ESTERMANN, Yolande et JACQUESSON, Alain, 2000. Quelle formation pour les bibliothèques numériques ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 45, no 5, pp. 4-17.

GROS, Nicolas et GUINARD, Pierre, 2013. Numelyo, la bibliothèque numérique de Lyon. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 58, no 5, pp. 12-14.

HENRYOT, Fabienne, 2020. *La fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*. France : Presses de l'Esssib. Papiers.

La numérisation, Internet et le patrimoine | Panorama du web, 2004 *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Vol. 49, no 5. Disponible à l'adresse : <https://bbf-enssib-fr.docelec.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-001>

LABROSSE, Françoise, 2009. Le patrimoine numérique et la médiation culturelle. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 54, no 1, pp. 85-86.

LAGOZE, Carl et al., 2005. Qu'est-ce qu'une bibliothèque numérique, au juste? Au-delà des fonctions recherche et accès dans la National Science Digital Library. *D-Lib Magazine*. Vol. 11, no 11. DOI 10.1045/november2005-lagoze.

LE TORREC, Mélanie, 2022. *Concevoir une politique de sobriété numérique en bibliothèque* [en ligne]. Journées professionnelles BiblioPat. Disponible à l'adresse : [https://www.bibliopat.fr/sites/default/files/Le\\_Torrec\\_20221118.pdf](https://www.bibliopat.fr/sites/default/files/Le_Torrec_20221118.pdf) [consulté le 18 juillet 2024].

MAISONNEUVE, Marc et ANDRO, Mathieu, 2021. *Bibliothèques numériques : solutions de diffusion (Gallica marque blanche, Archive.org, etc.)*. Bois Guillaume : Éditions KLOG. Collection En pratique. ISBN 979-10-92272-38-3.

MARTIN, Chloé et PÉCOUT, Adeline, 2011. *Le guide des bibliothèques numériques*. Nouvelle édition augmentée. France : Editions Fyp.

MAUREL, Lionel, 2008. *Bibliothèques numériques: le défi du droit d'auteur*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB. ISBN 978-2-910227-69-2.

MELOT, Michel, 2004. Qu'est-ce qu'un objet patrimonial? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 49, no 5, pp. 5-10.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Media/2023-Referentiel-des-competences.-Version-pdf-accessible> [consulté le 26 janvier 2024].

Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche, 2011. *Répertoire des métiers (REME): éducation nationale, enseignement supérieur et recherche*.

NEOUZE, Valérie, 2001. *Quelle bibliothèque numérique pour une bibliothèque patrimoniale? L'exemple de la Bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

PAPY, Fabrice et JAKUBOWICZ, Cyril, 2021. *Bibliothèque numérique et innovation*. 2e édition revue et augmentée. Londres : Iste éditions. Bibliothèques et collections numériques. ISBN 978-1-78405-693-3.

PAPY, Fabrice et LEBLOND, Corinne, 2009. Bibliothèques numériques : la nécessaire médiation. *Communication & langages*. Vol. 2009, no 161, p. 37. DOI 10.4074/S0336150009003056.

PATEZ, Alain, 2012. *Guide pratique du numérique en bibliothèque*. Mesnil-sur-l'Estrée : Klog éditions.

PERESAN-ROUDIL, Alice, 2015. *Dans le forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises : quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

POULAIN, Caroline (dir.), 2024. *Renouveler les médiations du patrimoine en bibliothèque*. France : Presses de l'ENSSIB. La boîte à outils, 53.

PURCELL, Aaron D., 2016. *Digital library programs for libraries and archives / Aaron D. Purcell. Neal-Schuman, an imprint of the American Library Association*. Chicago : Neal-Schuman, an imprint of the American Library Association. ISBN 978-0-8389-1450-2.

REY, Laurence, 2011. L'étonnante plasticité des compétences professionnelles et la bibliothèque numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. No 4, p. 84.

RIBAUT, Louise, 2023. *Influence du travail en réseau sur le métier de documentaliste - le cas du réseau Ascodocpsy*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

RICHARD, Hélène, 2013. La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : Quels nouveaux besoins ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 58, no 5, pp. 39-42.

RIONDET, Odile, 1995. Un regard extérieur sur l'identité professionnelle des bibliothécaires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 6, pp. 56-63.

SCHERER, Marc, 2014. *Bibliothécaires et informaticiens : convergences ou choc des cultures ?*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB.

SERANGE, Camille, 2021. *Les nouvelles compétences des bibliothécaires dans l'élaboration de services innovants numériques à destination des chercheurs en bibliothèque universitaire. Enjeux et pratiques*. Mémoire PBD. Villeurbanne : ENSSIB.

STUTZMANN, Dominique, 2009. La prise en compte du handicap dans la bibliothèque numérique Gallica. In : *Handicap et bibliothèque*. ABF. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-32-7.

TESSIER, Marc, 2010. *Rapport sur la numérisation du patrimoine écrit*. Ministère de la culture.

TMO Régions, 2017. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque numérique Gallica*. Bibliothèque nationale de France. Enquête N° 7149.

TOSCA CONSULTANTS, 2023. *La couverture fonctionnelle des 115 solutions disponibles au 1er janvier 2023*. Etude. 2023.

VATTEL, Emer de, 2016. Patrimoine(s), de quoi parle-t-on ? *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 61, no 7, pp. 24-31.

VIDAL, Jean-Marc, 2012. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. Boîte à outils, 27. ISBN 978-2-37546-036-8.

WESTEEL, Isabelle, 2009. Le patrimoine passe au numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*. Vol. 54, no 1, pp. 28-35.

ZHANG, Allison et GOURLEY, Don, 2009. *Creating Digital Collections: A Practical Guide*. 2nd edition. Oxford : Chandos Pub. ISBN 978-1-78063-138-7.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>LISTE DES ENTRETIENS MENÉS.....</b>	<b>94</b>
<b>GRILLE D'ENTRETIENS.....</b>	<b>95</b>
<b>FORMULAIRES D'ENQUÊTES.....</b>	<b>97</b>

## **LISTE DES ENTRETIENS MENÉS**

Entretien n°1 : décembre 2023. Bibliothécaire responsable d'un service de BNP.

Entretien n°2 : février 2024. Responsable de la formation continue à l'ENSSIB.

Entretien n°3 : mars 2024. Bibliothécaire responsable d'une BNP.

Entretien n°4 : mars 2024. Bibliothécaire responsable d'un service de BNP.

Entretien n°5 : avril 2024. Formateur OmekaS pour l'ENSSIB et bibliothécaire responsable patrimoine.

## GRILLE D'ENTRETIENS

- De quel type de bibliothèque dépend la bibliothèque numérique sur laquelle vous travaillez/avez travaillé ?

- Combien de personnes travaillent sur la bibliothèque numérique (en vous comptant) ?

- Depuis combien de temps ?

### Fiche de poste

- Y avait-il une fiche de poste spécifiquement liée à la construction/le travail sur une bibliothèque numérique ?

- Quel est l'intitulé du poste ?

- Quelle catégorie ? (A,B,C)

- Quelles compétences demandées ?

- Avez-vous du mobiliser des compétences/savoirs non-définis par la fiche ?

### Formation initiale

- Quelle a été votre formation initiale ? Votre parcours professionnel ?

- Aviez-vous une appétence particulière pour le numérique ?

### Formation continue

- Avez-vous eu recours à de la formation continue dans le cadre de votre travail sur un projet de bibliothèque numérique ?

- Si oui, via quel organisme ? Sur quelle durée ?

- Quelles étaient vos attentes (les points sur lesquels vous pensiez avoir besoin de formation) ?

- Celles-ci ont-elles été remplies ?

- Avez-vous rencontré des difficultés dans votre besoin de formation ? Si oui, lesquelles ?

- Avez-vous le sentiment de vous être spécialisé.e ? Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?

### Représentations du métier

- Quelles étaient vos représentations du projet avant de l'avoir effectué ? Ont-elles changé par la suite ?

- Avez-vous rencontré des difficultés (dépassées ou non) dans la mise à exécution du projet ?

- Quelle est votre vision du métier de bibliothécaire ? Quel que soit son intitulé, le poste que vous occupez correspond-il à cette vision ?

- Avez-vous eu l'assistance d'un/ de plusieurs autre(s) corps de métier ? Si oui, le(s)quel(s) ?

### Compétences

- Si vous deviez définir 5 compétences clés pour votre poste, quelles seraient-elles ?
- Pensez-vous rencontrer encore des lacunes ? Si oui, lesquelles ?
- Y a-t-il selon vous des compétences rares, mais nécessaires ?

## FORMULAIRES D'ENQUÊTES

QUESTIONNAIRE AUX PROFESSIONNEL.LE.S DU 06/03/2024 AU 27/03/2024

### Votre environnement

- Vous travaillez ou avez travaillé sur une bibliothèque numérique patrimoniale (Oui/non)

- De quel type de bibliothèque/institution dépend(ait) cette bibliothèque numérique ?

- BM
- BU
- bibliothèque nationale
- bibliothèque importante (Bpi, autres...)
- bibliothèque spécialisée (musée, santé...)
- secteur privé
- secteur associatif
- autre (précisez)

### Votre poste

- Quel est l'intitulé de votre poste ?

- Quelles sont selon vous 5 compétences clés de votre poste (présentes sur la fiche de poste ou non) ?

- Comment êtes-vous arrivé.e à ce poste ?
- suite à une formation initiale correspondante
- par appétence
- par opportunité métier (affectation, raisons géographiques, possibilités d'évolution...)
- j'ai exercé un métier similaire hors bibliothèque
- suite à une reconversion (métier non similaire) avec formation continue
- suite à une reconversion (métier non similaire) sans formation continue
- autre (précisez)

### Formation

- Avez-vous suivi une formation dans le cadre de votre travail sur une bibliothèque numérique ? (Oui/non)

[→ si Oui à la question précédente :

- Quelle formation avez-vous suivi ? (intitulé, organisme formateur...)
- Quelles étaient vos attentes ? La formation y a-t-elle répondu ?]

- Avez-vous eu des difficultés à vous former ? Si oui, lesquelles ?

## Métier et évolutions

- Votre poste est-il selon vous différent d'autres postes en bibliothèque ? Si oui, pourquoi ?

- Avez-vous eu recours à d'autres corps de métier dans le cadre de votre travail sur une bibliothèque numérique patrimoniale ? (par exemple le service informatique, des chargé.es de mission...) Si oui, lesquels ?

- Avez-vous des perspectives d'évolution ? Pourquoi ?

## Contact

- Acceptez-vous d'être recontacté.e pour un entretien ?

- Vous pouvez déposer votre fiche de poste ici, si vous en avez une. Celle-ci ne sera pas rendue publique et servira uniquement à la constitution d'une synthèse anonyme pour le mémoire.

## QUESTIONNAIRE AUX ÉLÈVES DU MASTER 2 PBD 2023-2024 DU 15/05/2024 AU 29/05/2024

Connaissez-vous/êtes vous capable d'utiliser :

- XML
- Dublin Core
- METS
- SRU/SRW
- OAI-PMH
- SPARQL
- IIIF

Les réponses étant échelonnées de la manière suivante : je connais, je ne connais pas, je sais l'utiliser (avec tous les outils utiles à disposition), je ne sais pas l'utiliser

Pouvez-vous me dire ce que vous avez retenu du cours "projet numérique" sur les bibliothèques numériques ? (des concepts, des noms de logiciels, des idées)

A quel point vous sentez-vous à l'aise avec l'idée d'avoir pour mission de créer une bibliothèque numérique ?

A quel point vous sentez-vous à l'aise avec l'idée de contribuer à une bibliothèque numérique déjà existante ?

Les réponses étant échelonnées de la manière suivante : très à l'aise, à l'aise, neutre, peu à l'aise, pas du tout à l'aise.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>PARTIE 1 : BIBLIOTHÉCAIRE RENCONTRE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE</b>	<b>13</b>
<b>I - Une bibliothèque numérique, c'est quoi au juste ?.....</b>	<b>13</b>
1 - Une notion protéiforme.....	13
2 - Bibliothèques numériques et patrimoine.....	16
3 - Retour en arrière : un regard sur trente ans de BNP.....	17
3.1 - Les débuts.....	17
3.2 - Croissance et démocratisation.....	18
3.3 - Et maintenant ?.....	19
<b>II - Les bibliothécaires des BNP : des absent.e.s de la littérature.....</b>	<b>20</b>
1 - État des lieux d'un vide.....	20
1.2 - Les manuels : des figures silencieuses.....	22
2 - La construction d'une identité professionnelle.....	26
3 - Méthode d'enquête et recueil des données.....	28
4 - Mais qui sont donc les bibliothécaires des BNP ?.....	30
4.1 - Un.e ou des bibliothécaires ?.....	31
4.2 - Des types de poste divers.....	33
<b>PARTIE 2 : DES BIBLIOTHÉCAIRES SPÉCIALISÉS ?.....</b>	<b>37</b>
<b>I - Partir de zéro : la formation.....</b>	<b>37</b>
1 - Les BNP dans les formations initiales.....	38
2 - La formation continue : acquérir des savoirs sur les BNP.....	43
2.2 - Où se former ? Étude de cas : les formations continues des CRFCB et de l'ENSSIB.....	45
3 - Formations alternatives.....	48
<b>II - Des postes trop techniques ?.....</b>	<b>50</b>
1 - Que représentent vraiment les compétences techniques ?.....	51
2 - La répartition des compétences techniques : remettre en question l'idée d'une spécialisation ?.....	54
2.1 - Différents degrés de compétences ? Analyse des fiches de postes des professionnel.le.s interrogé.e.s.....	54
2.2 - Implications variées dans des projets d'ambitions variées.....	56
<b>III - Des bibliothécaires « comme les autres » ?.....</b>	<b>57</b>
1 - Les compétences bibliothéconomiques pures.....	58
1.1 - Patrimoine et bibliothéconomie.....	58
1.2 - Valorisation et médiation.....	59
2 - Compétences transversales aux bibliothécaires.....	60
2.1 - Conduite de projet.....	60
2.2 - Management & équipes.....	61
2.3 - Culture générale.....	61
<b>PARTIE 3 : ÉVOLUER EN TERRAIN MOUVANT : QUEL AVENIR POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES DES BNP ?.....</b>	<b>63</b>
<b>I - Les métiers annexe : construire les BNP sur un modèle coopératif.....</b>	<b>63</b>
1 - L'informatique : un must ?.....	63
2 - Les prestataires extérieurs : sortir du « fait-maison » ?.....	65

3 - <i>Le triptyque communication, médiation, valorisation</i> .....	67
4 - <i>Numériser avant de mettre en ligne</i> .....	68
5 - <i>Bibliothécaires et chercheur.euse.s</i> .....	69
6 - <i>Profil collections &amp; patrimoine</i> .....	71
7 - <i>Rester dans le droit chemin</i> .....	72
8 - <i>Autre</i> .....	72
<b>II - Représentations du métier et évolutions</b> .....	<b>73</b>
1 - <i>Comment les bibliothécaires des BNP voient-ils actuellement leur métier ?</i> .....	73
2 - <i>Évolutions des postes</i> .....	76
3 - <i>Grands enjeux des bibliothécaires des BNP de demain</i> .....	80
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>85</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>91</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>97</b>